



(Crédit : Alice Corbet et Arnaud Dandoy)

Insécurité et aide humanitaire en Haïti : l'impossible dialogue ?

Décrypter les enjeux des politiques sécuritaires des organisations humanitaires dans l'Aire métropolitaine de Port-au-Prince

Arnaud Dandoy, Criminologue



Septembre 2013 |



Le Groupe URD (Urgence – Réhabilitation – Développement)

est une structure d'appui au secteur humanitaire et post-crise. Il vise une amélioration des pratiques humanitaires en faveur des populations affectées par les crises, à travers plusieurs types d'activités, comme des projets de recherche opérationnelle, des évaluations de programmes, de la conception d'outils méthodologiques, des processus d'appui institutionnel et de la formation, en France et à l'étranger.

Note sur l'auteur

Arnaud Dandoy est docteur en criminologie. Ses recherches s'intéressent spécifiquement à la question de l'insécurité humanitaire, et de manière plus générale au phénomène de la violence dans des contextes humanitaires. Il est actuellement chargé de cours à la Faculté de Sciences Juridiques et Politiques de l'Université Quisqueya.

Remerciements

Mes remerciements vont d'abord à mes interlocuteurs, qui ont accepté de témoigner sur un sujet aussi sensible que la sécurité humanitaire en Haïti. Je tiens à remercier aussi mon assistante de recherche, Anne Roussel, qui a joué un rôle important dans la préparation et la conduite des entretiens ainsi que dans la conception des cartographies et des analyses qui en découlent. Je remercie également Caroline Broudic pour le soutien, l'appui et la confiance qu'elle a pu m'apporter tout au long de l'élaboration et de la rédaction de ce rapport. J'ai pu aussi compter sur les relectures appliquées de Yannick et de Marie-Christine, ainsi que sur l'aide précieuse de mes étudiants de l'Université Quisqueya.

Pour tous renseignements contacter :

Groupe URD
20 rue Casséus - Pacot
Port-au-Prince / Haïti
Tel : + (509) 3170-7570

E-mail : cbroudic@urd.org |
[http:// www.urd.org/haïti](http://www.urd.org/haïti)

Tel : + 33 (0)4.75.28.29.35
Fax : + 33 (0)4.75.28.65.44

E-mail : urd@urd.org | www.urd.org

Les opinions exprimées dans ce rapport sont de la responsabilité exclusive de leurs auteurs.

SOMMAIRE

RESUME EXECUTIF	5
1. INTRODUCTION	8
Objectifs, méthodes et plan du rapport	8
Etat des lieux théoriques de la question	10
2. INSÉCURITÉ ET AIDE HUMANITAIRE: ENTRE CHIFFRES ET RÉALITÉS	13
La récupération politique des chiffres de la criminalité en Haïti	14
Deux poids, deux mesures : l'interprétation des chiffres de la criminalité en Haïti	18
Les tendances actuelles de la criminalité à Port-au-Prince	22
Atteintes aux biens	23
Kidnapping	24
Menaces et agressions délibérées envers les humanitaires	25
« Guerres de gang »	27
Risques pour les employés nationaux	28
Conclusion	30
3. LA « BUNKÉRISATION » DES AGENCES HUMANITAIRES DANS LA ZONE MÉTROPOLITAINE DE PORT-AU-PRINCE	31
Les politiques urbaines de sécurité des organisations humanitaires	32
Mimétisme institutionnel : les dangers d'une approche standardisée et homogénéisée des normes de sécurité	36
Les effets cumulatifs non-escomptés des politiques urbaines de sécurité des organisations humanitaires	40
Fragmentation sécuritaire de l'Aire métropolitaine de Port-au-Prince : le concept de «zonage »	44
L'impact des politiques urbaines de sécurité sur l'espace public et le renforcement des hiérarchies sociales	48
Conclusion	54
4. LE DISCOURS MATERNANT ET DISCIPLINAIRE DES NORMES SÉCURITAIRES DES ORGANISATIONS HUMANITAIRES	55
« No walking policies » : Mesures contraignantes en matière de mobilité et de déplacement	56
Infantilisation et déresponsabilisation du personnel humanitaire	59

La légalité des mesures de sécurité : la question des couvre-feux	63
Relativité culturelle de la perception du risque : le discours des « experts » sur la sécurité humanitaire	67
Conclusion	72
5. CONCLUSION	74

RESUME EXECUTIF

La sécurité en Haïti compte parmi les sujets de controverses et de divergences les plus importants au sein et entre les organisations internationales. En effet, les perceptions de l'insécurité varient diamétralement d'un acteur à l'autre, et notamment entre les organisations humanitaires et les ONG de développement. L'étude présentée dans ce rapport apporte un éclairage nouveau sur les fondements des regards portés sur la violence et la criminalité dans l'Aire métropolitaine de Port-au-Prince, ainsi que sur le bien-fondé des mesures sécuritaires mises en place en réponse au problème de l'insécurité ou du sentiment d'insécurité. Cette étude a pour ambition de fournir aux organisations humanitaires soucieuses de revoir leur approche de la sécurité en Haïti des éléments susceptibles de les aider dans cette démarche. Pour cela, il est nécessaire d'élargir et d'approfondir le débat sur la sécurité des humanitaires au-delà des approches technocratiques de « gestion du risque » qui dépolitisent le phénomène de l'insécurité et du sentiment d'insécurité.

Cela implique tout d'abord de resituer la construction du « problème » de l'insécurité humanitaire dans un contexte historique et culturel particulier, celui d'un processus d'institutionnalisation, de professionnalisation et de standardisation du champ humanitaire depuis la fin de la Guerre Froide. L'idée largement répandue selon laquelle les humanitaires seraient de plus en plus victimes d'attaques délibérées est non seulement discutable mais procède également d'une lecture globale et forcément décontextualisée des contextes opérationnels. Elle est pourtant révélatrice

d'une crise de confiance au sein des organisations humanitaires et d'un bouleversement profond des pratiques humanitaires au cours des deux dernières décennies. Ainsi, la diminution drastique du degré d'acceptation du risque doit être appréhendée non comme le résultat d'une « nouvelle » menace pour les humanitaires et d'un rétrécissement de l'espace humanitaire, mais comme une manière de redéfinir les frontières du champ humanitaire, rendues floues par l'émergence d'un nouveau paradigme humanitaire au cours des turbulentes années 1990. Cette panique morale qui bouleverse la communauté humanitaire se traduit dans les faits par la fortification des bureaux des organisations humanitaires et l'introduction d'une « culture de la sécurité » au sein de la communauté humanitaire.

Le cas d'Haïti est particulièrement représentatif de la montée en puissance du discours sécuritaire qui a accompagné les transformations historiques et structurelles du champ humanitaire au cours des deux dernières décennies. Il s'agit cependant de se défaire d'un certain nombre de présupposés et d'images toutes faites et d'aborder la question de l'insécurité en Haïti de manière proactive et analytique plutôt que réactive ou défensive. S'il ne faut pas tomber dans le piège inverse en minimisant la dangerosité du travail humanitaire, l'existence d'une menace réelle pour les travailleurs humanitaires oblige à prendre du recul par rapport aux diagnostics catastrophistes véhiculés par les médias et les « experts » en sécurité, qui favorisent des logiques ségrégationnistes qui éloignent toujours plus loin le personnel de la population locale. En l'occurrence, les vagues

de criminalité en Haïti sont souvent davantage fantasmées que réelles. Si l'on prend la peine de lire les statistiques pour ce qu'elles disent vraiment, on constate que, dans la réalité, on ne sait pas grand-chose sur le phénomène criminel en Haïti. L'application systématique de normes sécuritaires contraignantes reflète donc l'idéologie sécuritaire qui règne au sein de la communauté humanitaire plutôt qu'une analyse contextualisée de la situation sécuritaire.

Si les humanitaires ne sont pas épargnés par les incidents sécuritaires, il faut cependant se garder de tirer des conclusions trop hâtives de certains faits dramatiques qui restent, heureusement, exceptionnels. En l'occurrence, le fait de subsumer sous le même vocable d'« incident sécu » l'ensemble des actes susceptibles d'affecter le personnel humanitaire ou leur matériel recèle une certaine ambiguïté, qui confère justement à cette catégorie sa puissance symbolique et performative. Or, en Haïti, les faits de kidnapping impliquant le personnel international sont rarissimes, même s'il s'agit, selon les époques, d'une véritable problématique pour les Haïtiens eux-mêmes. Les « guerres de gangs » ne concernent jamais directement ces organisations en tant que telles, pour autant qu'elles respectent et font valoir leurs principes de neutralité. En l'occurrence, un bon réseau d'informateurs au sein des équipes de la communauté permet de faire remonter les informations et de prévenir ce genre d'incident. Hormis la petite délinquance, le risque majeur pour les organisations humanitaires est principalement lié à la mise en œuvre d'un projet, ou à la fermeture d'un programme. Enfin, les risques qu'encourt le personnel local peuvent être plus importants que celui encouru par les expatriés, même si ceux-ci

peuvent choisir de les ignorer pour des raisons de nécessité économique/risques financiers.

La montée en puissance du discours sécuritaire se matérialise directement dans l'espace urbain à travers la fortification des résidences et des bureaux des organisations humanitaires, ainsi que par la mise en place des « no go time » et des « no go zones ». Si l'efficacité de ces architectures défensives est loin d'être certaine et alimente la peur du crime, la ségrégation socio-spatiale des organisations a un impact direct sur la capacité à comprendre le contexte et les besoins des populations. De surcroît, en choisissant de traiter « par l'espace » la question de l'insécurité et du sentiment d'insécurité, les organisations créent de nouvelles frontières et renforcent les hiérarchies sociales. Il s'agit en réalité d'éviter l'espace public et de consolider les murs d'enceinte pour limiter les ouvertures à l'Autre dans les espaces privés. En l'occurrence, l'espace public n'est plus un lieu de rencontres et d'échanges mais d'évitement, à travers la mise en place de règles de sécurité strictes qui rendent impossible tout contact avec certaines catégories sociales perçues comme vectrices d'insécurité. La fragmentation spatiale de Port-au-Prince en zones « à risque » et zones réputées sans danger n'est d'ailleurs pas neutre dans la mesure où elle produit inévitablement des effets, consciemment ou inconsciemment, en érigeant des frontières artificielles.

Mais l'inflation des considérations sécuritaires a également entraîné un processus plus officiel et structuré de rationalisation de la gestion du risque au sein de la communauté humanitaire. Cette nouvelle forme de contrôle social entend

protéger le personnel humanitaire en le disciplinant afin qu'il devienne plus responsable envers lui-même et les autres. Quoique fort utile pour justifier certaines dérogations aux droits fondamentaux, notamment la liberté d'aller et de venir, ce discours maternel et disciplinaire selon lequel les (jeunes) humanitaires n'auraient pas l'autonomie suffisante pour prendre des décisions éclairées est non seulement discriminant et contradictoire par rapport aux programmes qu'on leur demande de mettre en œuvre, mais aboutit également à un cercle vicieux. Les mesures contraignantes peuvent en effet paraître rédhitoires pour du personnel expérimenté, qui ne postuleront pas pour des ONG qui imposent de telles règles. En outre, l'application systématique et décontextualisée des normes sécuritaires, notamment en matière de déplacement et de mobilité, encourage certains écarts de conduite (« faire le mur »), légitimant les sanctions disciplinaires qui s'ensuivent.

Le caractère subjectif de la perception du risque, au niveau individuel ou organisationnel, n'est évidemment pas discutable. Les différences considérables dans la perception du risque reflètent davantage le jugement personnel des autorités compétentes et/ou la culture organisationnelle des organisations humanitaires (par rapport aux ONG de développement mais également entre elles) qu'une véritable analyse du contexte sécuritaire en Haïti. Les jugements différenciés du risque sont néanmoins emmêlés dans des dynamiques de pouvoir, qui consistent à imposer une vision particulière, celle des « experts sécu », comme la seule légitime et raisonnable. Le fait de privilégier les cadres d'interprétation des responsables de sécurité au détriment des cadres d'analyse contextuelle ou de

pensée du personnel humanitaire est problématique. En effet, le background militaire ou policier de nombreux responsables de sécurité influence la façon dont ceux-ci pensent et communiquent sur la sécurité. Le discours expert cache d'ailleurs souvent plus qu'il ne dévoile la réalité du risque encouru, en favorisant une lecture catastrophique de l'insécurité en Haïti. Ce discours véhiculé dans les forums sécuritaires alimente un sentiment d'insécurité et de méfiance.

Au final, les politiques de sécurité sont le reflet de l'état de la relation, l'état, surtout, d'affaiblissement de la confiance entre les organisations humanitaires et la population locale. La restauration d'une confiance réciproque devrait privilégier le dialogue afin de mieux gérer les tensions ; un dialogue rendu impossible par l'isolement volontaire des organisations du reste de la communauté. La fortification des bureaux et résidences des organisations humanitaires n'est aucunement propice à l'instauration de ce dialogue, sans lequel il serait illusoire de rétablir une relation de confiance réciproque. De surcroît, les organisations humanitaires devraient avoir l'obligation de conformer leurs règles de sécurité au principe éthique du Do no harm, afin d'éviter d'alimenter les tensions dans leurs zones d'interventions. L'application de ce principe ne doit pas se limiter aux activités causant préjudice aux intérêts des populations locales mais aussi celles portant atteinte à la vie quotidienne et sociale du personnel expatrié, et donc à la qualité de l'aide humanitaire.

1. Introduction

Haïti est une réalité pour les Haïtiens, une réputation pour les autres. Une image. La pire. Comme si ce pays inquiétait, dérangeait, embarrassait. Épouvantait. Comme si les informations, venues par bouffées parcimonieuses, dégradaient un peu plus une notation déjà calamiteuse.

- Christopher Wargny, Haïti n'existe pas (2008, p. 27)

La sécurité en Haïti compte parmi les sujets de controverses et de divergences les plus importants au sein et entre les organisations internationales. Les perceptions de l'insécurité varient en effet diamétralement d'un acteur à l'autre, et notamment entre les organisations humanitaires et les ONG de développement, ce qui pose la question du fondement même de ces regards portés sur la violence et la criminalité, et par-delà du bien-fondé des mesures mises en place en réponse à ce sentiment d'insécurité. Dans un tel contexte où le recours à la violence est fortement lié à une désagrégation du lien social et donc de la confiance, il est légitime de s'interroger sur les mesures de sécurité appliquées par les organisations humanitaires internationales. La présente étude tentera de porter un éclairage sur les fondements de ces dispositifs sécuritaires et sur les possibles contradictions avec certains principes humanitaires tels que la non-discrimination, la neutralité ou encore l'accès direct aux populations. L'objectif n'est donc pas de contribuer à la consolidation des politiques de sécurité des organisations humanitaires, pas plus qu'à relayer l'idéologie sécuritaire qui accompagne ces politiques depuis le milieu des années 1990. Cette étude voudrait proposer une « autre » version des faits, débarrassée des soucis de convenance, tant envers les acteurs qu'envers les bailleurs. Ni complaisance, ni « aid bashing », pour reprendre les mots du Directeur général et scientifique du Groupe URD, François Grünewald, mais empathie critique, sympathie sans concession, envie d'induire et d'accompagner le changement.¹ Lutter contre la pensée unique qui condamne l'esprit critique, c'est d'ailleurs là une des fonctions des observatoires.

Objectifs, méthodes et plan du rapport

L'objectif de ce rapport est d'améliorer la qualité des projets des organisations humanitaires en décryptant les enjeux liés à la sécurité dans l'Aire métropolitaine de Port-au-Prince. Pour cela, il est nécessaire d'élargir et d'approfondir le débat sur la sécurité des humanitaires au-delà des

¹ Source : <http://www.urd.org/Editorial,1731>

approches technocratiques de « gestion du risque » qui dépolitisent la question de l'insécurité et du sentiment d'insécurité. Cela implique de mettre le doigt sur un certain nombre d'aspects troublants et sensibles des dispositifs sécuritaires mis en place par les organisations humanitaires en Haïti. Les marques d'intérêt que nous avons reçues de nombreuses ONG humanitaires, qui attendent de cette étude qu'elle exprime ce qu'elles n'osent souvent dire que tout bas, prouvent que notre démarche est importante et motivée. Elle n'est d'ailleurs pas unique et rejoint certaines conclusions du récent rapport de l'Overseas Development Institute, *Paradoxes of presence : Risk management and aid culture in challenging environments* (Collinson and Duffield 2013) ainsi que certaines études menées dans le cadre des activités du Groupe URD (Grünwald 1999). De la même façon, cette étude vise à combler un manque dans la littérature spécialisée sur l'insécurité humanitaire, en analysant les effets et les conséquences des règles de sécurité des organisations humanitaires dans un contexte opérationnel précis : Haïti. Particulièrement, ce rapport espère balancer le discours technocratique et largement disciplinaire qui domine aujourd'hui les débats et les discussions sur l'insécurité humanitaire. Il paraît donc essentiel que la question de la sécurité au sein des organisations humanitaires ne soit pas uniquement du domaine réservé des responsables de la sécurité. La sécurité ne peut pas être évaluée isolément sans un enracinement profond dans une analyse politique, sociétale, environnementale ou encore économique. Un changement d'approche permettrait notamment de déplacer la question sécuritaire d'un suivi d'incidents vers une analyse à portée réellement sociologique.

Une précision supplémentaire, toutefois. Les articles publiés dans les Lettres de l'Observatoire n°4 et 6 par le Groupe URD avaient pour ambition de poser les jalons d'une réflexion plus approfondie à travers la collecte rigoureuse d'informations et l'analyse des stratégies sécuritaires dans l'Aire métropolitaine de Port-au-Prince. Ce travail de recherche s'appuie donc sur une méthode scientifique qui vise à éclairer les différentes positions adoptées par les acteurs impliqués dans les pratiques de sécurité des organisations humanitaires. L'objectif de cette étude est de partager une connaissance sur ce sujet, et nous sommes ouverts à tous travaux proposant une analyse divergente à partir du moment où ceux-ci sont documentés et argumentés. Cette étude se base sur un travail de terrain mené pendant quatre mois à Port-au-Prince, de mars à juin 2013. La méthodologie de base a consisté à conduire des entretiens semi-structurés auprès de personnes travaillant au sein d'organisations humanitaires, d'ONG de développement, ainsi que de personnes ayant une vision plus « locale » du phénomène de l'insécurité et des politiques urbaines de sécurité en Haïti. Ainsi, 41 personnes ont été interrogées dans le cadre de cette étude. Le panel a été pensé de façon à diversifier les différents points de vue sur les politiques sécuritaires des organisations humanitaires en Haïti.² Les interviews ont été complétées à travers des expériences

² 15 acteurs d'organisations humanitaires, y compris du Mouvement de la Croix-Rouge ; 9 acteurs d'ONG de développement ; 6 acteurs d'ONG qui mènent des actions humanitaires et d'aide au développement ; 4 chercheurs en relations internationales et sciences politiques ; 3 consultants d'organisations internationales ; 4 employés locaux d'ONG humanitaires (gardiens et chauffeurs).

vécues sur le terrain avec de nombreux acteurs d'ONG humanitaires et de développement. L'intérêt d'une telle démarche ethnographique est de partager les « rituels » de contrôle et de transgression (brûler un couvre-feu, marcher dans la rue, prendre une mototaxi, etc.) au cours desquels se négocie et se construit la vie sociale des acteurs humanitaires. Cette étude se base sur l'approche de la criminologie culturelle, qui porte une attention toute particulière à ces moments de résistance et de transgression (Ferrell, Young et Hayward 2008):

Le monde bureaucratique-rationaliste exerce de plus en plus d'influence et empiète sur chaque aspect de l'existence humaine. Ironiquement, c'est ce monde qui est illusoire, une construction idéalisée de planificateurs, d'hommes politiques et de porte-paroles officiels. Elle ne prend pas en compte les peurs existentielles, les espoirs, les joies, les ressentiments et les terreurs de l'existence quotidienne – un tel idéalisme, bien sûr, n'est pas limité à des questions de criminalité ou de délinquance. Ceci est le monde où a lieu la transgression, où la rigidité est truquée, où les règles sont contournées, et où la vie est vécue.

(Hayward et Young 2008, p. 263, traduction Etienne Sutherland)

Une première partie assez courte propose une analyse théorique et un aperçu historique de la montée en puissance des préoccupations sécuritaires des organisations humanitaires au cours des deux dernières décennies. Il s'agit essentiellement d'offrir une lecture différente que celle proposée par les experts et commentateurs sur l'inflation des politiques sécuritaires au sein de la communauté humanitaire, en les situant dans un processus historico-structurel de rationalisation du champ humanitaire. Une deuxième partie s'attache à déconstruire le discours dominant selon lequel Haïti serait en proie à une violence destructrice et incessante. Si l'on prend la peine de lire les statistiques pour ce qu'elles sont, c'est-à-dire un instrument politique servant à promouvoir les intérêts de ceux qui les ont produites, on constate que, dans la réalité, on ne sait pas grand-chose sur le phénomène criminel en Haïti. Alors que les médias, les ambassades et les experts continuent de diaboliser l'« île maudite », il faut se garder de tirer des conclusions hâtives sur le problème de l'insécurité humanitaire, afin d'éviter de foncer tête baissée derrière les murs de sa résidence fortifiée. Une troisième partie explore les stratégies urbaines de sécurité des organisations humanitaires, en soulignant leurs impacts territoriaux, organisationnels et sociétaux. Enfin une quatrième et dernière partie analysera les mesures contraignantes relatives aux pratiques de déplacement et de mobilité des travailleurs humanitaires, en mettant en évidence leurs motivations profondes, c'est-à-dire, le contrôle disciplinaire et la régulation des acteurs humanitaires.

Etat des lieux théoriques de la question

Les efforts et initiatives pour institutionnaliser et professionnaliser la gestion du risque au sein de la communauté humanitaire découle d'un processus de rationalisation du champ humanitaire depuis la fin de la Guerre Froide. Jusqu'au milieu des années 1990, l'impact d'une attaque sur le

personnel humanitaire devait persister quelques temps et retombait rapidement pour éventuellement disparaître (Stoddard *et al.* 2006). Au cours des deux dernières décennies, cependant, le constat dominant selon lequel les humanitaires seraient de plus en plus la cible d'attaques délibérées a entraîné des changements substantiels et profonds concernant la gestion du risque au sein de la communauté humanitaire. Les causes pour expliquer la « nouvelle » menace pour les humanitaires sont multiples, et reposeraient sur des facteurs déterminants tant exogènes (les « nouvelles » guerres, la militarisation de l'action humanitaire) qu'endogènes (la politisation de l'aide humanitaire dans le projet de gouvernance globale libérale). Cette idée selon laquelle la mise en place de dispositifs sécuritaires au sein de la communauté humanitaire serait le résultat d'un accroissement de l'insécurité dans des « espaces humanitaires » de plus en plus réduits domine les débats et les discussions sur la question. Or, ce constat est largement discutable, historiquement et empiriquement (Dandoy et Pérouse de Montclos 2013). Au contraire, la montée en puissance d'un discours sécuritaire au sein de la communauté humanitaire pourrait bien être la conséquence de la difficulté à appréhender la transformation radicale et précipitée des structures du champ humanitaire durant la période post-Guerre Froide – ce que Barnett et Weiss (2008) décrivent comme une « crise ontologique » à travers laquelle se pose la question des frontières de l'action humanitaire. À la suite des travaux d'Emile Durkheim, le sociologue Kai Erikson analyse les vagues de crime comme le produit d'une conjoncture historico-culturelle qui s'accompagne d'un processus de redéfinition d'identité ou des facettes de l'identité du groupe concerné :

These waves dramatize the issues at stake when a given boundary becomes blurred in the drift of passing events ... the community begins to censure forms of behavior which have been present in the group for some time but have never attracted any particular attention before ... In the sense that the term is being used here, "crime wave" refers to a rash of publicity, a moment of excitement and alarm, a feeling that something needs to be done. It may or may not mean an actual increase in the volume of deviation (Erikson 1966, p. 69)

Il ne s'agit pas ici de revenir sur les causes qui ont entraîné la vague de pessimisme et la crise de confiance au sein de la communauté humanitaire, notamment les réflexions autour du bien-fondé de l'action humanitaire, qui peut engendrer autant de problèmes qu'elle n'en résout sur le terrain (Rieff, 2001 ; Barnett 2005 ; Mouton 2012). L'émergence d'un nouveau paradigme humanitaire, en rupture avec la tradition de l'aide humanitaire telle que pratiquée depuis la création du Comité International de la Croix-Rouge (CICR) en 1863, et qui s'attache désormais à transformer de manière durable les conditions de vie des personnes en détresse, a cependant provoqué une onde de choc sans précédent et de nombreuses frictions au sein du champ humanitaire. Antonio Donini, du Feinstein International Center, parle de « mouvement de plaques tectoniques » pour qualifier les bouleversements de l'industrie de l'aide au cours des années 1990 (Donini 2005). Les criminologues utilisent le concept de *panique morale* pour expliquer « une réaction disproportionnée de certains groupes face à des pratiques culturelles ou personnelles, souvent

minoritaires, jugées « déviantes » ou dangereuses pour la société » (Cohen 1972, p. 2) et provoquées par la dynamique historique du changement structurel et culturel. De la même façon, la panique morale à propos de la « nouvelle » menace pour les humanitaires révèle les bouleversements profonds qui ont accompagné l'émergence de nouvelles pratiques au sein du champ humanitaire depuis la fin de la Guerre Froide. Or, si la vague de panique peut se résorber et disparaître, elle peut avoir des conséquences plus lourdes et durables, qu'il s'agisse de l'adoption d'une nouvelle loi, de la diabolisation d'un certain groupe social (« folk devils ») ou de la mise en place de politiques sécuritaires strictes. L'intérêt d'une telle approche sociologique est de resituer les dispositifs sécuritaires des organisations dans un contexte historique et structurel, et de mieux comprendre leurs enjeux culturels et sociaux.

Soulignant l'importance de la sociologie de Max Weber, Ian Wilkinson suggère d'explorer l'émergence d'une pensée du risque dans les sociétés modernes occidentales « comme un signal d'anxiété sociale et d'alarme culturelle et comme emblème d'une raison calculatrice et du contrôle technologique » (Wilkinson 2010, p.16). De la même manière, l'introduction d'un langage du risque comme nouvelle façon de penser l'insécurité humanitaire est révélatrice d'un processus de rationalisation de l'action humanitaire au cours des turbulentes années 1990. Il faut ici noter que l'apparition d'une rationalité moderne au sein du champ humanitaire est un phénomène récent, qui est directement lié à la crise de confiance qui s'est installée dans la communauté humanitaire au cours des deux dernières décennies. Ainsi que le fait remarquer Michael Barnett (2008, p. 253), "While fields such as public health, welfare, development, and human rights rationalized, bureaucratized, and professionalized decades ago, humanitarianism remained quaintly and stubbornly premodern – until recently." Si la panique morale s'est traduite sur le terrain par la fortification des bureaux des organisations humanitaires, elle a provoqué un processus plus officiel et structuré d'institutionnalisation, de professionnalisation et de standardisation de la gestion du risque au sein de la communauté humanitaire. L'augmentation du nombre de séminaires et workshops, « good practices » et guidelines, formations et trainings sur la sécurité du personnel humanitaire doit être appréhendée sous cet angle. Jan Egeland décrit l'approche sécuritaire des organisations comme 'insouciante, suivie d'une période de bunkerization... qui a conduit aujourd'hui à la gestion du risque' comme nouveau paradigme sécuritaire.³ Plus précisément, l'aversion du risque des organisations s'est progressivement juxtaposée avec des technologies plus complexes de gestion de soi (Duffield 2010), qui favorisent la production de nouvelles formes de subjectivité au sein de la communauté humanitaire. Le présent rapport est un aperçu empirique des conséquences de la panique morale qui accompagne la restructuration du champ humanitaire depuis la fin de la Guerre Froide.

³ Source : <http://www.irinnews.org/report/92459/aid-policy-staff-security-bunkerization-versus-acceptance>

2. Insécurité et aide humanitaire: entre chiffres et réalités

Haïti semble cumuler tous les records. Réputé être le pays le plus pauvre de l'hémisphère nord (l'expression compte plus de 110.000 entrées sur Google), ce morceau d'île situé dans les Caraïbes est aussi considéré comme l'un des plus dangereux de la planète. La liste peut être allongée. La célèbre revue américaine *Foreign Policy* et l'ONG Fond pour la Paix, par exemple, évaluaient en 2007 Haïti comme l'Etat le plus instable de la région des Caraïbes et du continent américain.⁴ Les Nations Unies, quant à elles, ont longtemps considéré le quartier de Cité-Soleil comme le bidonville le plus dangereux d'Amérique Latine. Ajoutons qu'à côté de cette liste (non-exhaustive) s'ajoutent encore les faits, les chiffres et les images, qui semblent confirmer la mauvaise réputation d'Haïti comme « île maudite ». Les médias jouent un rôle considérable dans la construction du pays comme un territoire dangereux et imprévisible, en donnant aux statistiques criminelles une vie propre, décontextualisée, sous des titres évocateurs : « The Spectacular Rise of Insecurity in Haiti » (Haïti Liberté, 14 mars 2012), « Violent Crime Has Spiked in Haiti's Cities » (Associated Press, 3 juin 2012), etc. Cette dramatisation de l'insécurité est particulièrement flagrante dans un article du journal haïtien *Le Matin* (« Insécurité, le refrain des Port-au-Princiens », 23 mars 2012) qui annonçait une « situation de terreur » et une « vague d'insécurité qui frappe toutes les couches sociales ». Selon le journal, « Tout laisse croire que les autorités compétentes sont dépassées par les événements. Les assassinats en série dans l'Aire métropolitaine de Port-au-Prince en sont des exemples ». Cette représentation, on y reviendra, est également véhiculée par les ambassades des pays occidentaux à travers leurs conseils aux voyageurs, avec une liste impressionnante de recommandations et de règles de sécurité « à respecter scrupuleusement »

Il s'agit dans cette section de se défaire d'un certain nombre de présupposés et d'images toutes faites et d'aborder la question de l'insécurité en Haïti de manière proactive et analytique plutôt que réactive ou défensive. Bien sûr, il ne faut pas tomber dans le piège inverse en minimisant les dangers et les conséquences dramatiques pour ceux et celles qui en sont victimes. La violence urbaine, qu'elle soit structurelle ou interpersonnelle, celle des pauvres ou celle des gangs qui contrôlent les bidonvilles de Port-au-Prince, est un phénomène aussi préoccupant que complexe (voir, par exemple, Gilles 2010 ; James 2012 ; Kolbe 2013). Il faut cependant se défaire d'un certain nombre d'idées reçues sur la violence urbaine en Haïti, qui mettent davantage en péril le lien social que ne le fait la délinquance dans le quartier huppé de Pétion Ville ou même les bandes de jeunes dans les « zones rouges » de Port-au-Prince. **L'existence d'une menace réelle pour la population haïtienne ainsi que pour les travailleurs humanitaires qui lui viennent en aide oblige à prendre du recul par rapport aux diagnostics catastrophistes qui diabolisent Haïti et favorisent des logiques ségrégationnistes au sein de la communauté humanitaire.** Car si l'obsession sécuritaire favorise la ségrégation socio-spatiale comme solution au problème de l'insécurité (et

⁴Source : http://www.metropolehaiti.com/metropole/full_econ_fr.php?id=12772

non comme un problème en soi !), elle renforce du même coup la marginalisation des classes défavorisées perçues comme vectrices d'insécurité. Les risques d'ostracisme d'une partie de la population vivant dans les « zones rouges » de la capitale haïtienne et le recours aux réseaux politico-criminels comme moyen de survie physique et sociale imposée par la pauvreté en Haïti est une réalité qui doit être envisagée. C'est sous cet angle que doit être appréhendé la sécurité et que les règles de sécurité des organisations humanitaires doivent être pensées.

La récupération politique des chiffres de la criminalité en Haïti

Les données statistiques disponibles sur la criminalité ne cessent d'indiquer une aggravation de la situation depuis 2009. Alors que les taux de violence (létale et non létale) enregistrés au cours des deux années précédentes (2007-2009) étaient en baisse (AlertNet, 22 novembre 2011), il semblerait qu'Haïti soit retombé dans un cycle de violence que le pays n'avait plus connu depuis 2004. Dans son rapport du 24 mars 2011, le Secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-Moon, indiquait que « les statistiques recueillies par la MINUSTAH indiquent (...) que les crimes graves, y compris les meurtres, n'ont cessé d'augmenter de 2009 à 2010. Les cas de viol, qui continuent d'être très peu signalés, et d'enlèvement, dont les statistiques fluctuent, suscitent de vives inquiétudes. » Dans un rapport publié l'année suivante, le Secrétaire général notait qu'en moyenne 76 homicides avaient été commis entre février et août 2011 et 65 homicides entre septembre et décembre de la même année (Nations Unies, 29 février 2012, par. 10). La détérioration du climat sécuritaire en Haïti est un constat largement partagé par les organisations de défense des droits humains et par les experts en sécurité. En novembre 2011, le Réseau national de défense des droits humains (RNDDH) tirait « la sonnette d'alarme face à l'insécurité », soulignant une grave détérioration du climat sécuritaire notamment dans la région métropolitaine (Radio Métropole Haïti, 16 novembre 2011). En mars 2012, la même organisation de défense des droits de la personne se disait « profondément préoccupé[e] par la recrudescence dans le pays, particulièrement dans la zone métropolitaine, des actes d'insécurité et de violence organisée », et regrettait le fait que la population haïtienne soit « livrée à elle-même » par rapport à l'augmentation de l'insécurité, et que les mesures prises par les autorités pour lutter contre la criminalité étaient insuffisantes (RNDDH, 15 mars 2012).⁵ L'analyse de la plateforme des Organisations Haïtiennes des Droits Humains (POHDH) va dans le même sens :

L'année 2012 est surtout marquée par la recrudescence du phénomène de l'insécurité. Cette montée vertigineuse des actes de banditisme tout au cours de l'année, surtout dans la Capitale du pays, a constitué une entrave à la jouissance de certains droits civils de la population, particulièrement ; le droit à la liberté de circuler librement et à la sécurité. Agression, viol, cambriolage, vol à main armée, assassinat et kidnapping sont enregistrés un peu partout dans la Capitale et dans le reste du pays.

⁵ Source : http://www.collectif-haiti.fr/data/file/News/Ins%C3%A9curit%C3%A9_mars_2012.pdf

Des chiffres accompagnent souvent ces rapports, indiquant, par exemple, que 147 homicides ont été enregistrés de janvier à la mi-mars 2012, dont 130 à l'aide d'armes à feu (RNDDH, 15 mars 2012). Pour sa part, la Commission Épiscopale Nationale Justice et Paix (Jilap), qui publie chaque année des rapports d'observation sur la violence à Port-au-Prince, s'inquiétait d' « une hausse de l'insécurité à travers le pays notamment dans la région métropolitaine ». Une recherche indépendante – avec pour titre évocateur 'Haiti's Urban Crime Wave ?' – faisait, quant à elle, état d'une « escalade spectaculaire » de la violence criminelle d'août 2011 et février 2012 (Igarapé 2012). Selon les auteurs de cette enquête, 'les dirigeants locaux et les bailleurs de fonds occidentaux craignent réellement que la situation ne se détériore encore davantage.' La période de six mois au cours de laquelle le taux d'homicides aurait augmenté en Haïti est certes trop courte pour tirer des conclusions définitives sur un renversement du climat sécuritaire depuis 2004. Malgré tout, les chercheurs persistent à dire qu' « [e]n Haïti, les signes de danger sautent littéralement aux yeux. Dans nombre des quartiers de Port-au-Prince dont les murs sont couverts de graffitis, on observe une grave escalade de la violence meurtrière. La montée en flèche du nombre de meurtres, de crimes contre les biens et de voies de fait, qui s'est amorcée il y a moins de six mois, semble maintenant s'intensifier. » Le constat selon lequel la violence criminelle aurait « explosée » à Port-au-Prince doit cependant être considéré avec prudence. Sachant que ces données servent de base aux organisations internationales (y compris humanitaires) pour justifier l'adoption de mesures sécuritaires strictes, il est nécessaire de s'arrêter sur leur valeur scientifique et méthodologique.

Si les statistiques criminelles et de victimisation sont nécessaires à la compréhension du phénomène criminel, nombreux sont ceux qui – par intérêt ou paresse intellectuelle – oublient toute précaution méthodologique dans l'interprétation de ces données. Trop souvent, les tendances actuelles de la criminalité à Port-au-Prince sont appréhendées sur la seule base des chiffres enregistrés et des interprétations de ceux qui les ont « produits » (le verbe est significatif). Or, ces chiffres ne peuvent pas être traités comme des données brutes, permettant de dresser un portrait clair des taux et des tendances de la violence criminelle à Port-au-Prince. Une lecture critique des chiffres de l'insécurité est d'autant plus importante que la question de la sécurité des personnes et des biens est intrinsèquement mêlée au débat politique. Selon certains criminologues, l'exacerbation de ces questions sécuritaires 'fait figure de capital politique pour celui qui sait la mobiliser' (Roberts *et al.* 1999, p. 255). En effet, les chiffres de l'insécurité sont souvent détournés à des fins stratégiques, non pas pour informer leurs destinataires mais pour justifier ou légitimer une action sociale, économique ou politique. C'est le cas, par exemple, du premier ministre, Laurent Lamothe, qui « se félicitait des « résultats probants » enregistrés par la PNH et de la baisse de l'insécurité dans le pays » afin d'encourager la relance économique du pays (Radio Métropole Haïti 4 juillet 2013). C'est le cas aussi d'organisations de défense des droits humains et de mouvements féministes déplorant la hausse permanente de faits de viol, décrit d'ailleurs en terme d' « épidémie » dans les quartiers défavorisés afin de récolter davantage de

fonds auprès de leurs bailleurs.⁶ Le caractère contradictoire des chiffres avancés par ces différents acteurs forcent déjà à s'interroger sur le rôle qu'ils jouent dans le débat politique.

Ce « duel » politique est particulièrement flagrant entre les autorités en charge de la lutte contre la criminalité et les organisations de défense des droits humains, chacun véhiculant sa propre interprétation de la réalité et mettant en doute la crédibilité des chiffres dévoilés par l'autre camp. Ainsi, le Secrétaire général des Nations Unies se félicite, dans ces rapports sur les activités de la MINUSTAH de « l'état relativement stable » du climat sécuritaire en Haïti, en indiquant toutefois le caractère volatile et incertain de ladite situation pour justifier leur présence sur le territoire national : « Dans l'ensemble, l'état de la sécurité est demeuré relativement stable durant toute la période à l'examen, bien que ponctué par une recrudescence des troubles civils et une montée de la grande criminalité ... La Police nationale continue de gagner en efficacité mais elle n'est pas encore à même d'assurer pleinement la sécurité intérieure sur tout le territoire. À ce propos, la MINUSTAH a continué de jouer un rôle essentiel dans le maintien de la sécurité et de la stabilité générales » (Nations Unies, 8 mars 2013). Réagissant au rapport du Secrétaire général, le directeur exécutif de la Plateforme des Organisations de Défense des Droits de l'Homme (POHDH) mettait en doute « la crédibilité » des chiffres avancés sur la criminalité à Port-au-Prince, en indiquant qu'une hausse des actes de violence équivaldrait à un constat d'échec de la mission (Radio Métropole Haïti, 8 mars 2013). En général, les organisations de la société civile (y compris certains universitaires militants) soulignent la « passivité », le « laxisme dolent » et le « manque de volonté réelle » des autorités étatiques et de la PNH de protéger la population haïtienne, leur demandant de prendre des « mesures urgentes » pour lutter contre la recrudescence du phénomène de l'insécurité (RNDDH, 15 mars 2012). En riposte à une étude de victimisation soulignant l'augmentation du nombre de crimes dans les grandes villes haïtiennes, le porte-parole de la Police des Nations Unies (UNPOL) déclarait :

On doit vous dire qu'on a vérifié les données depuis les quatre dernières années en Haïti, actuellement, la situation en Haïti est le reflet de ce qui se produit dans l'ensemble des Caraïbes et de l'Amérique Centrale. Il y a une petite augmentation de la criminalité, j'ai dit une petite augmentation, mais c'est un phénomène qui est mondial, ce n'est pas unique à Haïti, ce n'est pas unique aux Caraïbes. Il y a des tendances, il y a des cycles [...] la composante de la MINUSTAH met tous les efforts pour travailler fort avec la Police Nationale d'Haïti (PNH) et on suit les événements, on s'adapte, on s'ajuste, on renforce dans certain secteur suivant le type de criminalité ou les différentes tendances. Mais il y a rien d'alarmant, il y a rien au niveau qui puisse faire penser qu'il y a une crise, c'est totalement faux, on veut rassurer la population il y a pas de crise actuellement en cours, au niveau de la criminalité...»

.....
⁶ Voir par exemple, le rapport (2011) *Our bodies are still trembling : Haitian women continue to fight against rape* de l'Institut pour la Justice et la Démocratie en Haïti ("Over the past twelve months, as they have sought to begin to rebuild from the disaster and tend to the many vulnerable children, disabled and elderly people in their care, the women of Haiti have faced another catastrophe: an epidemic of sexual violence",
source: http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/9BB8998DF0D1BA9349257815000F2EA1-Full_Report.pdf

Idem pour le porte-parole de la MINUSTAH, qui indiquait que « la situation d'insécurité n'est pas trop grave en Haïti. Seulement, il n'y a que quelques cas de plus d'insécurité au cours de ces derniers jours » ('Aucune raison de s'alarmer', dans Haïti Press Network, 8 mars 2012). Et un journaliste commentant les déclarations contradictoires de s'interroger : « Alors qui dit vrai ? » (Haïti Libre, 8 mars 2012). Si les rapports des Nations Unies sont largement intéressés, il n'est pas sûr que les organisations de défense des droits humains offrent une vision plus juste, moins biaisée de la situation sécuritaire en Haïti. En effet, la rhétorique utilisée par ces organisations est souvent sensationnaliste et très peu nuancée. Par exemple, le RNDDH écrivait dans un rapport : « Il ne se passe pas de jour sans qu'on n' [sic] enregistre un peu partout dans le pays, des tirs alimentés d'armes automatiques. De plus, quotidiennement, des citoyens à leur sortie des banques commerciales, sont pris en filature par des bandits armés circulant à bord de motocyclettes. Ils sont alors frappés, blessés par balles ou même tués et leur argent emporté » (RNDDH 15 mars 2012). Par conséquent, l'organisation enjoignait les autorités à prendre « immédiatement toutes les mesures nécessaires visant à rétablir une situation vivable dans le pays, notamment à Port-au-Prince et ses environs » (ibid.). Un autre rapport de la même organisation déplorait justement quelques mois plus tard que « des portes de maison sont défoncées, des enfants sont enlevés, des femmes et des jeunes filles sont violées régulièrement » (HPN, 11 septembre 2012). Une telle interprétation peut donner l'impression qu'Haïti est submergé par la violence et que l'on assassinerait sa population à chaque coin de rue.

Afin de convaincre le public qu'il s'agit d'un « problème grave », ces organisations accompagnent souvent leurs rapports de l'un ou l'autre chiffre brut, hors de tout contexte, directement repris par les médias ou les organisations internationales pour souligner l'ampleur du phénomène de l'insécurité en Haïti. Ainsi, on peut lire dans un rapport qu' « au cours de la période allant du 1 octobre au 14 novembre 2011, il y a eu plus de 2 cas de décès par balles par jour, des statistiques alarmantes, insiste M. Marie Yolene Gilles, responsable du RNDDH qui réclame une réaction urgente des autorités » (Radio Métropole Haïti, 16 novembre 2011). Quelques mois plus tard, la même organisation annonçait 147 homicides enregistrés de janvier à la mi-mars 2012, dont 130 commis à l'aide d'armes à feu (RNDHH, 15 mars 2012). Encore plus récemment, l'organisation estimait que 1.041 personnes avaient été tuées par balles, par armes blanches, par lapidation ou par lynchage entre 2012 et 2013 (RNDHH, 18 juin 2013). Si les chiffres annoncés ne sont pas forcément contestables (il est en effet plus facile de compter les morts que les vols de portable), leur caractère alarmant l'est cependant beaucoup plus. En effet, de tels chiffres ne permettent pas d'évaluer les tendances de la violence criminelle en Haïti. Dans une interview, une consultante travaillant pour la Banque Mondiale constatait :

Les organisations de femmes ... nous font des rapports, mais c'est des rapports vraiment très hachés et très ponctuels. Par exemple, on vous dit : « Pour ce mois-ci, on a 300 cas d'homicide ». Déjà, on ne peut pas parler d'homicide, on ne sait pas ! On vous dit « c'est 300 cas d'homicide », mais c'est sans une référence à l'année dernière, au mois passé, il n'y a aucune lecture de courbe,

lecture d'échelle. Rien ! Dans ce cas, à ce moment-ci, vous, vous vous barricadez. Je ne peux pas dire que les gens ne savent pas comment manipuler ce genre de données. C'est juste qu'il y a un intérêt à mal les manipuler ... On s'assure qu'on a fait le décompte, à ce moment-ci, on y met tout pêle-mêle, tous les cas de personnes qui sont mortes par balles sont classés homicides – c'est du grand n'importe quoi ! À ce moment-ci, tout le monde a peur, donc si tout le monde se met à flinguer tout le monde, ça justifie qu'on prenne les précautions aussi, qu'on ne sorte pas, qu'on ne fréquente plus les amis, donc vraiment il y a une détérioration du relationnel communautaire en Haïti, c'est grave !

En effet, on ne sait pas exactement ce que recouvre la catégorie « homicide », ni même les notions d' « insécurité » ou de « violence », qui embrassent des champs d'infractions tellement larges qu'on ne sait pas toujours de quoi l'on parle. De la même façon, il s'agit d'indiquer ici la propension des acteurs humanitaires à subsumer sous le même vocable d' « incident sécu » l'ensemble des actes susceptibles d'affecter leur personnel ou leur matériel, qu'il s'agisse de la petite délinquance, des manifestations, de la violence des bandes, des enlèvements, ou des menaces et agressions délibérées envers les humanitaires. Cette catégorie « incident sécu » recèle une certaine ambiguïté au niveau de son utilisation, qui lui confère justement sa puissance symbolique et performative. W... ... d'ONG₂₀ indiquait : « Sous le chapeau sécurité, y a beaucoup de chose ... Y a un panier qui fait qu'Haïti a une mauvaise réputation, parce qu'on fait pas la distinction. Et quand tu commences à faire la distinction, tu renforces ton sentiment de sécurité. » Si l'instrumentalisation des faits et des chiffres de la criminalité témoignent souvent d'un engagement sincère pour la cause défendue, qu'il s'agisse des droits de la femme ou la sécurité des humanitaires, le risque est de brouiller la compréhension du phénomène et d'encourager des logiques ségrégationnistes en Haïti.⁷ L' « amélioration » des chiffres de la criminalité, dans un sens alarmiste ou rassurant d'ailleurs, obligent les acteurs humanitaires à les manier avec prudence. Il ne s'agit pas de rejeter toutes les données statistiques, mais de comprendre le rôle qu'elles jouent dans la construction du « problème » de l'insécurité en Haïti. La lecture des chiffres de la criminalité est d'autant plus complexe qu'elle soulève tout un questionnement sur les méthodes et les outils utilisés pour mesurer l'insécurité, comme nous allons le voir maintenant.

Deux poids, deux mesures : l'interprétation des chiffres de la criminalité en Haïti

Dans un de ces rapports, le Secrétaire général des Nations Unies reconnaissait la difficulté d'obtenir des données fiables, en raison des obstacles techniques et du fait que de nombreux crimes ne sont pas signalés (Nations Unies 24 Mars 2011, paragr. 13). En effet, le manque de moyens matériels et humains de la PNH et de la MINUSTAH, limite sévèrement les possibilités de

⁷ Bien sûr, on peut se demander si certaines personnes n'auraient pas un intérêt financier à spéculer davantage sur la détérioration du climat sécuritaire et la dangerosité d'Haïti, afin de s'assurer les primes de risques qui sont en lien avec l'évolution des niveaux de sécurité. Ainsi, V... ... explique : « Jusqu'en 2006, à chaque fois que le stade de sécu allait baisser, comme par hasard, il y avait un incident qui était lié avec les UNPOL, qui sont à 40\$ US par jour de prime sécu. Donc, tout le staff international touchait 1200\$ US par mois, si t'avais un problème de sécu. Et que au moment où le niveau allait tomber ou que l'évaluation allait être faite, y avait comme par hasard un policier international qui s'était fait tirer dessus. Et on disait que les africains, les contingents burkinabés,

constater une infraction ; une situation fortement aggravée par le tremblement de terre du 12 janvier 2010, qui a diminué la capacité organisationnelle des deux institutions (CIGI 2011, p. 5 ; ICG 2011 ; Fortin et Pierre 2011). Une étude de victimisation confirme également le caractère incomplet des statistiques officielles, en raison de l'absence de signalement par les victimes ou d'enregistrement par la police d'agressions physiques et sexuelles ou d'atteintes aux biens (Igarapé 2012). Si les homicides sont en général enregistrés dans les statistiques officielles, l'étude indique cependant que la grande majorité des atteintes contre les personnes et contre les biens n'ont jamais été signalées à la police. Presqu'un répondant sur cinq a ainsi indiqué avoir refusé d'informer la police d'une infraction en raison notamment du manque de confiance dans celle-ci ou des demandes de pots-de-vin pour enregistrer leur plainte ou traiter leur dossier (voir figure 1 pour un tableau récapitulatif des motifs invoqués par les victimes pour ne pas porter plainte à la police).⁸ On ne s'étonnera donc pas de l'écart important entre les statistiques policières et la réalité des faits criminels – un phénomène bien connu des criminologues, qui parlent du « chiffre noir » de la criminalité. Les données recueillies par la PNH et la MINUSTAH ne révèlent ainsi que la partie déclarée de la criminalité dans la région métropolitaine, qui demeure sans doute très éloignée de la réalité du phénomène criminel en Haïti.

sénégalais, qui ont pas le même niveau de vie qu'un flic français, 1200\$ US en plus dans la cagnotte, quand même ! Et ils faisaient en sorte que le niveau de sécu ne baisse jamais. Et il n'a pas baissé pendant 2, 3 ans finalement. »

⁸ Le faible taux de report de cas de viol est notamment dû au fait que très peu d'atteintes contre les personnes, principalement les cas de viols, sont jugés. D'après un rapport des Nations unies, sur 62 plaintes déposées entre juin et août 2012, aucune n'a fait l'objet d'un jugement par un tribunal compétent, source : http://www.ohchr.org/Documents/Countries/HT/RapportSGBV_fr.pdf

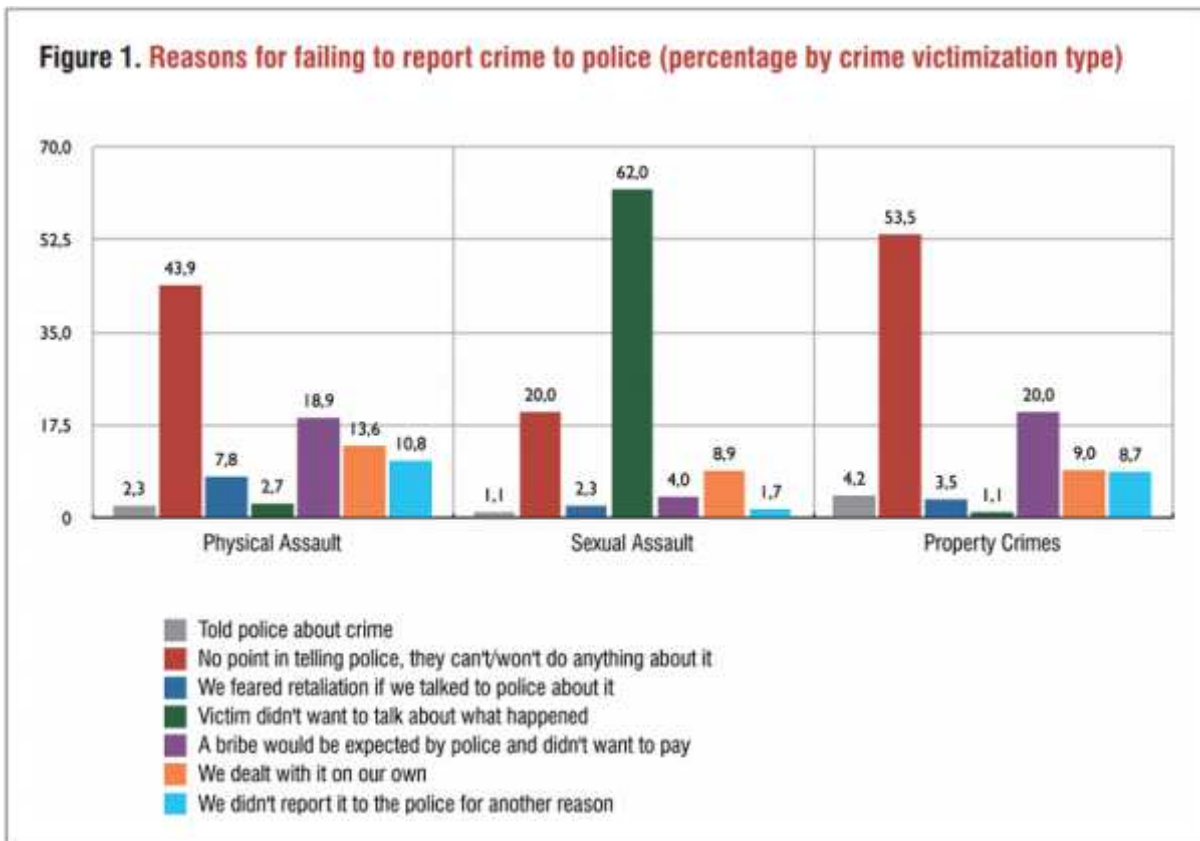


Figure 1 The Economic Costs of Violent Crime in Urban Haiti, Kolbe, Muggah et Puccio (2012).⁹

L'avantage des enquêtes réalisées auprès des victimes consiste justement à obtenir des informations qui n'apparaissent pas dans les statistiques officielles, faute de plainte des victimes ou d'enregistrement par les autorités policières. En effet, les criminologues estiment que les enquêtes de victimisation enregistrent en moyenne un nombre quatre fois plus élevés de faits criminels que les statistiques de police (Tierney 2006). Mais les chiffres avancés dans ces enquêtes doivent également être interprétés avec précaution, et n'offrent pas forcément une image plus complète de la criminalité (Maguire 2007, p. 268-269). Tout d'abord, il faut rappeler que ce type d'enquête offre seulement une image « agrandie » de la criminalité tirée d'un échantillon restreint de la population nationale. Il s'agit donc d'une estimation et non d'une mesure exacte de la criminalité, qui reste impossible à vérifier systématiquement. Par exemple, l'étude de l'Institut Igarapé réalisée auprès de 3.000 ménages à travers le pays (Port-au-Prince, Cap-Haitien, Jacmel, Saint-Marc, Gonaïves, Leogane, Les Cayes) cherchait à établir si ceux-ci, ou des personnes de leur entourage, avaient été victimes d'actes de violence ou de vol sur une période de six mois (août 2011 – février 2012). Les résultats ont alors été analysés et réévalués afin d'estimer des taux de victimisation sur 100.000 résidents. L'étude peut ainsi donner l'apparence d'une évaluation globale de la situation sécuritaire en Haïti (en l'occurrence, l'« escalade » de la violence criminelle)

⁹ Source: http://igarape.org.br/wp-content/themes/igarape_v2/pdf/Strategic_Note_2.pdf

alors qu'en réalité les données sont extrapolées d'échantillons relativement restreints de la population. Notons également que cette étude ne nous dit rien sur l'accroissement de la population à l'échelle nationale ni sur les changements démographiques dans les quartiers sélectionnés pour réaliser les entretiens.

En outre, les enquêtes réalisées auprès des victimes (y compris celle de l'Institut Igarapé) ne couvrent pas tous les types de crimes enregistrés par les autorités publiques. Si les violences et les atteintes aux biens sont répertoriées, les crimes « sans victime » tels que l'usage et le trafic de drogue ainsi que les infractions économiques et financières (pour ne citer que ces infractions) ne figurent pas dans ce type d'étude. Notons également que le critère (éthique) de sélection des participants à l'étude, en l'occurrence des personnes âgées de plus de 18 ans, affecte de manière significative les résultats de l'enquête. Enfin, les enquêtes de victimisation restent largement dépendantes de la volonté des victimes de signaler les crimes aux enquêteurs. Le cas des violences sexuelles est particulièrement emblématique à ce propos. Si de nombreuses personnes refusent de porter plainte pour viol auprès des autorités en charge de la lutte contre la criminalité (Igarapé 2012), il n'est pas plus sûr qu'elles acceptent de témoigner de tels actes dans le cadre d'une enquête de victimisation. Autre élément important, l'augmentation apparente des infractions sexuelles en Haïti (décrite, rappelons-le, en termes d'« épidémie ») peut tout autant être liée au changement de regard porté sur la violence sexuelle et à la forte mobilisation des acteurs internationaux à fournir de l'aide aux victimes d'agressions sexuelles (James 2010). Notons, par exemple, le cas de cette équipe de professeurs américains cherchant dans les camps des victimes d'abus sexuels pouvant prétendre à un visa humanitaire (Fox News, 15 mars 2010). Sous cet angle, la hausse tendancielle des cas de viols reflèterait davantage l'augmentation du taux de plainte qu'une augmentation des faits commis, ce que confirme une récente étude réalisée dans les quartiers de Carrefour et Leogane (Schwartz 2013) ; cette étude indique un taux annuel de 8 viols par tranche de 100.000 habitants, soit un quart du taux que l'on retrouve aux Etats-Unis.

De telles comparaisons géographiques sont fréquentes et souvent très explicites. Ainsi, de nombreuses sources indiquent que les taux de victimisation criminelle en Haïti n'atteignent pas ceux d'autres pays d'Amérique Latine et des Caraïbes. Selon les résultats d'une enquête de victimisation réalisée en 2010 par le Latin Public Opinion Project (LAPOP), les personnes ayant déclaré avoir été victimes d'un acte criminel représentent 19% de la population au niveau national contre près d'un tiers au Pérou ou en Equateur. En 2011, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) dévoilait les chiffres de sa première étude globale sur les homicides dans le monde.¹⁰ Avec un taux d'homicide de 6.9 par tranche de 100.000 habitants en 2010, Haïti se situait alors bien en-deçà de la Jamaïque (52), de Trinidad (35), de Bahamas (28) et de la République Dominicaine (24). Plus révélateur encore, Haïti occupe le même rang que la Corse, une autre île qui subit la même « mauvaise réputation ». La Direction centrale de la police judiciaire a

¹⁰Source : <http://data.un.org/Data.aspx?d=UNODC&f=tableCode%3A1>; <http://www.statistiques-mondiales.com/homicides.htm> ;

ainsi enregistré 10 homicides en Corse en 2007, 25 en 2008, 29 en 2009, 17 en 2010 et 22 en 2011¹¹ ; il y a donc eu en tout 103 homicides pour au moins 300.000 habitants sur une période de cinq ans, soit un peu moins de 7 homicides par an pour 100 000 habitants (Slate 17 novembre 2011). Notons également l'utilisation d'Haiti comme figure d'épouvantail dans l'article du magazine Slate (« Attentats en Corse : l'île est aussi meurtrière qu'Haiti ou le Timor Oriental »). Si ces comparaisons sont nécessaires pour interpréter des taux de victimisation criminelle, il faut rester vigilant et éviter de tirer des conclusions trop rapides. L'ONU DC indiquait lui-même dans son étude que les taux enregistrés d'homicides demeuraient imparfaits et que les comparaisons géographiques devaient toujours se faire avec la plus grande prudence, en raison notamment des différents systèmes juridiques ainsi que des capacités d'enregistrement des pays participant à l'enquête (ONU DC 2011, p. 5).

Les tendances actuelles de la criminalité à Port-au-Prince

Si les statistiques officielles et les chiffres « dévoilés » par les organisations de défense des droits humains ne permettent pas de dresser un tableau précis des tendances de l'évolution de la criminalité en Haïti, les études de victimisation offrent un angle de vision plus clair pour évaluer la situation sécuritaire dans le pays. Afin d'éviter les discours globalisants sur « la violence en Haïti » et de souligner la diversité des situations rencontrées sur le terrain, les ensembles d'infractions seront considérés séparément, en insistant sur la diversité des situations rencontrées par les humanitaires sur le terrain. Il s'agit également d'indiquer, à côté des problèmes de délinquance ou de criminalité, la violence politique caractérisée par « la discontinuité, sa nature quasi-événementielle » (Gilles 2012, vi). Le non-respect des échéances pour l'organisation des élections sénatoriales et locales (depuis novembre 2011) pourrait bien créer des tensions susceptibles de menacer dans le futur le bon déroulement des programmes humanitaires. Une autre problématique, qui ne sera pas abordée dans ce rapport, est celui de la théorie du grand complot occidental, véhiculée par certains leaders politiques, mais aussi par les mouvements religieux, prédicateurs évangélistes, accusant les étrangers de tous les maux, notamment d'avoir introduit l'homosexualité dans le pays. Le cas récent de l'attaque d'une résidence privée à Bourdon, où étaient célébrées les fiançailles d'un couple d'homosexuels, dont un coopérant de la Croix-Rouge, est particulièrement significatif (Le Monde, 12 août 2013). Le danger que peut représenter le discours des évangélistes ou des leaders politiques, qui voient dans les ONG humanitaires un bouc émissaire idéal, ne doit donc pas être sous-estimé. Réciproquement, les tensions peuvent être alimentées par le mode de vie « à l'occidental » du personnel expatrié, susceptibles de provoquer des révoltes populaires (« brûlez les 4X4 des humanitaires ») (Galy 2002). « Il y a actuellement partout sur les murs de Port-au-Prince des graffitis disant : « A bas les ONG »... Je pense que les collaborateurs des ONG devraient les lire », constatait Paul Farmer (cité dans Ramachandran et Walz 2012, p. 32 ; voir figure 2).

¹¹ Notons que la catégorie homicide regroupe les assassinats politiques ou des règlements de compte liés au banditisme, mais aussi des crimes passionnels ou familiaux



Figure 2 Graffiti 'Viv Titid, Aba ONG, Voles', Port-au-Prince (crédit : Arnaud Dandoy)

Atteintes aux biens

Selon certaines sources, le risque de vols et de cambriolages était relativement bas et a même régressé depuis 2005 (Kolbe et Muggah 2011). Si les atteintes aux biens ont légèrement augmenté au cours des six semaines qui ont suivi le séisme du 12 janvier 2010, il s'agissait majoritairement de vols de nourriture et d'eau potable. Toutefois, les mêmes chercheurs ont indiqué que l'incidence des crimes contre les biens (vols, vandalisme ou destruction intentionnelle de biens) a triplé entre août 2011 et février 2012 (Igarapé 2012). L'étude indique cependant que les vols avec violence sont massivement concentrés dans les quartiers les plus pauvres de Port-au-Prince (Bel Air, Cité Soleil, et Martissant). Si plus de la moitié des homicides enregistrés ont été commis lors de braquages armés, ceux-ci ont eu lieu principalement dans les zones populaires de la capitale (ibid., p. 3). Au contraire, les catégories plus aisées de la population subissent un type de prédation qui est, proportionnellement, moins violent, notamment des petits vols d'argent ou d'accessoire personnel pour des budgets de moins de 40\$ US (ibid., p. 6). Bien sûr, les vols et les cambriolages sont nombreux dans les quartiers riches et les banlieues huppées de Port-au-Prince comme Pèlerin, Thomassin ou Pétion Ville, même si les techniques de surveillance protègent les

classes les plus favorisées contre ce type d'infractions. Il en va de même pour la communauté humanitaire. Seule la petite délinquance en rue, par exemple les vols à l'arraché, touche véritablement le personnel expatrié ; un risque cependant limité par les mesures contraignantes en matière de déplacement. À l'évidence, ce type d'infraction est largement concentré à la sortie des bars et des discothèques de Pétiyon Ville, ce qui pose, on y reviendra en détails, la question du bien-fondé du concept de « zonage ». Il faut aussi noter un risque élevé de vols à main armée à la sortie des banques ou à côté de distributeurs de billets; en l'occurrence, plus de la moitié des incidents enregistrés dans la base de données sur la sécurité des travailleurs humanitaires entre octobre 2010 et décembre 2012 se sont déroulés alors que les personnes concernées venaient juste d'effectuer une transaction monétaire.¹²

Kidnapping

Le kidnapping, reste l'une des préoccupations majeures des organisations humanitaires.¹³ La médiatisation de l'affaire Clifford Brandt et l'implication du FBI dans ce dossier a certainement contribué à exacerber les peurs liées à ce phénomène et a encouragé les autorités publiques à accroître la « guerre contre les kidnappeurs » (HPN 5 novembre 2012). Cela dit, depuis 2004, les faits constatés de kidnapping n'en demeurent pas moins « assez fréquents » (Institut pour la justice et la démocratie en Haïti (IJDH), 27 avril 2012).¹⁴ Si le mobile crapuleux demeure largement prédominant, certaines sources indiquent que de nombreux cas de kidnapping non résolus entre 2009 et 2010 ont été motivés par des raisons politiques (International Crisis Group, 8 septembre 2011). Selon certaines sources, les kidnappings touchent davantage les classes moyennes et élevées, qui sont perçues comme plus riches et donc plus à risque (IJDH 27 avril 2012); néanmoins, l'IJDH souligne que les victimes de crime restent majoritairement les pauvres, qui disposent de moins de moyens de surveillance (ibid.). D'autre part, les faits de kidnapping contre rançon concernent davantage les riches haïtiens que les étrangers. Un rapport du Ministère des Affaires étrangères et européennes indique ainsi que 10 pc environ des victimes de kidnapping sont des étrangers.¹⁵ En l'occurrence, les faits de kidnapping impliquant des travailleurs humanitaires sont rarissimes, quoi qu'en disent certaines entreprises de consultance en sécurité privé. « After January 12, it looks like the good targets would be the NGOs. And I'm pretty sure they don't have ransoms planned into their budgets », constate la directrice d'une agence de sécurité privée (The Miami Herald, 1 septembre 2010). Or, depuis le 5 mars 2010 et le kidnapping de 2 expatriés de MSF Suisse, aucun enlèvement recensé n'a concerné un personnel international.

¹² Source : <https://aidworkersecurity.org>

¹³ Un sondage non-publié réalisé auprès de 17 organisations internationales travaillant en Haïti révèle que le kidnapping constitue la 3^{ème} source d'inquiétude de ces organisations pour leurs employés nationaux et la 5^{ème} source pour leurs employés internationaux (après les accidents de la route ; la petite délinquance ; et les désordres publics)

¹⁴ Source : <http://www.irb-cisr.gc.ca/Eng/ResRec/RirRdi/Pages/index.aspx?doc=454022>

¹⁵ Source: www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays/haiti-12249/

La complicité de policiers ou même de politiciens semblant souvent le cas, l'enlèvement de personnels internationaux entraînerait trop de réactions et de complications.¹⁶

Menaces et agressions délibérées envers les humanitaires

Quoi qu'il en soit, le risque majeur pour les organisations humanitaires est directement lié à la mise en œuvre d'un projet, ou à la fermeture d'un programme. L'arrêt d'activités de cash-for-work, entraînant une baisse de revenus de nombreux jeunes au chômage, ou les restructurations sont des périodes particulièrement vulnérables pour les organisations. Certains de nos interlocuteurs ont ainsi fait mention de stock dilapidés ou de vols de matériels durant les périodes de licenciement. Hormis quelques exceptions, les pillages d'entrepôts et autres types d'atteintes aux biens d'une organisation humanitaire restent pour l'instant peu violents et sans conséquence majeure pour les programmes sur le terrain.¹⁷ D'autres interlocuteurs ont également mentionné les destructions et les dégradations des biens des organisations humanitaires, notamment des bris de glace ou le caillassage des véhicules. De nombreux problèmes survenus sur les sites de distribution après le séisme du 12 janvier 2010 étaient souvent liés à des questions d'organisation de la distribution (localisation du lieu de distribution, organisation de la file d'attente, manque de communication, etc.). Les problèmes dérivent donc de la question des procédures et des compétences techniques des organisations à organiser une distribution d'aide alimentaire. D'autre part, il faut indiquer que l'utilisation de la catégorie « incident sécu » pour qualifier certains événements dans les zones d'intervention dénote souvent une méconnaissance du pays et de ses codes et modes de communication. V... .. l'explique : « À un moment, il y a eu une tension, bon, c'était un policier le mec, il a montré son flingue dans la discussion, à un moment donné. Donc, tout de suite, pour eux, c'est une menace de mort, quoi. Du coup, on se retire. Parce que du côté ONG, on menace pas, quoi.»¹⁸ En l'occurrence, une insulte verbale peut tout autant être considérée par certaines organisations comme un « incidents sécu ». C... .., ayant longtemps travaillé pour ONG¹¹, confirme :

Avant on était à Canapé-vert, Carrefour-Feuilles. On a travaillé à Martissant. Il y a eu pas mal de petits incidents de sécurité. Tout ce qui est menace, c'est très, très régulier. Et puis, ici, la menace, c'est quelque chose d'un peu traditionnel et normal. C'est la façon normale de faire remonter un problème. C'est-à-dire, on va pas dire : « je suis pas content ». On va dire : « si tu fais pas ce que je te demande, je te tue » ... Ce que nous on appelle les séquestrations, eux disent non, c'est un blocage, ça n'a rien à voir. On vous a pas séquestré, on vous a pas laissé partir, c'est différent. Il y a aussi une différence d'interprétation. Nous, on interprète selon les critères internationaux, y a des

¹⁶ Source: *The Miami Herald*. 1 September 2010. Trenton Daniel. "Violence Mars Haiti's Recovery: The Number of Kidnappings in the Hills Above Port-au-Prince Has Increased as Haiti Stands at a Political Crossroads." (Factiva). Pour une description des cas de kidnapping impliquant du personnel international, voir <https://aidworkersecurity.org/>

¹⁷ Voir <https://aidworkersecurity.org/>

¹⁸ Un cas assez typique est celui de ce couple de médecins américains venus fournir une semaine de soins gratuit en Haïti, qui s'est vu refusé l'accès sur la plage publique de Cocoyer-beach (Petit-Goave) parce qu'ils n'avaient pas versé la somme d'argent nécessaire. L'incident « qui a failli tourner au drame » a été interprété en termes d'« agression » et de « menace de mort » (Haiti Press Network, 23 mars 2013)

standards internationaux. Une séquestration, c'est on nous bloque et on nous empêche de partir. Pour un haïtien, ce n'est pas une séquestration, un blocage. On te bloque pour discuter, parce que tu veux pas discuter avec nous ... Et le ton monte, et les invectives, et les menaces qui sont pour eux une façon de communiquer différente. Mais qui n'est pas acceptable pour une organisation ... Mais, de par notre définition de l'incident, c'est une séquestration. Haiti, pour ONG X, c'était de très, très loin le pays, le pays qui représentait 50% des incidents de sécurité, sur la totalité. ONG X est active dans plus de 20 pays, dont la Somalie ! Mais les incidents sont moins graves, ils sont plus répétés et sont moins graves.

D'autre part, les risques de tensions sont souvent alimentés, dans un contexte socioéconomique particulièrement défavorable, par les licenciements effectués par ces organisations. Certains de nos interlocuteurs ont ainsi fait état de violences verbales ou de menaces de la part d'employés qui ont été licenciés dans le cadre d'un plan de restructuration. Un expatrié a par exemple reçu une douille dans une enveloppe en guise d' « avertissement ». Le risque pour le staff national ne doit pas être négligé. Selon le chef de mission d'ONG₁₂, « Dans l'ensemble, pour une restructuration, on s'en sort plutôt pas mal. Par contre, c'est souvent le staff national qui est menacé, c'est pas le staff international. Et là, on a un peu plus de mal pour faire remonter l'information ... Sur les bases, on a pas d'expats dans les ressources humaines. Ce sont des staffs nationaux, et se sont surtout eux qui sont les premiers confrontés à ça. » Notons également que les périodes d'embauche peuvent aussi être à risque pour les organisations humanitaires. M... ... d'ONG₁ explique:

Cette année, on est en période de recrutement ... moi, je pensais qu'en période de restructuration fallait faire très, très attention parce que les gens perdaient leurs emplois et que ça avait un impact sur leur vie très important, et par contre, en période d'embauche, c'est plutôt tout le monde est content ... On a pas fait grand-chose en terme de communication ... On a eu quelques dérapages et quelques pressions parce que les informations circulent et que nos anciens employés savent qu'on va recruter cinq gardiens, et pourquoi pas eux. Sachant que tous les gens qu'on rappelle n'ont pas retrouvé d'emploi depuis le mois d'avril.

Toutes les organisations s'accordent à dire que la transparence vis-à-vis des employés nationaux est indispensable et redoublent d'effort pour communiquer à l'avance les plans de licenciement afin d'anticiper les problèmes. Selon M... ..., « On préfère l'annoncer un mois avant et prendre le risque de se faire voler un ordinateur, deux ordinateurs (l'année dernière, on s'est fait voler des bâches qui étaient destinées à être distribuées dans les camps), plutôt que de dire du jour au lendemain, et là, évidemment, on se ferait rien voler, mais en terme de politique RH, ce serait l'horreur ! » Les propos du chef de mission d'ONG₉ vont dans le même sens : « On a fait de notre mieux aussi pour assurer que les gens ne partaient pas les mains vides, on leur a donné des cours sur l'amélioration de leur CV, on a écrit à deux ou trois organisations en leur disant qu'on licenciait, qu'on avait des gens qui pourraient être utiles pour eux.

« Guerres de gang »

Commenter le phénomène de l'insécurité en Haïti conduit nécessairement à parler de la violence des gangs.¹⁹ La question des gangs de rue est au cœur du discours sécuritaire des représentants politiques mais aussi des organisations internationales. *L'International Crisis Group*, par exemple, considère la violence des gangs à Port-au-Prince comme un défi « majeur » en matière de sécurité (International Crisis Group, 8 septembre 2011, p. 6).²⁰ Encore une fois, il s'agit d'éviter les raccourcis qui donnent une image fautive du phénomène des gangs en Haïti et renforcent la stigmatisation de leurs membres. Par exemple, le discours sur la violence des gangs est généralement associé avec le constat selon lequel la situation se détériorerait constamment dans les quartiers les plus précaires de Port-au-Prince. Par exemple, un rapport du Secrétaire général des Nations Unies faisait état d'une « recrudescence des activités des gangs dans les zones déshéritées de Port-au-Prince » (Nations unies, 24 mars 2011, par. 14). Les médias participent directement à cette représentation générale, annonçant un « déferlement » de violence, avec des titres souvent évocateurs : « Haiti : les gangs terrorisent la population » (France 24), « Building walls to stop flood of gang violence in Haiti » (London Evening Standard), etc. On peut citer aussi *Ghosts of Cité Soleil*, d'Asger Leth (2007), qui met en scène les aventures d'une employée d'une grande organisation française au cœur des groupes armés de Cité Soleil. Comme l'indique Kolbe,

Uncritical representations of the severity of violence in Haiti can reproduce hard-handed policing responses and severe peacekeeping interventions. As a result, heavy handed interventions can inadvertently harm innocent bystanders, alienate residents, and contribute to marginalization of a given neighborhood within the wider society (Kolbe 2013, p. 10-11).

La lutte contre la violence des gangs est effectivement devenue une priorité du gouvernement haïtien ainsi que de la MINUSTAH, qui ont lancé de nombreuses opérations conjointes en vue de démanteler les groupes armés (voir, par exemple, Dziedzic et Perito 2008 ; Hallward 2012). Un rapport du Secrétaire général des Nations Unies indiquait ainsi que '[d]e septembre à décembre 2011, la MINUSTAH a procédé à 6 811 opérations conjointes dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince visant à perturber les activités des groupes criminels. Au cours de cette période, cinq membres de gangs ont été arrêtés' (Nations unies, 29 février 2012). En la matière, on peut se demander si l'augmentation constatée des activités des gangs ne reflète pas davantage les résultats des activités de la PNH et de la MINUSTAH et leurs priorités répressives plutôt que l'évolution de la violence des gangs. La marginalisation de certains quartiers de la capitale est aussi le fait de certaines organisations humanitaires, qui refusent de travailler dans des zones abritant

¹⁹ Il n'est évidemment pas possible de dresser un portrait complet du phénomène de la violence des gangs en Haïti. Nous renvoyons le lecteur intéressé à l'étude récente d'Athena Kolbe (2013), 'Revisiting Haiti's Gang and Organized Violence', et à sa bibliographie.

²⁰ Bien sûr, les gangs de rue ne sont pas les seuls groupes armés opérant en Haïti. Ceux-ci se partagent en effet le terrain avec d'anciens soldats des forces armées haïtiennes et leurs jeunes recrues, mais aussi des milices privées travaillant pour des businessmen et/ou des trafiquants, des réseaux criminels plus étendus impliqués dans le trafic de drogues, d'armes et de

des bandes de jeunes armés. Comme l'explique Bolton (2011, p. 31), « l'insécurité à Cité-Soleil a découragé de nombreuses ONG d'y investir des services d'utilité publique. Même certaines ONG avec une grande expérience dans les zones de conflits armés ont évités d'opérer à Cité-Soleil ». On reviendra en détails sur la question du risque d'ostracisme de certaines franges de la population qui habitent dans les zones rouges de la capitale haïtienne.

Les activités criminelles liées aux groupes armés et les risques pour les organisations humanitaires qui travaillent dans les quartiers pauvres de Port-au-Prince ne doivent évidemment pas être minimisés. Les échanges de tirs et les interventions de la police et de la MINUSTAH présentent une menace indirecte tant pour les habitants que pour les humanitaires qui travaillent sur le terrain. Cependant, il n'est pas certain que les gangs constituent un problème majeur pour les organisations humanitaires. En effet, les « guerres de gangs » ne concernent jamais directement ces organisations en tant que telles – pour autant, bien sûr, qu'elles respectent et font valoir leurs principes de neutralité. En l'occurrence, un bon réseau d'informateurs au sein des équipes de la communauté permet de faire remonter les informations et de prévenir ce genre d'incident. En outre, certaines organisations ont su établir des contacts directs avec des chefs de gangs en vue de faciliter leurs déplacements sur le terrain. Dans l'ensemble, les organisations estiment être bien acceptées dans les communautés où elles travaillent. Selon C... .. d'ONG⁴, « le fait de travailler beaucoup avec les organisations locales, d'avoir des bons contacts, d'entretenir ses relations avec les travailleurs communautaires, avec des représentants des CASEC [Conseils d'Administrations des Collectivités territoriales] et des ASEC [Assemblées des Sections Communales], passer par des organisations locales pour pouvoir travailler conjointement avec elles ... c'est la meilleure manière d'être localement mieux accepté et d'avoir moins de problématiques de sécurité. » Il faut cependant éviter de considérer les rapports entretenus avec les groupes locaux comme un gage d'acceptation. Comme l'indique Duffield et ses collègues, « [i]l est bien trop facile pour les autorités responsables d'assumer que, pour autant que l'accès soit maintenu et que les programmes continuent, leurs organisations et les activités sont "acceptées", et que tout va pour le mieux » (Duffield et al. 2013, p. 18, traduction Arnaud Dandoy, voir aussi Fast et al. 2011).

Risques pour les employés nationaux

Il est important de souligner que, malgré le manque de transparence à ce sujet, le risque qu'encourt le personnel local peut être plus important que celui encouru par leurs homologues expatriés. Or, la question des risques pour le staff national reste marginale dans les débats et les discussions sur l'insécurité humanitaire, et ce malgré qu'ils soient davantage affectés par la violence que le staff international (Stoddard *et al.* 2006 ; Egeland et al. 2011 ; Duffield et al. 2013). Selon une idée reçue, les employés nationaux seraient mieux protégés que les expatriés en raison de leur meilleure appréhension du contexte, ce qui les dispenserait dès lors des mêmes règles

personnes (Kolbe 2013, p. 3-4). Ces groupes armés ne présentent cependant pas de menace sérieuse pour les organisations humanitaires.

contraignantes de sécurité. Cependant, les risques financiers peuvent empêcher le staff national d'exprimer librement son opinion sur les questions touchant à sa sécurité physique. En effet, si les employés nationaux sont certainement conscients des risques qu'ils encourent, ils peuvent choisir de les ignorer pour des raisons de nécessité économique. L'expérience du risque par des groupes sociaux défavorisés a été analysée dans d'autres contextes (voir, par exemple, Nelkin et Brown's (1984) *Workers At Risk : Voices from the Workplace*) mais n'a cependant jamais été considérée s'agissant du personnel national d'organisations internationales. Le témoignage d'un employé local ayant longtemps travaillé pour ONG₁₈ est d'ailleurs assez représentatif :

J'habite du côté du Bicentenaire, c'est juste un logement que j'ai là à cause de mon boulot, parce que ma famille habite du côté de Jacmel... Ce n'est pas une zone sécuritaire, mais c'est là que je suis obligé de descendre, parce que j'ai ma famille pour m'occuper. Et il faut travailler pour occuper ma famille ... Je ne paie pas pour la maison, c'est pour ça que j'habite là. C'est la maison du cousin de ma femme ... Le soir, quand je ne travaille pas de nuit, je rentre et puis je sors pas, parce que la sécurité n'est pas bonne.

Les menaces distinctes auxquelles doit faire face le staff national ne sont pas toujours considérées dans les plans sécuritaires des organisations humanitaires. Ainsi, certaines organisations demandent à leurs chauffeurs de rester en stand-by devant certains établissements afin d'assurer une évacuation rapide du personnel en cas de problème. Selon F... ..., « C'est une difficulté à nous parce qu'on veut rester là et puis l'expatrié est à l'intérieur, nous on reste dans la voiture et on sait pas qu'est ce qui va arriver. Avec l'ancien chef de mission, c'était vraiment dur. Mais, avec le chef de mission qui vient d'arriver, lui, il a décidé de faire revenir la voiture au bureau et puis après il appelle le chauffeur pour venir le chercher ... Il y a des zones où il y a des gens qui sont très, très agressifs, ils pensent souvent qu'on a de l'argent, parce que les ONG, c'est pour des blancs, et les blancs, ils ont de l'argent, c'est pour cela ils ont toujours dit : « vous travaillez avec des blancs, vous avez de l'argent, il faut donner de l'argent à nous. À cause du logo. » De surcroît, les employés nationaux ne jouissent pas des mêmes dispositifs de sécurité qui sont mis à disposition du personnel expatrié (sans parler bien sûr des primes de risques, des R&R, etc.) (sur ce point, voir Van Brabant 2010 ; Egeland *et al.* 2011). Il en est de même pour les ONG locales partenaires, qui n'ont pas accès aux mêmes sources d'informations sécuritaires. Par exemple, J... ... nous explique qu'il n'assiste pas au forum sécuritaire organisé dans les bureaux d'OCHA parce que « c'est un anglais académique, très technique. » Le témoignage de J... ... est très représentatif des difficultés rencontrées par les ONG locales en matière de sécurité :

Bon, nous n'allons pas vous cacher, nous sommes une organisation locale très limitée. Pour mettre en place un système sécuritaire, la protection des employés, la protection environnementale, ça demande des coûts. Et, actuellement, les organisations locales sont confrontées à des situations vraiment difficiles parce qu'elles reçoivent très peu de financement, elles sont à vide presque de financement. Bref, quand on reçoit un petit financement pour faire une activité, c'est tellement limité aux actions de terrains, aux activités de terrains, d'accord, donc, ça ne peut pas vous permettre d'élargir vraiment le cadre. Mais, cependant, puisque nous savons que ça existe, y a

certaines précautions à prendre. Les précautions à prendre, c'est que nous ne restons pas trop tard dans la rue, d'accord, on se protège, on cherche à se prémunir ... Puisque nous ne sommes pas capables de, nous ne sommes pas en mesure de nous fournir une sécurité vraiment proprement dite, d'accord, bon, donc, nous vivons par la grâce de Dieu (rires).

Conclusion

Certains enseignements généraux peuvent être tirés. Si les humanitaires ne sont pas épargnés par certains types d'infractions, il faut se garder de tirer des conclusions trop hâtives de certains faits dramatiques qui restent, heureusement, exceptionnels. Les histoires impliquant des travailleurs expatriés ont en effet tendance à se répandre comme une trainée de poudre au sein de la communauté humanitaire, et peuvent donner l'impression d'une menace omniprésente. C'est le cas par exemple de ce cambriolage qui a viré au drame, lorsqu'un homme armé pénètre dans la résidence d'un couple d'expatriés travaillant pour deux grandes ONG internationales. Le gardien a été tué et un des expatriés grièvement blessé. Cet événement dramatique est cité systématiquement dans les entretiens. Les propos de V... ... sont représentatifs : « Après, t'as peut-être aussi entendu parler de cette histoire assez violente qui s'est passée, qui est assez traumatisante, j'avoue. Un personnel d'ONG_x en décembre dernier. Ça a fait le tour des ONG, c'est assez violent comme histoire, ça. Et il habitait, j'sais plus trop quel quartier, mais un quartier où y a pas de problème de sécu, tu vois ». Le criminologue Martin Innes explique ce phénomène en utilisant le concept de « signal crimes », selon lequel « people interpret and define particular criminal incidents as indicators about the range of dangers that exist in contemporary social life and that might potentially assail them. » Notons que si toutes les ONG s'accordent à dire que la situation sécuritaire s'est fortement améliorée au cours des trois dernières années, il faut également rappeler qu'Haïti accueille plusieurs centaines d'ONG internationales sur son territoire. Proportionnellement, la situation n'est donc pas aussi catastrophique qu'on nous laisse entendre. Ainsi, le responsable d'ONG₁₂ nous explique : « On avait plus de 800 personnes sur Port-au-Prince uniquement, on avait plus de 1000 employés au total, 70 expatriés. 1000 employés en 2010. Donc, effectivement, quand il y a plus de 1000 personnes, il y a plus de chances d'avoir des incidents que quand on a 10 personnes, c'est mathématique. C'est aussi simple que ça. » À cela, S... ... rajoute, « Et quand on a baissé en volume, quand on a diminué le nombre de staff, on a diminué le nombre d'incident de sécurité ... C'est juste une question de statistiques. 1000 personnes, y a plus de risques que 10 personnes. Et ça, c'est pas forcément compris à tous les niveaux, faut toujours justifier pourquoi vous avez autant de problèmes, etc. » Au risque d'être répétitif, il ne s'agit pas de minimiser les risques, certes bien réels, pour les organisations humanitaires. Mais le mythe d'une menace endémique et inévitable est une cause de fourvoiement dans la compréhension du « problème » de l'insécurité et autorise bien des dérives sécuritaires.

3. La « bunkérisation » des agences humanitaires dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince

The lived experiences and built environment of the international community are rarely examined despite their contributions to the humanitarian imaginary. They may also be an important aspect of the way in which the international community is understood and interpreted at the local level (Smirl 2009, p. 98)

Les préoccupations sécuritaires qui prévalent au sein de la communauté humanitaire se matérialisent directement dans l'espace urbain à travers la fortification des résidences et des bureaux des organisations humanitaires à Port-au-Prince. Si l'efficacité de ces architectures défensives est loin d'être certaine, les politiques urbaines de sécurité des organisations humanitaires créent une distance et une défiance du personnel par rapport à la population. La fragmentation sécuritaire du tissu urbain de Port-au-Prince n'est pas une nouveauté et témoigne d'un bouleversement profond du contexte économique, politique et social en Haïti au cours des dernières décennies. Particulièrement, la montée en puissance d'un « urbanisme de la peur » (Pedrazzini 2005) à Port-au-Prince peut être corrélée avec les migrations rurales et l'urbanisation intense de la ville, affaiblissant la cohésion sociale et augmentant les risques de violence à Port-au-Prince (Gilles 2012). Cette transformation radicale de l'espace urbain n'est d'ailleurs pas spécifique à Haïti ; elle se retrouve dans la majorité des grandes villes d'Amérique latine (voir, par exemple, l'ouvrage de Teresa Caldeira (2001), *City of Walls : Crime, Segregation, and Citizenship in São Paulo*). Si de nombreuses études ont analysé le processus de bidonvilisation qui découle des processus de migration et d'urbanisation en Haïti, aucune n'a scruté de près son corollaire, c'est-à-dire la ségrégation urbaine et le processus de ghettoïsation des élites locales et internationales. Il s'agira dans cette seconde partie de souligner l'impact des stratégies privées de sécurité des organisations humanitaires sur les dynamiques urbaines contemporaines. **Alors que les questions d'habitat, de gestion des espaces ouverts, et de développement urbain sont au cœur du processus de reconstruction en Haïti, rares sont les organisations qui tiennent compte des conséquences de leurs politiques de sécurité sur la forme de la ville et la marginalisation de certaines franges de la population, perçues comme vectrice de l'insécurité.** Or, en traitant « par l'espace » les problèmes de violence urbaine et le sentiment d'insécurité, les organisations créent de nouvelles frontières et renforcent les hiérarchies sociales.

Les politiques urbaines de sécurité des organisations humanitaires

Les approches sécuritaires mises en place par les organisations humanitaires sont plutôt axées sur un principe de confinement avec des degrés divers qui vont de la simple consolidation des murs à l'enclavement de zones entières. La montée en puissance du phénomène de sécurisation des enclaves n'est d'ailleurs pas spécifique aux organisations présentes en Haïti (Duffield 2010 ; Duffield *et al.* 2013) (voir figure 3 et 4). Les criminologues parlent de prévention situationnelle, qui vise à réduire les actes délictueux en sécurisant les espaces à travers le design urbain (Clarke 1980). Cet urbanisme sécuritaire part de l'hypothèse que les espaces urbains sont des lieux à risque et donc qu'il faut les aménager de manière à résoudre physiquement les problèmes de sécurité ou de sentiment d'insécurité. Dans la communauté humanitaire, on parlera davantage de stratégies de « protection » et de « dissuasion » par opposition à la branche « acceptation » du fameux triangle sécuritaire (Van Brabant 2001). En Haïti, le modèle dominant est celui de la fortification des bureaux avec des murs d'enceinte, des barbelés, des agents de sécurité privés qui contrôlent l'accès, des systèmes de vidéosurveillance, parfois un mirador qui donne à ces formes architecturales l'aspect d'espaces militarisés (voir photos). Notons que si toutes les ONG s'accordent à dire que la stratégie d'acceptation est la plus appropriée afin d'assurer la protection du personnel « sur le terrain », le reste de ville devra être au contraire sécurisé, protégé. Cette dichotomie dans les stratégies de sécurité devrait être dépassée au bénéfice d'une approche qui prend en compte l'acceptation par les non-bénéficiaires de l'aide humanitaire.



Figure 3 Bureau de Médecins du Monde, Port-au-Prince crédit: photo par Arnaud Dandoy



Figure 4 Bureau de la Croix-Rouge Haïtienne, Port-au-Prince crédit: photo par Arnaud Dandoy

De la même façon, les résidences des employés expatriés des organisations humanitaires sont sécurisées avec des murs et des barreaux aux fenêtres afin d'empêcher les effractions ou les tentatives de kidnapping. C... nous explique ne pas avoir de balcon dans sa maison « pour des raisons de sécurité ». En outre, certaines ONG n'hésitent pas à avoir recours à des compagnies de sécurité privée pour assurer la protection de leurs bureaux ou des résidences de leurs employés. Une ONG américaine indiquait, par exemple, utiliser les agents de sécurité armés de la compagnie Condor Security Services SA pour protéger ses dépôts et patrouiller dans le quartier où habite le personnel. Cependant, s'il y a toujours des gardes de sécurité recrutés directement sans passer par des compagnies privées, la majorité des organisations interrogées évitent de recourir à des gardiens armés pour protéger leurs bureaux et leurs résidences, se contentant dès lors de mesures de sécurité passive (murs d'enceinte, barbelés, éclairage intensif, etc.). Certaines organisations soulignent cependant la difficulté de trouver des résidences sans garde armé à Port-au-Prince – selon une récente étude, le nombre d'agents de sécurité privée (12 000) dépasserait celui de la force publique (Burt 2012). Selon S... d'ONG₁₂ : « C'est compliqué ici de trouver une zone d'appartement qui soit pas gardée par un gardien armé. J'ai quasiment pas visité un seul appartement qui soit pas avec des gardiens. J'ai pas le souvenir de ne pas avoir vu un fusil trainer dans tous les appartements que j'ai visités. Il semble que je n'ai pas vu un seul endroit où les gardiens ne sont pas armés. » L'analyse de M... d'ONG₁ va dans le même sens :

Là, on est dans un immeuble. Ce sont des individuels qui vivent là, des haïtiens qui ont leur appartement individuel. Et lorsqu'on cherchait un petit appartement, toutes les résidences qu'on a cherchées, la majorité des propriétaires des immeubles font appel à une compagnie privée, armée

le plus souvent, et ici, c'est un gage de sécurité, alors que pour nous, en tant qu'ONG, enfin pour X, c'est plutôt un gage de danger. Donc, on n'est pas tout à fait sur le même critère, alors, c'est assez rigolo, parce que nous on fait appel à des courtiers pour nous aider dans la recherche de ces bâtiments et à chaque fois qu'on pose la question : « les gardes sont-ils armés » ? « Oh oui, bien sûr, bien sûr » pour votre protection – en pensant que ça nous protège alors que nous, on a plutôt tendance à dire que ça nous insécurise.

Ce principe de confinement est parfois poussé à l'extrême, comme dans le cas de la Base Logistique ou « Log Base » des Nations unies, zone ultrasécurisée à quelques kilomètres de la ville (voir figure 5). Les stratégies privées de sécurisation des organisations humanitaires redessinent les formes urbaines de Port-au-Prince en leur donnant un aspect architectural militarisé. Comme le constatait Matthew Bolton au lendemain du séisme, 'Even the humanitarian 'neighborhood' of the base has the spatial and architectural feel of a barracks, with offices fashioned from canvas tents and shipping containers' (Bolton 2011, p. 23). La planification « militaro-urbanistique » de la base opérationnelle des Nations unies participe directement au brouillage des lignes de démarcation entre les opérations civiles et militaires, au même titre que le recours à une protection armée pour encadrer les distributions alimentaires des agences des Nations unies. En l'occurrence, de nombreuses organisations n'ont pas remis en question le choix de la protection armée aux lendemains du séisme (mis à part quelques exceptions, comme MSF, ACF et Oxfam). Selon un rapport du Joint Operations Tasking Center, le centre commun opérationnel des Nations unies, la majorité des requêtes des organisations humanitaires concernaient des demandes d'escortes et de sécurisation pour la distribution de l'aide humanitaire.²¹ Mais il y a davantage dans les actions privées de sécurité des organisations humanitaires que le brouillage des frontières civilo-humanitaires, comme nous le verrons plus tard.

²¹

Source : <http://www.logcluster.org/ops/hti10a/snapshot-the-joint-operations-tasking-center>



Figure 5 Log Base Nations unies, Port-au-Prince²²

Cet isolement volontaire des agences humanitaires dans des lieux privatisés est en quelque sorte une reproduction de la société haïtienne hermétique à la mobilité sociale et où les élites se retranchent dans un ghetto doré. On ne s'étonnera d'ailleurs pas de retrouver mélangé dans les communautés fermées de BelVil ou de Vivy Mitchel des représentants de l'élite locale et internationale. Ces espaces protégés (plus ou moins) autonomes sont des variantes du modèle des communautés fermées américaines, décrites notamment par Blakely and Snyder (1997) comme des « quartiers résidentiels dont l'accès est contrôlé, et dans lesquels l'espace public est privatisé. Leurs infrastructures de sécurité, généralement des murs ou grilles et une entrée gardée, protègent contre l'accès des non-résidents. Il peut s'agir de nouveaux quartiers ou de zones plus anciennes qui se sont clôturées, et qui sont localisés dans les zones urbaines et péri-urbaines, dans les zones les plus riches comme les plus pauvres. » Ces communautés fermées incluent souvent une variété de services permettant à leurs résidents de mener un certain train de vie dans un environnement sécurisé exclusif (Coy and Pöhler 2002). Protégé par des agents de sécurité qui filtrent les entrées, les bureaux des organisations sont généralement équipés de groupes électrogènes et de climatiseurs, parfois même des piscines (même si, dans de nombreux cas, ces piscines sont maintenues vides et non-utilisées par les ONG). Si les exemples sont nombreux (par exemple, la Résidence Le Clos, Haut Turgeau, avec un terrain de tennis, un parc, une piscine, etc.), le cas des bureaux de la Fédération Internationale de la Croix-Rouge (FICR), situés dans un ancien

hôtel dans le bas de la ville, est particulièrement représentatif de cette pratique d'enfermement dans des ghettos « tout confort », ultrasécurisés. Délimitée par des barrières et des murailles, cette construction fortifiée comporte une « zone de divertissement » avec un bar, une salle de sport, une piscine, etc.

Mimétisme institutionnel : les dangers d'une approche standardisée et homogénéisée des normes de sécurité

La criminologie, parce qu'elle propose de comprendre l'impact de la violence sur l'organisation de la ville, peut apporter un regard différent sur les effets collatéraux des politiques urbaines de sécurité des organisations humanitaires. Mais arrêtons-nous d'abord sur les motivations des organisations à vivre derrière des murs d'enceinte. Les raisons qui poussent les organisations à s'isoler volontairement sont multiples. À côté des risques sismiques, le critère de la sécurité est systématiquement cité pour justifier le choix du quartier du bureau-maison : « Nous cherchions, pour des raisons de sécurité, un quartier qui ne se situe pas à l'intérieur du quartier de Christ-Roi, mais à côté de cette périphérie très proche. À l'extérieur, mais tout en étant très proche ... ce qui nous permet de rentrer très rapidement chez nous, tout en étant sécurisés », nous explique M... Les formes urbanistiques défensives des bureaux tels que les murs d'enceinte précèdent souvent l'arrivée des organisations et procèdent d'un renforcement généralisé de la sécurisation du territoire à Port-au-Prince. Par contre, les dispositifs sécuritaires rajoutés par les organisations répondent à des standards qui sont stricts et prédéterminés. La personne en charge de la sécurité va alors faire en sorte de conformer le bureau ou les résidences aux standards de l'organisation :

Du point de vue spécifiquement de la sécurité, je suis venu, j'ai visité les locaux pour voir est-ce que ça correspond au standard d'ONG_x, qui va dire beaucoup de choses : murs, barbelés, grillages sur les portes, etc. Tout un ensemble de trucs qui sont déjà préétablis dans une feuille, donc, voilà, je viens, je visite, je vois, je remplis, et puis voilà. Je soumetts mon rapport donc, c'est comme ça que ça fonctionne ... Ce sont les mêmes standards pour les résidences : murs, éclairage ... voilà, il faut tout contrôler, est-ce qu'il y a moyen d'avoir accès du dehors, est-ce que les gens du dehors peuvent voir ; un ensemble de questions qui sont des questions qui paraissent simples mais combien importantes.

Beaucoup de choses ont été dites et écrites concernant les processus de standardisation au sein de la communauté humanitaire, notamment à propos du projet Sphère (voir, par exemple, Barnett 2005). Ainsi, certains craignent que l'application systématique de standards prédéterminés, s'appliquant en tous lieux et en tout temps, ne tienne pas compte de la diversité culturelle et de la nature changeante des contextes et des crises. Comme l'écrivent Grünewald et de Geoffroy, « les processus de standardisation et d'homogénéisation risquent, à terme, de tuer l'imagination pourtant si nécessaire dans un monde en plein changement. Il y a là comme ailleurs, le risque de

²² Source: http://www.dialogo-americas.com/en_GB/articles/rmisa/features/regional_news/2011/12/12/aa-haiti-army-reviva

voir « une pensée unique » être promue » (Grünewald et de Geoffroy 2000, p. 4). Le chef de mission d'ONG₁₂ constatait :

On a aussi ce qu'on appelle le kit Log V3 qui définit un certain nombre de standards, qui sont des recommandations, mais pas des obligations. Les gens interprètent ça comme des obligations. Donc, les barbelés, gardiens, etc. On applique, c'est finalement tellement plus facile d'appliquer quelque chose qui est fait, qui est écrit que de réfléchir et d'adapter en fonction de la même situation. Ça va plus vite. On se pose pas de question, on l'applique. Et on l'applique aux standards hauts, comme ça on est sûr que s'il y a un problème, on viendra pas se faire taper sur les doigts. Et ça, c'est un changement de mentalité ... C'est plus facile d'appliquer des règles que de réfléchir ... On a des standards et on applique les standards. C'est l'humanitaire qui fait ça ; c'est pour être efficace. C'est plus facile. On arrive quelque part, on met les standards en place comme les kits installation de base et dedans il y a des moustiquaires, des lampes électriques, des matelas, des duvets. On ouvre la boîte, tout est dedans, c'est standardisée. Le kit pour faire à manger, le kit pour se chauffer, tout est dans la boîte. En fait, ça permet d'aller très vite, d'être très efficace. Mais la contrepartie de ça, c'est qu'on s'adapte moins, quoi. C'est très valable pour les urgences pures mais après une fois qu'on est sorti de l'urgence, il faut savoir s'adapter aux pays et s'adapter aux contextes.

De surcroît, les standards utilisés par les organisations humanitaires en Haïti ont souvent été élaborés dans des contextes de conflits armés. Or, la situation sécuritaire à Port-au-Prince est loin d'être comparable à celle que l'on retrouve en Syrie ou en Afghanistan. Malgré tout, de nombreuses ONG se contentent de réaliser des copier-coller de leurs plans sécuritaires ou de répliquer les mêmes règles sécuritaires sans analyse indépendante du contexte haïtien. On ne s'étonnera donc pas de retrouver, par exemple, le risque d'un « bombardement dans nos zones d'activités » dans le plan sécurité d'une organisation travaillant à Port-au-Prince. C... .. indiquait justement : « Mon chef au siège m'a envoyé un document, mais c'est un document développé pour un autre pays sur lequel il a changé le nom du pays pour mettre Haïti ! C'est trop restrictif et pas adapté, j'ai refusé de le signer. » Des standards prédéterminés ne sont certainement pas garants d'une meilleure sécurité du personnel humanitaire, bien au contraire. Par exemple, le chef de mission d'ONG₁ indiquait : « Les enveloppes de sécurité, ça m'a toujours fait rire ... On met des enveloppes de sécurité qui sont en lien avec rien. Et souvent, la personne qui fait les montants dans le guide sécu, ce sont souvent les logisticiens, mettent les montants qui avaient dans le pays où ils étaient avant, et qui était le montant qui était fixé dans un autre pays avant. Et en fait on se retrouve avec des montants qui ne sont pas du tout en lien avec la problématique qui fait qu'on met en place une enveloppe sécu. »

De manière plus théorique, l'approche sociologique néo-institutionnaliste (DiMaggio et Powell 1983) permet également de mieux comprendre le comportement de ressemblance que les organisations humanitaires adoptent dans le cadre de leurs actions privées de sécurité. Barnett (2005) utilise la perspective néo-institutionnaliste pour expliquer la tendance à l'homogénéisation des structures des organisations humanitaires au cours des deux dernières décennies. Cette approche n'a cependant encore jamais été appliquée pour expliquer le phénomène de

convergence des réponses apportées par les organisations humanitaires au problème de l'insécurité ou du sentiment d'insécurité. Un concept clé pour expliquer la propension des organisations au sein d'un même champ à se ressembler est celui d'*isomorphisme*. Ce processus isomorphique repose sur trois mécanismes principaux: l'isomorphisme coercitif (les organisations sont contraintes ou encouragées à se ressembler par des acteurs externes au champ), l'isomorphisme normatif (les organisations produisent des normes communes qui visent à définir leurs conditions et méthodes de travail ainsi qu'à établir une base légitime à leurs activités), l'isomorphisme mimétique (les organisations confrontées à un problème dont les causes sont obscures ou les solutions inconnues imitent les comportements les plus facilement identifiables ou les plus utilisés par les organisations apparaissant comme légitimes dans un champ) (Huault 2009). Outre les pressions institutionnelles (économique et politique) normatives et coercitives, notamment de la part des gouvernements, des bailleurs de fonds, ou même des compagnies d'assurance, l'uniformité des dispositifs sécuritaires est largement le fruit des tendances à l'isomorphisme mimétique au sein de la communauté humanitaire. La description que fait M... ... sur la fortification des bureaux de son organisation est très représentative de ce processus de mimétisme :

Nous, on a choisi quand même de mettre des barbelés, ils n'y étaient pas, on a choisi d'en mettre parce que, alors, là aussi c'est un peu par mimétisme souvent. Quand on arrive dans un contexte où il n'y a pas de mur parce que la culture fait qu'il y a pas de murs et que t'as accès à tes voisins très facilement etc. on va pas mettre des murs pour mettre des murs. Mais quand tu arrives dans un contexte où toutes les enceintes un peu publiques ou les enceintes d'organisations ou d'entreprises qui ont des choses un peu de valeur etc. et bien tu regardes ici, toutes, elles ont des murs d'enceinte, des barbelés, un gardien armé – pratiquement toutes. Que tu ailles dans n'importe quel ministère, dans n'importe quelle entreprise privée, dans n'importe quelle organisation internationale ou locale, elles ont toutes un gardien, des murs d'enceinte et des barbelés. Donc on fait ça, un, un peu pour se fondre dans le paysage et, deux, parce que, c'est un peu bête, mais on considère que si tout le monde le fait, on considère qu'il faut le faire aussi. Après j't'avoue que je n'ai pas fait une enquête spécifique sur le fait que les barbelés nous protègent ou pas.

Les organisations humanitaires en situation d'incertitude ont, en effet, tendance à chercher « au voisinage de solutions connues » leurs propres solutions (Cohen, March et Olsen, 1972, cités dans Huault 2009). Grünewald et de Geoffroy écrivaient par rapport à l'adaptation des programmes que « [c]'est souvent là, lorsque la crise semble se terminer ou lorsque l'enfoncement dans cette crise entraîne des besoins d'adaptation que les problèmes arrivent. C'est là, au cœur de cette action humanitaire à mettre en place dans des contextes sans cesse changeants, qu'il faut pouvoir faire preuve d'inventivité. » Si le mimétisme institutionnel qui consiste alors à faire du « suivisme » en matière de politiques sécuritaires s'oppose à l'évaluation des contextes, on peut se demander si certaines organisations ne préfèrent pas se tromper toutes ensemble plutôt que de prendre le risque d'être les seules à avoir raison. Les pratiques répandues de *benchmarking* inter-ONG qui vise à comparer les politiques sécuritaires des organisations relèvent justement du même processus mimétique qui provient de l'incertitude sur les causes et les solutions à apporter à la

question de l'insécurité. S... ... explique d'ailleurs les raisons qui l'ont encouragé à soumettre un questionnaire de benchmarking aux ONG humanitaires:

On voulait revoir nos règles de sécurité. Plus particulièrement, la question si les familles pouvaient rejoindre. En 2005, à cause de la hausse de la violence, mais aussi le nombre de kidnapping qui a monté suite à la chute d'Aristide, il a été décidé d'interdire des missions en famille et en couple. C'est devenu des postes pour des expatriés non accompagnés (...) C'était important pour moi d'être clair que, si on maintenait une interdiction, c'était bien pour des raisons sécuritaires. Mais je voulais m'assurer que mon analyse était plus ou moins conforme avec les autres. Ça ne veut pas dire que je n'aurais pas pu avoir une idée différente ; de toutes façons, chaque organisation doit gérer sa propre sécurité. Mais aussi avoir quelque chose de convaincant par rapport au siège (...) Donc, ça, pour moi, c'était le but, pour analyser comment les autres gèrent.

On peut également souligner un processus similaire par rapport au mapping sécuritaire des organisations. Les processus de ségrégation spatiale qui découle des préoccupations sécuritaires des organisations humanitaires s'accompagnent d'une fragmentation planifiée de la région métropolitaine de Port-au-Prince. Ce morcellement de la ville en différentes zones a été instauré en 2004 par la MINUSTAH dans le cadre de son mandat de « stabilisation de l'état précaire de la sécurité ». Il s'agit avant tout d'un découpage destiné aux opérations de « sécurisation » de la MINUSTAH, c'est-à-dire pour des opérations militaires ou policières. Cependant, de nombreuses organisations ont adopté le concept de zonage pour la mise en œuvre de leurs plans de sécurité à la suite du séisme du 12 janvier 2010, lorsque l'urgence imposait de définir rapidement des procédures pour des équipes très importantes. Confrontés à des problématiques internes (lieux d'habitation, lieux de travail, lieux de sortie), elles ont découpées l'Aire métropolitaine de Port-au-Prince en désignant les zones dangereuses et les zones réputées sans danger. À la question du choix des critères pour établir ce découpage, M... ... expliquait:

De manière la plus débile qui soit, je pense ... Quand beaucoup d'ONG sont arrivées en 2010, ils ont dû faire : « Cité Soleil, c'est dangereux », « Martissant, c'est dangereux », « Carrefour, c'est dangereux ». Bam, bam, bam, zone rouge. Nous, c'est les trois zones rouges. Moi, je me suis pas fait chier, quand je suis arrivé, j'ai dit : « très bien, c'est des zones dangereuses, on y va pas. Mais, entre toi et moi, il y a des endroits à Pétion Ville qui sont plus dangereux que des endroits à Cité Soleil ... On a suivi un peu ce que tout le monde faisait, alors bêtement peut-être, mais certainement, en tout cas on l'a suivi, on s'est pas donné les moyens de faire autrement.

Si les ONG ont développé leur propre zonage, faisant évoluer les limites des zones « à risques » en fonction de leurs besoins organisationnels plutôt que d'une analyse indépendante du contexte, le concept de base est cependant resté.

Les effets cumulatifs non-escomptés des politiques urbaines de sécurité des organisations humanitaires

Il existe dans la littérature concernant les gated communities un débat important sur l'efficacité des stratégies urbaines pour faire face à l'insécurité (par exemple, Blakely et Snyder 1998). On peut bien sûr penser que les dispositifs sécuritaires tels que les murs d'enceinte, les barbelés, et les gardes de sécurité dissuadent les individus ayant de mauvaises intentions de passer à l'acte. Mais ces stratégies privées de sécurité ne font que repousser le problème vers les zones d'habitation qui ne jouissent pas des mêmes moyens de surveillance. Ce phénomène de « déplacement » du crime, que semblent confirmer les études de victimisation à Port-au-Prince (Igarapé 2012), rentre en contradiction avec le principe du « do-no-harm » (ne pas nuire) professé par les organisations humanitaires. De surcroît, l'effet escompté des espaces cloisonnés est loin d'être prouvé, si l'on considère les cas d'effraction ou de cambriolage à l'intérieur même des bureaux ou des résidences des organisations humanitaires. On retiendra, entre autre, le cas déjà mentionné de ce couple d'expatriés attaqué dans son domicile par un homme armé en novembre 2012. Après avoir tué le gardien, les attaquants sont entrés dans la maison et ont tiré à travers la porte de la salle de bain où s'était réfugié le couple d'expatriés, blessant grièvement l'un des deux. Le cas plus récent de l'attaque à coup de cocktails Molotov par des manifestants d'une résidence privée à Bourdon, où étaient célébrées les fiançailles d'un couple d'homosexuels, dont un coopérant de la Croix-Rouge (Le Monde, 12 août 2013), est également significatif.²³ Il faut aussi souligner la possibilité que le danger provienne directement de l'intérieur des résidences sécurisées, qu'il s'agisse de faits de vols ou d'extorsions par des employés des organisations. Selon V... .. :

Les vols viennent des gardiens, ici. Les services de sécurité, que tu paies là, privés. Mais les mecs, le recrutement, c'est du « border line », quoi, c'est des mecs qui, eux-mêmes, ils sont hyper mal payés. Ils ont un gun, etc. Ils sont mal formés, on leur donne une arme. Et finalement, ils commencent à voir comment tu fonctionnes dans ta maison, donc ils sont dans l'intimité, dans ton intimité. Et puis, finalement, moi, j'ai été volé par ces gens-là. Et à la fin, j'ai mis tout le monde dehors et je me suis mis en place un système très haïtien où, finalement, y a des gens que je connais, où je sais où ils habitent. Y a des règles, quoi. Faire confiance à quelqu'un ici, c'est pratiquement impossible. Y a des règles, c'est minimum, faut savoir où il habite, quoi. Parce que si le mec, il peut disparaître du jour au lendemain, c'est pas la peine. Tu prends tes clics et tes clacs, tu changes de quartier, ou tu vas en province, et c'est fini, quoi, tu disparais. Donc ça veut dire que c'est important de savoir à qui tu vas abandonner une part de confiance et que le mec, tu sais où il habite, où ces gamins, ils vont à l'école, tu vois. Le mec, ça va être difficile pour lui de disparaître.

²³ L'article dans *Le Monde* détaille les faits : « Les manifestants « sont arrivés en lançant des cocktails Molotov et des pierres sur la maison. La police est [intervenue] juste à temps pour éviter des morts », a déclaré un inspecteur de police. Des vitres de la résidence où la cérémonie se déroulait et des pare-brise de véhicules ont été brisés à coups de pierres. « Les gens voulaient mettre le feu (...), ils ont tenté de saccager » l'endroit, a ajouté cet inspecteur » (Le Monde, 12 août 2013).

De nombreux interlocuteurs ont indiqué des cas de vols de matériel informatique, principalement durant les périodes de restructuration ou de fermeture de programmes. Comme l'illustre l'expérience de M... ..., « On a eu des vols d'ordinateurs dans nos locaux. C'est toujours la problématique avec les vols, tu sais jamais trop, parce qu'on a beaucoup de passages dans nos bureaux, on reçoit des fournisseurs, des personnes externes ... Maintenant, j'suis pas à l'abri de dire que j'ai pas des problèmes internes de corruption, y en a partout et j'ai pas la prétention de dire qu'y en a pas chez moi. » On retiendra également le cas d'un gardien armé travaillant pour une organisation dans un complexe sécurisé situé dans le quartier résidentiel de Péguy Ville, qui refusait de laisser rentrer une expatriée dans son bureau, après lui avoir demandé : « Que comptez-vous faire pour moi, pour que j'assure votre sécurité ici ? » De surcroît, certains auteurs soulignent l'impact de la privatisation de la sécurité dans ces espaces extraterritoriaux sur les forces publiques (Blakely et Snyder 1999 ; Coy et Pöhler 2002). Une question mériterait aussi d'être posée, celle de la cohérence entre le discours officiel de la communauté internationale sur le renforcement des institutions publiques et les stratégies privées de sécurité des organisations humanitaires.

Les organisations humanitaires ont une confiance aveugle dans leurs dispositifs sécuritaires sans évaluer les mérites relatifs de leurs actions privées de sécurité. Or, il n'est pas sûr que les politiques urbaines de sécurité aient un impact décisif sur l'insécurité perçue. Tout d'abord, si la sécurité est une des raisons invoquées par les organisations pour justifier leur retrait derrière des murs et des barbelés, de nombreuses personnes considèrent que la sécurité absolue ne sera jamais garantie. Par exemple, C... ... d'ONG₅ indique que les dispositifs de sécurité n'empêcheraient aucune personne mal intentionnée de rentrer à l'intérieur des bureaux : « Si quelqu'un veut réellement rentrer, c'est pas des barbelés qui vont empêcher. Il arrive avec son flingue, il arrive avec son flingue ! » L'analyse de G... ... d'ONG₁₃, qui habite dans un complexe résidentiel surveillé par des gardes armés : « Quand on regarde le système de sécurité de X, la sécurité, si on prend en terme de protection, elle est vraiment pas terrible. On peut entrer comme on veut. Déjà, un blanc, il suffit qu'il s'avance vers la porte, la porte s'ouvre, à pied, en voiture, à cheval, on s'en fout. Même les haïtiens. Il suffit de dire : « je vais voir Mr. Untel », et les portes s'ouvrent. Et puis les murs ne résisteraient pas à une tentative d'intrusion. Il y a pas de barbelés partout, les murs sont pas très hauts dans certains endroits. La sécurité en termes de protection n'est pas assurée. Les gardiens ne tournent pas, ils sont qu'à la porte. »²⁴

De surcroît, on peut se demander si les effets collatéraux que peut induire l'enfermement des travailleurs humanitaires dans des espaces cloisonnés ne sont pas plus nombreux que les effets positifs escomptés. Si vivre derrière des barrières peut temporairement supprimer (ou masquer)

.....
²⁴ Cependant, S... ... nous indique que c'est la famille propriétaire du terrain qui assure la sécurité : « La sécurité au [résidence,], elle a été assurée à partir de 2010 quand ils ont laissé entrer les gens pour leur en donner des vivres, de l'eau en laissant entrer les gens dans le parc.... C'est souvent ce qu'on dit, il suffit que la famille qui gère soit respectée pour qu'il y ait pas de problème. Part de rêve, part de réalité, je sais pas. »

les dangers pour les organisations humanitaires, ce mode de vie peut en effet alimenter la peur du crime au sein de la ville (Low 2003). C'est ce qui fait dire à Wilson-Doenges (2000, p. 260) que la peur du crime a des conséquences aussi importantes que la criminalité réelle : 'La peur a une influence négative et de longue durée sur la qualité de la vie, ce qui mène les gens à se protéger inutilement, se retirant des activités sociales, et augmentant le niveau de méfiance envers les autres.' C... ... explique : « Pendant 5 mois, on te dit : « t'as pas le droit de marcher », « de pas faire ci, de pas faire ça ». Et en fait, tu te crées, moi dans ma tête, je me crée une espèce de parano. Par exemple, j'osais même pas m'arrêter juste 5 minutes devant la route pour aller acheter des mangues à une petite dame, parce qu'en fait, je me posais la question dans ma tête, et alors peut-être je me fais braquer, peut-être qu'on me voit ici, peut-être je me fais kidnapper, peut-être... Comme on t'impose des règles, ben, tu te dis doit y avoir quand même un truc fondé pour ça, quoi. » Cette logique selon laquelle l'existence de dispositifs sécuritaires serait la preuve indiscutable du danger est non seulement suspecte mais a également un « effet cumulatif ». Comme Schiffrin (2011, p. 4) le souligne, « plus il y aurait d'infrastructures à vocation sécuritaire plus le sentiment d'insécurité augmenterait et plus il y aurait une demande forte envers des formes urbanistiques sécuritaires, et ainsi de suite ».

Si la clôture des espaces urbains ne diminue pas les craintes et les tensions, la ségrégation spatialisée a un impact direct sur la capacité des acteurs humanitaires à répondre aux besoins de la population. Bolton constatait ainsi que '[c]e système d'enclave privilégie la sécurité de l'élite internationale au dépend de la masse Haïtienne ordinaire, et instaurent des frontières symboliques entre eux, réduisant la capacité du personnel humanitaire et des fonctionnaires de comprendre ce qui se passent « à l'extérieur de l'enceinte»' (Bolton 2011, p. 30, traduction Arnaud Dandoy). L'impact négatif des mesures sécuritaires sur la compréhension de la situation en Haïti est un constat qui revient souvent dans les interviews. L'analyse de C... ... est assez représentative: « Petit à petit, on est dans une espèce de carcan, de bulle, qui nous fait passer complètement à côté de la vie haïtienne ... Moins on est en contact avec la diversité de la population haïtienne, plus on risque de passer à côté de la vraie situation d'Haïti ... Les règles de sécurité doivent nous protéger, elles sont là pour ça. Je sais très bien, et c'est bien et important. Et c'est le devoir de l'organisation de protéger ses personnels nationaux ou internationaux. Mais ensuite je pense qu'il ne faut pas non plus que ça nous fasse passer à côté de la réalité et que notre action soit ... décalée par rapport à la situation haïtienne. » Si les « experts » continuent de penser que les humanitaires ne sont pas capable d'analyser de manière rationnelle les risques sur le terrain, on peut se demander comment une telle analyse serait possible derrière un mur d'enceinte : « T'as aucune chance d'avoir une compréhension de ces codes parce que dès le début, t'es coupé de la réalité, et je crois que dès la première heure, tu dois avoir ton briefing sécu », nous confie C... Pour Duffield et Collinson,

La distance physique et sociale entre les travailleurs de l'aide et le contexte local humain et politique n'a pas pour seul résultat de les protéger contre les dangers et les menaces, mais rend également très difficile pour eux d'apprécier ou de comprendre les gens et les sociétés avec

lesquels ils sont engagés. Les enceintes bunkerisées, les déplacements limités et sous protection et les déploiements de courte durée contribuent tous à ce que les acteurs de l'aide « substituent une connaissance superficielle à une vraie connaissance, l'activité à la compréhension, des rapports à l'analyse, [et] la quantité de travail à la qualité ». (Cowper-Coles, 2011, p. 52, cité dans Duffield et Collinson 2013, p. 15-16, traduction Etienne Sutherland)

En outre, les politiques urbaines de sécurité des organisations humanitaires alimentent un climat de méfiance entre le personnel et la population locale. M... .. nous explique : « Quand je suis arrivé, on avait même pas droit de sortir, d'aller sur la rue de notre local de bureau pour aller acheter un paquet de clope au papa d'à côté ou un paquet de biscuit ou une bouteille d'eau. Tout devait se faire en voiture. Ou alors dans certain cas on pouvait sortir mais c'était accompagné par un gardien. Donc moi je me mets à la place du mec qui est marchand en face de chez nous qui voit que, les blancs, quand il sort pour lui acheter une bouteille d'eau, il est accompagné par l'Haïtien, ça veut clairement dire qu'on a peur, quoi. » L'analyse de S... .. d'ONG₁₂ va dans le même sens : « On est à [ville de province] avec des gardiens, des barbelés, quand les gens, ils nous ont vu construire des murs autour de la maison où les expats habitent, et mettre des barbelés, ils ont pas compris. Ils se posent des questions. Pourquoi vous avez-mis des murs ? » Christophe Charbon, qui écrivait alors sur les règles sécuritaires des agences des Nations Unies dans la province d'Aceh, faisait ainsi remarquer : « Ce principe de séparation engendre aussi un autre effet : le pauvre est celui qu'il faut aider, mais aussi celui dont il faut se protéger. Une culture de la peur s'installe, une culture de la barricade et de la forteresse » (Charbon 2008, p. 83). Selon Larissa Fast,

Les stratégies de protection et de dissuasion mettent l'accent sur la construction de murs et de barrières, et à un certain point, la séparation entre les humanitaires et les populations qu'ils cherchent à servir est tel qu'elle affaibli la capacité de voir toutes les parties prenantes comme des êtres humains. Considérant les 'bénéficiaires' comme des objets de peur plutôt que des voisins qui ont besoin d'aide est nuisible aux principes qui sous-tendent et informent l'esprit humanitaire et la façon dont elle est mise en pratique (Fast 2010, p. 6, traduction Etienne Sutherland).

Le cas de la Log Base des Nations Unies, quartier ultrasécurisé, entouré par des murailles et des gardes dans des miradors, est particulièrement révélateur. Il faut relativiser, bien sûr, car la Log Base est avant tout une base militaire pour la MINUSTAH. Les agences humanitaires des Nations unies s'y sont installées pour des raisons logistiques, c'est-à-dire en raison des dégâts matériels causés par le séisme du 12 janvier 2010. Nombreuses sont celles qui sont déjà reparties pour s'isoler derrière leurs propres murs d'enceintes. **En l'occurrence, de telles politiques urbaines de sécurité passent par la ségrégation spatiale comme solution au problème de l'insécurité ou du sentiment d'insécurité. Il s'agit en réalité d'éviter les lieux d'agrégation et de consolider les clôtures pour limiter les ouvertures à l'Autre dans les espaces fermés.** Sous cet angle, c'est la conception ouverte des espaces urbains qui est considérée comme dangereuse, et à laquelle il s'agit de répondre en construisant des « espaces défendables » permettant d'exclure les « indésirables ». Bien sûr, il ne s'agit pas d'une pratique unique aux organisations humanitaires,

mais que l'on retrouve dans les communautés fermées où résident les classes les plus riches de la société haïtienne (voir photo).



Figure 6 Panneau d'interdiction à l'entrée de la communauté fermée de Bel Vil, Pétion Ville, crédit: photo par Sanya Seyde

Fragmentation sécuritaire de l'Aire métropolitaine de Port-au-Prince : le concept de «zonage »

Ce processus de ségrégation spatiale s'accompagne également d'une fragmentation sécuritaire de Port-au-Prince en différentes zones selon leur degré de « dangerosité », comme nous l'avons mentionné préalablement. Encore une fois, il y a lieu de se poser certaines questions avant de retenir ce découpage territorial comme une référence pour réguler la mobilité des personnes, ou pire encore, pour conditionner une intervention humanitaire. Tout d'abord, la pertinence du découpage territorial de la région métropolitaine de Port-au-Prince est douteuse, si l'on considère les nombreuses atteintes aux biens et aux personnes qui ne correspondent pas au tracé des zones par les organisations humanitaires (voir annexe 1). Cette analyse est partagée par nos interlocuteurs. « Pétion Ville reste une zone verte pour nous, bien que ça ne veut pas dire que Pétion Ville est plus sûre que les autres endroits, bien au contraire, avec la concentration de toutes les activités sur Pétion Ville. Ce qui fait qu'il y a aussi beaucoup d'actes de banditisme qui se

font sur Pétion Ville », nous confie le responsable de sécurité d'ONG⁷. Outre la petite délinquance, les « risques » de manifestation et de mobilisation sociale ne sont pas plus importants dans les zones rouges de la ville ; bien au contraire. G... ... explique: « Je me rappelle, à un moment, pendant les élections de 2010, la violence avait été délocalisée vers Pétion Ville. Pourtant, toutes les organisations humanitaires continuent d'avoir Pétion Ville en vert. » Rares sont cependant les organisations qui adaptent leur zonage en fonction de l'évolution du contexte. D'après le chef de mission d'ONG⁶, « C'est toujours le même mapping qui date depuis le tremblement de terre. C'est là où on était actif, là où étaient les maisons expatriées, et de regarder aussi les environs et les groupements des gangs et leurs influences ». C... ... constatait également :

Le zonage qui a été fait, pour moi, est trop contraignant, parce qu'à partir d'un incident, à partir d'une série d'incidents dans une zone, alors toute la zone devient interdite sauf que, il peut y avoir un carrefour, une route, un axe, à certaines heures de la journée qui sont plus dangereux. On doit prendre des mesures un peu particulières à ces moments-là. Je pense qu'on a fait cette carte à un moment donné. Est-ce qu'aujourd'hui, c'est encore d'actualité, alors qu'on est plusieurs mois après ce mapping. Je ne suis pas sûre. Ça a été fait en octobre.

Le zonage des différents quartiers de la capitale haïtienne selon leur degré de « dangerosité » est donc loin de traduire la réalité de la situation sécuritaire dans la capitale haïtienne. On peut dès lors se demander ce qui justifie le maintien du zonage comme référence pour réguler la mobilité du personnel à Port-au-Prince. Outre le processus mimétique qui encourage les organisations à moduler leurs stratégies sécuritaires sur celles des autres, le zoning sert aussi à contrôler leurs staffs afin qu'ils ne se rendent pas dans des quartiers « où ils n'ont de toute façon rien à faire ». Par exemple, le chef de mission d'ONG¹ indique que le mapping lui procurait une « tranquillité d'esprit ... C'est plus une facilité de management et d'encadrement de dire – on va pas. Je sais qu'ils iront pas, et même si ça serait plus intelligent de dire : « y a des zones dans ce quartier où vous pouvez pas aller, y a des zones dans ce quartier où vous pouvez aller », en termes de management de gestion, c'est beaucoup plus facile de dire, « t'y vas pas ». » Certaines organisations adaptent ou veulent adapter leur zonage, non pas en raison du contexte sécuritaire mais des activités sociales de leur personnel. Le chef de mission d'ONG⁶ explique: « J'ai remarqué, dans la zone orange, il y a quand même pas mal d'ONG qui ont leurs bureaux là-bas, ou leurs maisons d'expatriés. S'il y a des petites fêtes, s'il y a des petites copines ou copains entre les différentes ONG, ils veulent y aller. Et je suis le dernier qui voudrait éviter ça à tout le monde, mais ça doit être validé. » De surcroît, le zonage sécuritaire des organisations suit une logique synchronique plutôt que diachronique ; il fixe dans le temps et dans l'espace une menace qui ne cesse pourtant d'évoluer, sur le court comme sur le long terme. Hormis Pétion Ville, qui a droit à un traitement de faveur et ne voit que certains de ses établissements et certaines de ses rues « non-validés », le zonage englobe des quartiers tout entiers et l'essentiel de la population qui y vit. C... ... explique :

D'après ce que je comprends de la situation sécuritaire sur Port-au-Prince c'est que ce n'est pas une commune, ce n'est pas un quartier, c'est des poches dans un quartier, dans une commune. Donc,

interdire Carrefour ou mettre que Carrefour est zone rouge, ou je prendrais Fort National, ou autre chose, ça n'a pas de sens, parce que c'est vraiment des lieux très précis où il y a plus d'insécurité que d'autres ... A Carrefour, il y a plein de quartiers où franchement on se sent autant en sécurité qu'ici (Ndr : Pétion Ville)

De la même façon, le zoning sécuritaire des organisations humanitaires fixe une réalité sociale, économique et politique qui est en constante mutation. Une consultance nationale critiquait ainsi un système qui ne prend pas en compte l'évolution des comportements et des modes de vie dans les quartiers populaires de Port-au-Prince. Selon S... ..., « C'est figé, c'est une photographie. Le problème, c'est que c'est discriminant. Parce que si vous avez des interventions qui sont faites par plusieurs institutions ici, en principe, ça devrait véritablement aider à transiter d'une zone jaune ou rouge vers une zone plus claire, et là, avec des indicateurs clairs disant que la zone commence à se réhabiliter sur les questions sécuritaires. C'est pas ça. Et ça fait plusieurs années que c'est comme ça. Même à Cité Soleil, ça a toujours été la même chose, ça n'évolue pas, Cité Soleil ... [C]es nuances-là ne sont pas prises en compte dans les cartographies sécuritaires, et c'est très malheureux. Alors on les considère plus comme des outils discriminants, au final, que des outils de travail ». Encore une fois, on peut se demander s'il n'y a pas une contradiction fondamentale entre le concept de zonage et certains principes humanitaires, tels que la non-discrimination, l'accès direct aux populations ou encore la neutralité. Selon Matthew Bolton, certaines ONG avec une expérience avérée dans les zones de conflits armés, ont évité Cité Soleil comme terrain d'intervention, augmentant du même coup la colère des habitants du quartier ainsi que le recours aux réseaux politico-criminels. Le responsable de sécurité d'ONG₂₂ indiquait ainsi :

Cette zone-là est une zone à haut risque. Il se peut même dans des cas que je ne donne pas mon visa pour dire : « allez dans cette zone ». S'il y a des pépins tout le temps, s'il y a des vagabonds, des bandits, et si c'est une zone rouge, déclarée par la MINUSTAH et par l'ambassade américaine, je me dis : « bon, là, il y a une histoire de guerre de gang, on ne va pas mettre nos staffs à risque, et les installer dans une zone où nous ne pouvons pas travailler. » Là, tu viens, je te reçois, on peut travailler, des choses comme ça, il n'y a pas de gens qui lancent des pierres. Mais s'il y a des lancements de pierres à tout bout de champ, s'il y a des situations de soulèvement social à tout bout de champ, il faut qu'il y ait, selon le code de travail haïtien, que l'employeur offre une situation de tranquillité à l'employé. Je vais conseiller au country représentatif de ne pas prendre cet espace.

Il faut noter que très peu d'ONG de développement utilisent ce concept de zoning. G... ..., dont l'organisation a fait le choix d'installer ses bureaux-maison dans le quartier de Martissant, expliquait : « Oui, bon, les zones rouges, oranges, il y a même peut-être des zones marrons. Nous, ici, on est dans une zone rouge (rire). Bien sûr il y a des risques, des violences. Mais cela ne nous empêche pas d'y aller le jour d'après. Comment peut-on isoler toute une population à cause d'une ou de deux personnes ?! » Les critères de l'« inaccessibilité » et l'« insécurité » ont parfois été utilisées comme arguments pour justifier l'absence d'aide dans certains quartiers les plus défavorisés (Bolton 2011, p. 31). Notons cependant que la majorité des organisations

humanitaires ayant participé à cette étude ne s'interdisent pas de travailler dans les quartiers situés en « zone rouge » : « Sur le principe, on peut travailler n'importe où, mais les zones rouges sont assujetties à une autorisation avant d'y aller. C'est-à-dire que si on va dans une zone rouge, il faut qu'on en informe notre responsable de sécurité. Et s'il y a un incident, il nous en informera et il nous demandera de ne pas aller dans cette zone. Mais il n'y a aucune des zones de Port-au-Prince qui nous est interdite a priori pour concevoir de nouveaux projets et travailler... Donc, ça, c'est complètement ouvert », nous explique C... .. d'ONG⁴. De manière plus générale, il s'agit des représentations mentales associées à ce découpage qui doivent être questionnées. En l'occurrence, il est loin d'être admis que ce zonage puisse être cohérent avec le mandat des organisations humanitaires ou, à tout le moins, faudrait-il être en mesure de le remettre constamment en perspective par rapport aux principes humanitaires. Le propriétaire de l'hôtel Oloffson, où se produit tous les jeudis soirs le groupe de vaudou rock RAM, s'étonnait du fait que certaines organisations aient catégorisé son établissement « à risque » :

On a demandé aux gens du Peace Corps, qui aimaient auparavant dormir à l'Hôtel Oloffson et danser sur la musique de mon groupe RAM, de partir de l'hôtel pour aller dans la zone verte à Petionville, sous peine de devoir quitter le pays (ce qui s'est passé de toute façon). Moi je n'habite pas dans une zone dangereuse de Port-au-Prince, quel que soit le critère de sécurité considéré ... Je ne dis pas que la définition de ces Zones est « raciste », car toutes les zones en Haïti sont Noirs. Je ne dis pas que la définition de ces Zones est « corrompue », car je ne sais pas si l'OEA ou les Nations unies recevaient des pots-de-vin de la part de l'Hôtel Montana pour qu'ils y envoient tout leur personnel. Mais, par contre, je sais que si on regarde les vraies statistiques de criminalité pour Haïti, on voit que ces soi-disant Zones Vertes ont souvent eu le plus d'enlèvements et de meurtres (The Huffington Post, 16 May 2010).²⁵

Le système de zonage désigne les quartiers populaires et pauvres (Cité Soleil, Bel Air, Martissant) comme « indésirables », engendrant une marginalisation croissante de certaines franges de la population perçues comme vectrices de l'insécurité. Derrière l'idée largement répandue selon laquelle, comme nous explique C... .., « les gens n'ont rien à faire après une certaine heure dans ces zones-là » se profile une représentation générale des quartiers populaires comme de « no man's lands », où il n'y a rien mis à part la violence. Or, il se passe beaucoup d'autres choses dans ces fameuses « zones rouges » que des jets de pierres ou des pneumatiques en feu. W... .. d'ONG¹² expliquait : « Quoiqu'on dise, je vais à Cité Soleil ; je me plais d'y aller, à aucun moment je n'ai jamais ressenti que quelque chose peut m'arriver à Cité Soleil ... On est obligé de se mettre dedans pour essayer de comprendre la réalité parce que, moi, je ne crois pas que je sois plus en insécurité si je suis à Cité Soleil que si je suis à Pétiion Ville, par exemple, on voit les récents braquages qu'on a enregistrés, c'est pas à Cité Soleil, c'est à Pétiion Ville. » En l'occurrence, il n'est plus question ici de quartiers mais de « zones », lesquelles sont représentées comme une masse

²⁵ Un récent article dans un quotidien belge constatait justement que : « Appliquant les mêmes préjugés, un rabatteur ouvrira à ceux qui ont le courage de traverser le carrefour, la porte métallique abritant le travail d'un vieil artisan ferronnier. Le courage ? Celui de vaincre ses appréhensions, tant la capitale haïtienne est réputée dangereuse. L'Oloffson se situe d'ailleurs dans la zone

indistincte et déshumanisée : « Martissant zone rouge, Tabarre zone rouge ... Tout ce que tu vas trouver vers Delmas 33 jusqu'à Cazeau, c'est zone orange. Et tout le reste en haut est zone rouge », explique T... ... d'ONG⁶. De la même façon, W... ... explique les endroits à éviter à Port-au-Prince :

Tout ce qui est appelé zone rouge ... même si je remets en cause des fois un peu cette zone, ça me sert quand même de cadre, je me dis qu'a priori, c'est des zones où il ne faudrait pas que je circule en dehors des heures de travail ... C'est tout ce qui est en bas de la ville, tout ce qui est Cité Soleil, toutes les zones réputées dangereuses ou qui ont été classées à un moment donné dans les zones rouges, donc même si c'est remis en question, comme je n'ai rien à y faire, j'évite d'y aller.

Or, les quartiers ne sont jamais homogènes, mais réunissent au contraire des populations aux niveaux de vie très variables, ce qui rend abscons la notion de « zones ». De surcroît, l'insécurité ne semble être associée qu'à une question de ghettos grossièrement délimités, comme si la violence était consubstantielle au niveau de vie de ses habitants et y était confinée. Cependant, la cohésion sociale est un élément déterminant de stabilité et celle-ci ne se résume pas à la seule question des ressources. Le quartier résidentiel de Pétionville, nous l'avons indiqué, est loin d'être exempt d'une certaine forme de criminalité du fait d'inégalités ostentatoires. A l'inverse, des quartiers populaires pourront être moins confrontés à la criminalité du fait d'un pacte social. **Au final, si l'approche communautaire figure parmi les instruments privilégiés des organisations humanitaires, notamment pour fabriquer de la cohésion sociale, on peut s'étonner du fait que les organisations humanitaires préconisent la division sociale et la ségrégation spatiale lorsqu'il s'agit de régler leur problème d'insécurité ou de sentiment d'insécurité.**

L'impact des politiques urbaines de sécurité sur l'espace public et le renforcement des hiérarchies sociales

À Port-au-Prince, le personnel humanitaire et la population locale cohabitent dans la séparation ; ils se croisent mais se rencontrent rarement. On pourrait presque dire que Port-au-Prince est « la ville de l'hyper-mobilité, une ville passante, mais sans frottement », pour reprendre une expression de Loudier-Malgouyres et Vallet (2011, p. 155), qui décrivaient alors Paris. Pour des « questions de sécurité », les ONG humanitaires fuient les espaces publics et augmentent les modes de vie privatisés. Les effets corrosifs des actes privés de sécurité sur l'espace public ont été largement discutés dans la littérature concernant les communautés fermées (Caldeira 1999 ; Blakely and Snyder 1999 ; Coy et Pöhler 2002). Rares sont cependant les organisations qui considèrent l'impact de leurs politiques urbaines de sécurité sur les usages et la dégradation de l'espace public à Port-au-Prince. Or, les murs qui entourent un nombre sans cesse croissant de lieux désormais privatisés renforcent les frontières entre espace public et espace privé, par la

rouge de la carte dressée par de nombreuses ONG, pour indiquer à leurs humanitaires où il est vivement déconseillé de se rendre après 17 heures » (La Libre Belgique, 23 juillet 2013).

même programmant progressivement la disparition de la notion d'espace public (voir figure 7). Selon Yves Pedrazzini, '[c]ette privatisation de l'espace *public*, moins qu'un paradoxe, équivaut à sa destruction. En lui enlevant son caractère public, on réduit l'espace à une propriété privée : Exit l'espace public. Cette stratégie vise à l'éradication de tout caractère public – de toute publicité - de l'espace urbain, ce caractère public étant devenu synonyme de l'espace ouvert à « n'importe qui », qui peut y faire « n'importe quoi » (Pedrazzini 2005, p. 150).



Figure 7 Bureau de CARE, Pétion Ville crédit: photo par Arnaud Dandoy

Pour le personnel expatrié, l'espace public devient un pur espace de circulation. Circulant en 4X4 blancs siglés d'un bureau à un autre ou sur le « terrain » avant de se retirer derrière leurs murs d'enceinte, la ville devient un espace d'évitement et non d'interaction sociale. Comme l'écrit Dany Laferrière, '[d]eux groupes de gens se sont toujours côtoyés dans cette ville : ceux qui vont à pied et ceux qui possèdent une voiture. Deux mondes parallèles qui ne se croisent que lors d'un accident' (Laferrière 2006, p. 23). Cette ségrégation spatialisée est en quelque sorte une reproduction de la société haïtienne hermétique à la mobilité sociale et où les élites se retranchent dans un ghetto doré. Un des nombreux effets collatéraux de ces pratiques urbanistiques consiste à restructurer la ville en une multitude d'espaces hermétiques. Le cas du nouveau complexe hôtelier « El Rancho NH » au cœur de Pétion Ville est particulièrement illustratif : « les hôtels El Rancho et Villa Créole seront intégrés dans un village, une sorte de

développement urbain intégré dans lequel sera construit un complexe d'appartements (en copropriété) dans une zone entièrement sécurisée et fermée. Il y aura également un Centre de Convention de niveau international d'une capacité de 1,500 personnes ... et des centres d'activités, des espaces pour enfants, des espaces sportifs et des voies de piétons et de cyclisme » (Haïti Libre, 23 août 2013).

Loin d'être neutres, les processus socio-spatiaux mis en place par les élites locales et internationales se fondent sur des rapports sociaux inégalitaires, qui se traduisent dans le paysage haïtien par une ségrégation urbaine et une marginalisation de certaines franges de la population perçues comme vectrices d'insécurité. À travers leurs politiques urbaines de sécurité, les ONG renforcent directement les hiérarchies sociales et spatiales dans la capitale haïtienne. Selon Da Cunha (2011, p. 3), une nouvelle structure de l'espace se forme à partir de réseaux « qui se superposent mais qui ne se côtoient pas. Un réseau d'espaces sécurisés exclusifs et un réseau des territoires des exclus ». L'anthropologue Timothy Schwartz rend compte de cette radicalisation des processus de ségrégation spatiale à Port-au-Prince :

Brûlé par le soleil et couvert de poussière, je suis entré dans les entrailles de la ville. Les rues sont congestionnées. Les camions bruyants passent à toute allure en crachant leur pollution, les motos en fendant l'air. Les artères principales sont crevassées et dangereuses. Les feux de circulation sont hors d'usage. Des policiers font la circulation pour tenter d'imposer un certain ordre à ce merdier cacophonique. Les trottoirs gercés et les égouts à ciel ouvert guettent le chauffeur distrait et le piéton étourdi. (...) Quelques instants plus tard, je me suis retrouvé à gravir une colline, laissant la ville agitée derrière moi. À ce niveau-là de la ville, les trottoirs et les rues sont lisses et homogènes, traversant de grands quartiers paisibles. On y trouve des vastes villas équipées de piscines, avec des jardins fleuris et ombragés, dissimulés derrière des hauts murs de pierre décorés d'armoiries familiales. Les murs sont aussi incrustés de verre cassé, de pointes d'acier acérées et de rouleaux de fil barbelé. Ce sont de véritables forteresses. Les antennes radios et paraboliques s'élèvent dans la canopée tropicale. Les entrées asphaltées sont jonchées de Mercedes et de Jaguar. C'est sur ces hauteurs que la bourgeoisie se retirait jadis, au-dessus de la nuée d'immigrants venus des campagnes. C'est aussi sur ces mêmes hauteurs, dans le quartier cossu de Pétion Ville, que se trouve aujourd'hui le siège de CARE international (Schwartz 2008).

De surcroît, l'augmentation de lieux privatisés où se concentrent les richesses contribue à la détérioration de l'espace public, largement délaissée par le gouvernement et abandonnés aux couches les plus basses de la société. Laennec Hurbon fait le même constat à Port-au-Prince : « On pourrait penser que les espaces publics sont aujourd'hui occupés par « le peuple », c'est-à-dire les couches populaires pauvres des bidonvilles, et que ce serait ainsi un juste retour de justice, les pauvres reprenant les places d'où ils étaient et sont exclus. À la vérité, cette soi-disant justice est un pur leurre, car un espace public doit être géré, c'est-à-dire légiféré par l'Etat, sous peine de sombrer dans l'anarchie et de donner libre cours aux pouvoirs des gangs qui en fin de compte privatisent à leur profit ce qui devrait être un espace public » (Hurbon 2012, p. 13). Si l'accès à ces espaces privatisés et sécurisés est restreint aux ayants économiquement droit, de telles stratégies

privées d'exclusion défont la cohésion sociale en éloignant géographiquement les plus riches des plus défavorisées (Pedrazzini 2001). En favorisant la division sociale et spatiale, les organisations humanitaires participent directement au renforcement des injustices économiques et territoriales. Selon Yves Pedrazzini, « le couplage privatisation-sécurisation » n'est pas induit par la seule violence des villes. Il relèverait tout autant du désir des élites de se doter d'une capacité de contrôle accrue, ajoutant, grâce à la fragmentation urbaine générée, un pouvoir urbanistique aux pouvoirs économiques et politiques dont elles disposent déjà » (Pedrazzini 2012, p. 11). La figure 8 est une cartographie de la ségrégation urbaine à Port-au-Prince :

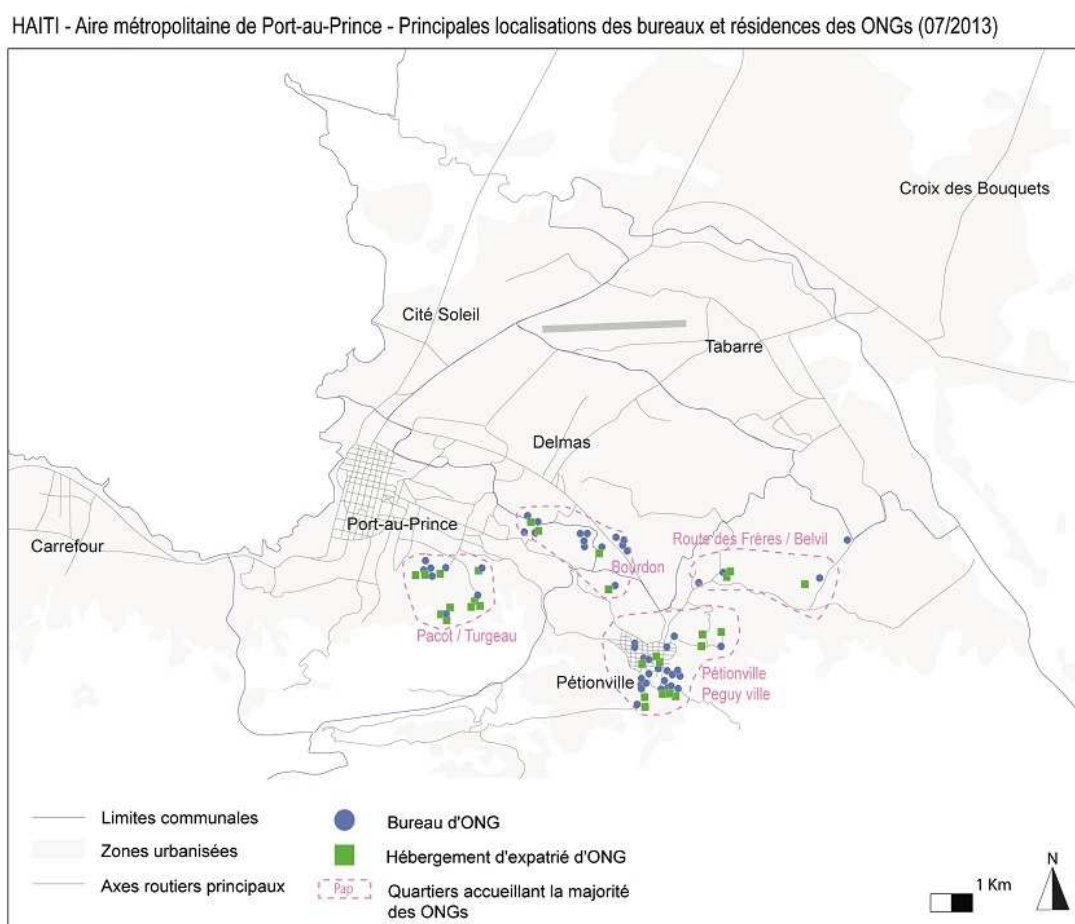


Figure 8 Fond de carte DAO ©AnneRoussel 2013

La qualité de vie comme motivation pour choisir une résidence privatisée a été longuement analysée par les sociologues urbains travaillant sur le phénomène des communautés fermées (voir, par exemple, Coy et Pöhler 2002). Certains témoignages, comme celui de G... ..., laissent penser que le choix de ces quartiers résidents est davantage lié à une volonté de tranquillité résidentielle qu'à de besoins sécuritaires : « Mine de rien, au [résidence_x] on rentre et on sort un peu comme on veut, quoi. Y a des gardiens mais à partir du moment où on est dans un 4X4 avec un logo, on rentre. » Par contre, la même personne soulignait la qualité de vie et la volonté de se retirer du bruit et de l'agitation de Port-au-Prince comme motivation principale. « L'avantage ? Ah,

c'est l'environnement (soupir). C'est vraiment l'environnement. Pour moi, c'est un poumon d'oxygène au milieu de Port-au-Prince, le jardin, les arbres, les oiseaux, on est vraiment un petit peu en-dehors de la ville, tout en étant en plein dedans. Ça, moi, ce qui m'a changé la vie, on vivait juste en bas avant, rue Bellevue, au carrefour, pots d'échappement, bruit à partir de 5h du matin, tout le temps l'impression d'être en plein centre-ville, c'est absolument pas reposant. Après, bien sûr, y a la piscine et le tennis, et ça, c'est forcément (rires). Ça, c'est fantastique » (voir figures 9-10).



Figure 9-10 Résidence Le Clos, Haut-Turgeau, crédit: photos Arnaud Dandoy

Conclusion

Les politiques de sécurisation de l'espace urbain des organisations humanitaires éloignent toujours plus loin le personnel de la population locale. On pourrait presque dire que ce phénomène de « gating » est le reflet de l'état de la relation, l'état, surtout, d'affaiblissement de la confiance entre ces deux acteurs. La restauration d'une confiance réciproque devrait privilégier le dialogue afin de mieux gérer les tensions ; un dialogue rendu impossible par l'isolement volontaire des organisations du reste de la communauté. La fortification des bureaux et résidences des organisations humanitaires n'est aucunement propice à l'instauration de ce dialogue, sans lequel il serait illusoire de rétablir une relation de confiance réciproque. On peut cependant se demander jusqu'à quel point « la co-présence des usagers d'un espace engendre un mécanisme de contrôle social spontané producteur d'autorégulation des usages » (Loudier-Malgouyres et Vallet 2010, p. 28). X faisait également remarquer : « On en parlait l'autre jour avec un ami, c'est vrai qu'à partir du moment où y a plusieurs étrangers, plusieurs moun blan dans la zone, c'est de suite beaucoup plus safe que si tu es tout seul. » G... ..., qui travaille depuis des années pour une ONG de développement, qui a installé ses bureaux dans le quartier de Martissant, expliquait : « On est ouvert. Il y en a même qui viennent chercher de l'eau, prendre une mangue, etc. Qu'est-ce qu'on enverrait comme message à la population si on avait notre grille fermée.» Si cette autorégulation passe aussi par des frictions et des tensions, le lien social qui s'établit entre des passants anonymes qui circulent ensemble dans un même quartier pourrait être considéré comme un outil dans le projet de sécurité des organisations humanitaires. G... ... continuait: « Il faut prendre le temps de construire quelque chose basée sur la confiance. Nous marchons ensemble, nous apprenons l'une de l'autre, nous construisons un lieu basé sur l'amitié, la fraternité »

4. Le discours maternant et disciplinaire des normes sécuritaires des organisations humanitaires

Moi, c'est la question qu'on me pose tout le temps : « est-ce que tu peux marcher à Pétion Ville ? » On me la pose tout le temps, on me demande mon avis. C'est dur parce que, moi, je crois que je maîtrise un peu mon environnement, mais je suis pas à l'abri. Souvent, ici, aussi un incident de sécu peut frapper, finalement, c'est un peu au mauvais endroit au mauvais moment. Moi, c'est ça qui me fait peur ici. C'est que je vais passer à un moment à un endroit où y a des mecs qui sont à l'affut, ils sont pas là pour moi, mais ils me voient passer, j'ai fait une erreur et puis paf, ils me sautent dessus comme une proie. Ou alors tu passes et y a un truc qui se passe un peu plus loin et tu prends une bastosse qui t'était pas destinée et tu te prends une balle parce que voilà, c'est une balle perdue quoi. Voilà, ça, c'est quelque chose qui arrive souvent ici et ça fait peur quoi ! (V... ...)

Si la logique d'urgence est le principe qui gouverne l'action humanitaire (Brauman 2006), l'état d'urgence qui justifie l'exemption de certaines libertés individuelles est un phénomène concomitant. En effet, les politiques urbaines de sécurité des organisations humanitaires se combinent avec l'imposition de règles contraignantes concernant les pratiques de mobilité et de déplacement du personnel expatrié. Loin d'être exceptionnelles, ces règles de sécurité strictes sont devenues la règle pour de nombreuses organisations, le paradigme normal à travers lequel s'appréhende l'aide humanitaire. Pour reprendre les propos du philosophe italien Giorgio Agamben, la frontière entre l'état normal et l'état d'exception s'efface. Des pratiques exceptionnelles dans nos sociétés (interdiction de marcher dans la rue, imposition d'un couvre-feu, etc.) deviennent normales en Haïti, qui vit un état d'exception permanent. En l'occurrence, ces mesures ne cherchent pas tant à protéger les humanitaires des autres qu'à les protéger d'eux-mêmes, au titre de leur meilleur intérêt. Le discours maternant et disciplinaire qui sous-tend les dispositifs de sécurité des organisations humanitaires est largement stigmatisant et discriminant, en ce qu'il favorise certains cadres de pensées (celui des « experts ») au détriment d'autres manières d'appréhender les risques. En outre, ces mesures disciplinaires qui affectent la vie sociale et privée des humanitaires sont également contreproductives, incitant des « écarts » de conduite susceptibles de mettre en danger la sécurité du personnel humanitaire.

« No walking policies » : Mesures contraignantes en matière de mobilité et de déplacement

La plupart des organisations ont mis en place des politiques « no walking » visant à encadrer les déplacements du personnel expatrié. La description que fait K... .. d'ONG₁₇ est assez représentative du degré de contrainte en matière de déplacement : « Le chauffeur doit te déposer exactement à l'adresse ou à l'endroit où tu vas. Et quand tu sors, c'est à la porte, ou à la sortie, ou la barrière. Et la voiture s'arrête là, et tu rentres. Bon, si la voiture ne peut pas s'arrêter exactement à l'entrée, mais à deux pas de là, alors oui. Mais c'est pas comme si je vais marcher deux rues, ou traverser toute la rue, ça, c'est pas permis. Tu vois, si je vais, par exemple, au Giant ou au supermarché, la voiture doit s'arrêter à l'entrée du parking, donc la distance que je dois faire, c'est vraiment du parking à l'entrée du Giant, faire mes courses et puis ressortir.» Si les déplacements à pied sont effectivement interdits dans les zones rouges de la capitale haïtienne, la sévérité de ces dispositifs sécuritaires dans le reste de la ville varie d'une organisation à l'autre. Le responsable sécurité d'ONG₁₇ indiquait : « Partout dans Port-au-Prince, et dans Haïti, c'est no walking policy. On ne marche nulle part, on se fait déposer en voiture. « Safe » ou « pas safe », c'est la même chose pour tout le monde. » A la question de savoir si son organisation comptait assouplir ces règles, il répond : « Jamais, c'est niet ! C'est trop dangereux, tu rencontres trop de risques. » Certaines ONG, notamment (mais pas seulement) de développement, n'appliquent pas de telles restrictions, et autorisent leur personnel à se déplacer à pied, accompagné ou non. D'autres organisations consentent à laisser leur personnel international se déplacer mais seulement dans un rayon de quelques pâtés de maison autour du bureau-résidence, pour se rendre par exemple au supermarché ou à la boulangerie. La majorité des organisations humanitaires refuse que leur personnel se balade seul dans Port-au-Prince. Le responsable de sécurité d'ONG₇ nous explique :

En zone verte, il faut être minimum deux, selon la règle ... Mais il y a une tolérance qui est faite autour des neufs pâtés de maisons qui se trouvent autour du bureau. Donc, si tu vois un de nos expatriés marcher seul à midi, c'est qu'il a été s'acheter un petit croissant à l'Epi d'Or, tu vois. Selon la règle, non, mais ça, c'est une tolérance qui est établie, et nous avons mis dans le document que nous établissons une zone dite « blanche » autour du bureau où les expatriés peuvent se retrouver seuls. Nous n'encourageons pas, mais nous le voyons, nous ne disons rien, nous le tolérons. Parce que ça a commencé à se faire tout seul, tu vois, ils ont commencé à dire, « qui vient avec moi ? » « Non, je peux pas ». « Allez, juste pour aller acheter un truc là ! » Et puis, allez je me faufile, c'est normal, j'avais acheter un truc là, et voilà.

Les ONG humanitaires ne sont pas les seules à imposer des limitations en matière de mobilité. Sur le site du Ministère des Affaires étrangères français, on retrouve une liste impressionnante de recommandations et de règles « à respecter scrupuleusement », entre autre « renoncer aux déplacements à pieds, notamment la nuit ». N'en déplaise au célèbre architecte haïtien Albert Mangonès, l'espace public n'est plus un lieu de rencontre et d'échange mais d'évitement, vidé de sa diversité culturelle et géographique. En l'occurrence, il s'agit pour les organisations d'éviter cet

espace public, lieu de tous les dangers, à travers des règles de sécurité strictes qui rendent impossible tout contact avec des groupes issus d'univers sociaux différenciés. M... ... explique : « On peut marcher, enfin, on ne marche pas, sauf à 300 mètres de nos bâtiments pour aller acheter notre paquet de clopes ou notre bouteille d'eau chez la tata d'à côté ou aller voir nos voisins sans prendre la voiture. 300m autour d'un bâtiment ONG_x. 300 autour d'une voiture ONG_x. Ensuite, on marche dans tout Pétiyon Ville, dans tout Pacot, et au Champ de Mars. » L'aspect intéressant est que l'appartenance sociale et économique semble primer sur les considérations sécuritaires. Ainsi, M... ... rajoutait :

Pourquoi ces trois lieux-là ? Parce que c'est les lieux où on sort. Pacot, c'est les bars où on va, les resto où on va ; les potes qu'on a. Faut pas se leurrer, oui, j'ai peut-être un copain à Carrefour, mais la majorité des gens qu'on fréquente, en tant qu'expatrié, c'est soit des Haïtiens qui sont quand même d'un niveau d'éducation, et donc, souvent, ça marche avec le fait qu'ils soient un peu privilégiés dans la vie, ils se trouvent à 95% dans ces quartiers-là ... Deux, parce que ce sont les endroits de commerces dans lesquels on évolue aussi. Marché de Pétiyon ville, marché de Pacot, c'est là où on va faire nos marchés de légumes, c'est là où il y a les supermarchés, c'est là où y a les banques, c'est là où y a deux trois magasins de fringues si on a besoin de s'acheter un fut. C'est bête, mais c'est évident qu'on va pas s'acheter un pantalon à Cité Soleil, tu vois. Et c'est les quartiers aussi où sont l'ensemble des offres culturelles, les expos, les magasins d'artisanat. Et c'est aussi les restos, les bars, les boîtes, dans ces quartiers-là, évidemment, plutôt privilégiés. Et c'est aussi les quartiers les plus « safe ». Alors, plus « safe », ça veut dire quoi ? Evidemment les mecs qui veulent chourer un portefeuille, si j'étais lui, j'irais plus chourer un portefeuille à Pétiyon ville qu'à Cité Soleil, pour avoir ce qui sera plus rempli. Voilà, maintenant, quand j'appelle criminalité, grosse délinquance, c'est pas forcément dans ces quartiers-là. Oui, se faire voler son portefeuille, petite délinquance, bon, ben, y a ce risque-là. Maintenant nous on a des règles de bon sens. On se balade pas avec un sac énorme. Avec des trucs de valeur.

Nombreux sont ceux qui considèrent excessives et injustifiées les restrictions en matière de déplacement. J... ... d'ONG₉ témoigne de ce questionnement : « On a le droit de marcher du bureau jusqu'à la place Saint-Pierre. Je ne sais pas si on peut marcher sur la place, mais en tout cas jusqu'à la place. Mais pourquoi jusqu'à la place Saint Pierre et pas jusqu'à Fior di Latte qui est à un pâté de maisons plus bas ? Et puis, moi, personnellement, et on est tous d'accord, je pense, hein, mais marcher dans Pétiyon Ville, alors, à la rigueur, à deux, s'ils veulent vraiment, mais marcher dans Pétiyon Ville dans la journée, je vois vraiment pas le problème. » De la même manière, le chef de mission d'ONG₁₀ indiquait : « Marcher, on est très restrictif en ce moment ... Mais encore, je vois pas la raison pourquoi ça devrait être le cas dans les heures du jour. La nuit, t'es plus exposé, il y a moins de lumière, il y a des voitures. Donc, la recommandation, c'est de garer aussi proche que possible pour limiter la distance que tu parcours à pied (rire) ». En fait, de nombreux expatriés ne respectent pas les consignes de sécurité, et s'autorisent à les transgresser pour des raisons pratiques, par exemple pour éviter les embouteillages, ou simplement pour « s'offrir quelques moments de liberté ». C'est le cas par exemple de cet expatrié qui décide d'aller célébrer la fête de la musique en dépit des consignes de sécurité, tout en précisant bien que « danser, ce n'est pas

marcher ! » J... ... ironisait : « Je sais qu'une collègue est tombée un jour sur le responsable sécurité sur la place Saint Pierre, il lui a demandé : « ah, qu'est-ce que tu fais là, pourquoi tu marches ? » Parce que, lui, il peut marcher, hein ! (rires) ». Pour de nombreux expatriés, les principes de base d'évitement du risque « de bon sens » devraient l'emporter sur les interdictions en matière de déplacement. Par exemple, S... ... d'ONG₁₀ faisait remarquer :

Je suis descendu pour assister au carnaval de Pétiion Ville, en groupe, voilà, hein. Je pense que c'est du *common sense*. Si tu te balades tout seul la nuit, en tant que blanc t'as un peu mis un phare sur ta tête. Si t'es en compagnie avec cinq, six Haïtiens, qui sont des amis... Des choses peuvent arriver, mais il faut pas avoir une « bunker mentality » ... Le jour, hein, faut faire du *common sense*. Si tu marches à pied tout près du Stade Sylvio Cator, y a des chances que tu vas avoir un problème, à un moment ou un autre. Pas chaque fois, mais à un moment ou un autre. Mais pourquoi ? Est-ce que tu as vraiment raison de le faire ? Mais si tu vas marcher un peu, voir des monuments sur le Champ-de-Mars, aller visiter le Panthéon puis aller voir à pied le Marron Inconnu, boire un ptit clairin en compagnie avec des amis, haïtiens ou non, fait-le (rire) ».

En pratique, les déplacements sont soumis à autorisation de la part du responsable de sécurité ou du chef de mission. Ainsi, le responsable de sécurité d'ONG₇ indiquait : « À chaque fois que nos staffs se déplacent, particulièrement s'ils doivent aller sur le terrain, ils doivent remplir un *trip planning form* qui dit où ils vont, quand ils espèrent arriver, et quand ils reviennent. Et nous avons une radio qui surveille de 6 heures du matin jusqu'à 11 heures du soir tous les mouvements du staff. » Si ces dispositifs se justifient afin de planifier les itinéraires pour éviter certains dangers, elles sont souvent ressenties par leurs destinataires comme des formes de contrôle, ou de surveillance. Ainsi, C... ... constatait : « Par exemple, le samedi midi, je peux aller manger des sushis à la Log base, il faut que j'aie demandé la permission au chef de mission d'aller manger des sushis (rire). Voilà. Encore, c'était même pas un samedi soir, c'était un samedi midi. Et en plus, il avait fallu que je lui envoie un texto en partant, quand j'étais arrivé, quand je repartais et quand je revenais. » Les limitations de déplacements et la nécessité d'informer le responsable sécurité de toute sortie en-dehors des murs d'enceinte ont changé les habitudes de vie des expatriés. Il existe bien sûr certaines marges de négociation qui permettent de dépasser les cadres de sécurité imposés. K... ... témoigne : « Il faut seulement savoir comment aller avec la personne qui est responsable de ça. Il y a des gens ici qui ont tissé des liens un peu spéciaux avec l'agent de sécurité ... Il ne va pas te donner son autorisation que, oui, officiellement, tu vas dormir là-bas. Mais ce qu'il peut faire, c'est te dire : « ok, dans ce cas, je sais au moins où tu es, s'il y a un problème, je peux te joindre. » Si ces marges de négociations restent exceptionnelles, les mesures contraignantes en matière de déplacement ont un impact considérable sur la vie sociale des humanitaires. K... ... raconte :

Des fois, tu es là, jusqu'à 21h, et tu te sens un peu seul dans ta chambre, ou tu t'ennuies un peu ici, tu te dis : « tiens, j'aimerais bien aller du coup monter à Pétiion Ville à 21h ou même à 22h, juste pour une heure de temps, peut-être pour aller juste voir un petit concert, ou faire quelque chose d'autre ». Mais tu ne peux pas, parce que ça n'a pas été prévu en avance. Tu n'avais pas, par

exemple planifié ça, donc tu n'avais pas fait le *request* pour sortir. Par exemple, si je veux sortir aller faire une course ce soir, je dois aller maintenant, avant 18h, remplir un formulaire comme quoi je vais sortir à telle heure, je vais exactement là, et quand je vais partir et quand je vais revenir.

Afin de pouvoir localiser et joindre le personnel humanitaire n'importe où et n'importe quand, les organisations ont mis en place des systèmes plus ou moins sophistiqués, qu'il s'agisse de l'installation d'appareils de positionnement (GPS) dans les véhicules ou l'utilisation de moyens de communication, par exemple radio VHF et téléphone mobile. De manière générale, ces dispositifs sont bien acceptés par le personnel, notamment parce qu'ils permettent d'avertir des dangers et d'indiquer les meilleurs itinéraires à suivre. Néanmoins, les technologies de surveillance des organisations peuvent avoir comme incidence un contrôle excessif du personnel humanitaire. Ainsi, le responsable de sécurité d'ONG₇ explique : « On a aussi un système de tracking sur la majorité de nos véhicules ... Si, à 11h du soir, ou bien si le lendemain, quand la radio fait un *check*, et il trouve qu'un véhicule a été au-dehors, au-delà de 1 heure du matin, ils vont m'appeler, ils vont m'envoyer un rapport et me dire : « voici, tel véhicule a été dehors ». L'objectif, on y reviendra en détails, consiste à discipliner le personnel expatrié afin qu'il devienne plus responsable envers lui-même et les autres. Ainsi, G... ... complétait :

Les gens savent que s'ils tentent d'enfreindre les règles, moi j'interviens automatiquement. Et si j'interviens automatiquement, une, deux, trois fois, là maintenant on va voir le représentant et lui dire que cette personne-là donne des problèmes, donc il n'aimerait pas ça. Plus ou moins, donc, les gens sont disciplinés. Bon, on ne sait jamais, parce qu'on ne peut pas toujours contrôler les gens, parce que si la personne veut vraiment sortir, elle peut laisser son véhicule et demander à un ami de passer la prendre. Mais là, c'est une chose, parce que, ici, ce que nous tentons toujours de faire, c'est de responsabiliser les gens. Parce que, c'est des adultes.

Infantilisation et déresponsabilisation du personnel humanitaire

Or, le paradoxe de ces règles consiste justement à augmenter les risques en déresponsabilisant leurs destinataires. En effet, les humanitaires n'auraient pas l'autonomie suffisante pour prendre des décisions éclairées, et seuls les experts, ceux qui « savent », ont la capacité d'apprécier ce qui est bon pour eux. De nombreux témoignages, comme celui de C... ..., laissent penser que tous ces dispositifs contribuent à infantiliser le personnel humanitaire : « Des fois, tu te dis, finalement, on te fait pas assez confiance dans ton jugement, et moi, des fois, j'ai l'impression d'être une ado de 15 ans qui doit demander la permission pour tout, dès que je fais quelque chose. » Encore une fois, ce n'est pas la légitimité des dispositifs sécuritaires qui est mise en cause, mais les risques de dérives qu'ils peuvent entraîner. L'analyse de G... ... va dans ce sens : « J'ai un gros inconvénient que je dois absolument dire, parce que ça, ça me pourrit la vie, c'est les appels radio ... On a imposé à un moment donné des appels radio systématiques ... Chaque fois que j'arrive dans un endroit, à la radio, 'voilà, j'suis bien arrivé', ça fait un peu la fille qui a peur de

son ombre et qui doit prévenir absolument de l'endroit où elle est. Et puis, ben, je trouve que des fois, pour faire ma maison-Tag Market, Tag Market-l'école de mon fils, l'école de mon fils-chez moi, ça fait un, deux, trois, quatre, cinq, six appels à faire, à un moment donné, bon, ben, ça va, quoi ! » Selon C... ..., « c'est le défaut de toutes les ONG, c'est pas seulement lié aux règles de sécurité. C'est les règles de vie qui sont infantilisantes. Le côté maison collective, le côté chauffeur, le côté colonie de vacances... Ça, c'est infantilisant. Il faut que ça change. » Pour de nombreux interlocuteurs, il existe une contradiction de taille entre les règles sécuritaires visant à contrôler les faits et gestes des humanitaires et les tâches qui leur sont confiées sur le terrain: « C'est pervers parce que, des fois, on va te demander d'agir dans ton travail très « borderline » finalement, et prendre des risques. Des fois, je me suis dit, mais qu'est-ce que t'es en train de faire là ?! Tu vois, si jamais je me prends une bastosse ici, y aura personne pour me couvrir, quoi », confie V... Ce point de vue est partagé par de nombreux humanitaires, notamment C... ... qui se montre très critique sur les règles de sécurité de son organisation :

C'est complètement schizophrénique. T'as le droit de gérer des programmes à 3 millions dans des quartiers où t'as une responsabilité énorme. Moi j'avais 12 000 personnes, enfin 12 000 bénéficiaires, qui étaient réellement dans le besoin. Et j'arrivais avec des cartons de, c'est complètement fou ! Des cartons d'enveloppes ! On se ramenait dans Carrefour-feuille avec 60 000 euros pour chaque paiement, et j'en ai assuré 7 pour 12 000 bénéficiaires à chaque fois en une journée, avec 70 000 euros en petites coupures. Ouais, mais moi en France, je sais que y a un carton avec X euros, je te garantis pas que ça me traverserait pas l'esprit de me dire comment je pourrais mettre la main sur le carton, quoi (rires). Là, c'était moi qui avais la responsabilité d'assurer la distribution dans le calme de façon à ce que ça se passe bien. Et à côté de ça, quand je rentrais à la maison, mon linge était fait, ma bouffe était faite, on me disait où j'avais droit, où j'avais pas le droit d'aller ... j'étais un enfant de 3 ans. À qui on met les couches, hein !

Ce discours maternant et disciplinaire, quoique fort utile pour justifier certains dérogations aux droits de la personne, nous y reviendrons, s'adresse essentiellement aux « jeunes » expatriés, qu'il faut discipliner pour éviter les débordements. Comme l'explique X, « il y avait beaucoup d'expatriés très jeunes aussi, beaucoup de premières missions, donc ça a expliqué le cadre assez strict dans lequel vivaient les expatriés ». Le responsable de sécurité d'ONG₁₇ explique : « Si c'étaient cinq jeunes blanc bec, il faudrait resserrer la bille. Mais là, on a tous des gens de plus de 30 ans qui ont de l'expérience. » L'analyse de J... ... va dans le même sens : « Donc, évidemment, on ne peut pas dire, on va faire le couvre-feu à 9 heure du soir, parce que, cette fois-là, il y a plus de vie possible, on a des gens qui vont se suicider, quoi. Mais il faut faire la part des choses ... Pour moi, c'est beaucoup plus inculquer vraiment les comportements qui sont exemplaires, et assurer quand il y a quelqu'un qui ne respecte pas le protocole, il y a tout une suite une lettre de blâme ou une lettre d'avertissement. » **En l'occurrence, les dispositifs sécuritaires servent à protéger les expatriés d'eux-mêmes davantage que des autres.** Du fait de leur prétendue immaturité, les humanitaires ne devraient pas être titulaires des mêmes droits que les « développementistes » sous peine de les voir s'exposer aux pires dangers. Ainsi, M... ... faisait remarquer : « J'ai des

urgentistes, qui sont un peu des casse-cous, des jeunes célibataires, et qui aiment aller les pieds dans la boue ... et puis j'ai des pères de famille de 40 ans, qui sont sur des contrats de 3 ans et donc, tranquilles, tranquilles. Et pourtant on doit mettre les mêmes règles de sécu a l'un et à l'autre, ça c'est casse-tête ... » Ce point de vue est partagée par le chef de mission d'ONG₃

J'ai l'impression qu'en 2010, y a eu un besoin massif d'humanitaires expatriés, donc on a pris un peu le tout-venant, on a pris les premières missions, des jeunes qui avaient pas d'expérience, etc. Ça a été une grande bamboula, tu vois comment ça peut se passer, t'as une première mission, beaucoup de stress, tu sors, tu vas en boîte, tu bois beaucoup, tu vois pas trop ce qui se passe, de toute façon ça t'intéresse pas trop parce que tu repars dans 6 mois. Moi, j'ai l'impression qu'il y a beaucoup d'incidents qui se sont passé parce qu'y avait beaucoup de gens sans expérience qui sont arrivés, et voilà, et si on fait le tri, est-ce qu'y a beaucoup de gens qui sont sortis de boîte après une heure complètement bourrés avec une prostituée au bras et qu'il est arrivé quelque chose ? J'ai l'impression qu'il y a peut-être eu des événements marquants comme ça qui se sont passés, du coup ça a cristallisé un peu les peurs.

En l'occurrence, cet argument aboutit à un cercle vicieux, à savoir qu'on justifie les règles strictes par la prétendue immaturité des expatriés. Or, de telles règles peuvent justement être rédhitoires pour du personnel expérimenté. Comme l'explique K... ..., « Y en a qui aiment vraiment leur travail, mais ils ne peuvent pas rester parce que les règles sont trop contraignantes. Ils n'arrivent pas à s'épanouir dans le pays. » Des personnes ayant vécu plusieurs années en Haïti ne postuleront même pas pour des ONG qui instaurent de telles règles. Certaines organisations ont indiqué connaître des difficultés à recruter ou à maintenir en place des équipes expérimentées en raison des règles trop strictes qu'ils imposent à leur staff. Celles-ci se retrouvent donc à devoir recruter des personnes plus jeunes et qui resteront effectivement moins longtemps. De la même façon, on peut se demander si le degré de difficulté de la mission qui justifie la mise en place de politiques R&R (repos et récupération) à l'extérieur du pays n'est pas davantage lié au caractère contraignant des règles de sécurité (sinon la nécessité de renouveler le visa des expatriés en sortant/reentrant sur le territoire tous les trois mois). G... ... explique :

Y a des expats qui au bout d'un an sont fatigués de ça, oui ! Heureusement, nous, à ONG_x, on a maintenu le break tous les trois mois. Et honnêtement, pour moi, c'est une véritable soupape de décompression de se dire : « bon, dans un mois, je vais aller me balader, aller à la plage, marcher dans la ville... J'ai fait la République Dominicaine et Cuba et ça a été deux moments de pause importants. D'autres ONGs ont supprimé le break à trois mois – moi, je suis bien heureuse que mon siège n'ai pas fait de coupe budgétaire sur ça parce que... je pense pas que j'aurai tenu, je pense que je me serais cramée beaucoup plus vite si j'avais pas eu ces deux breaks.

De la même façon, on peut renverser l'argument et se demander si ce n'est pas le caractère contraignant des règles de sécurité qui amènerait leurs destinataires à s'autoriser certains écarts de conduite. Selon C... ..., « Tu bosses tellement, t'as tellement d'heures à faire, que t'as besoin d'avoir une certaine vie sociale pour couper et pour après reprendre bien ton travail. Et si même on t'interdit ça en t'imposant des millions de règles, en fait, t'en peux plus après, tu peux même

pas en fait décompresser parce qu'on t'impose tellement de choses, on te dit non à beaucoup de choses, après tu peux plus vivre. » C... ... partage également ce point de vue :

À partir du moment où t'es sur le terrain et que t'as effectivement énormément de responsabilité, et des tensions, parce qu'à partir du moment où tu mets en place un programme d'urgence, c'est tendu sur le terrain, donc normalement t'as besoin aussi d'un exutoire, quoi. T'as besoin de décharger, et on t'empêche en quelque sorte de te décharger, de sortir parce qu'on te garde dans une cocotte-minute, c'est-à-dire qu'à un moment donné t'as des pêtages de plomb, des excès. Et c'est là où c'est dangereux, parce que les règles que tu imposes, ben, elles sont contre-productives. Parce qu'y a un moment donné où tu peux pas vivre là dessous, t'as besoin de décharger tout le stress de ton boulot. Et on t'empêche de l'exprimer parce qu'on t'enferme dans des règles ... Du coup, t'es plus en capacité de relativiser les choses, de les remettre dans le contexte, donc ça a vraiment un impact sur la qualité de travail que tu vas fournir, sur ta relation à l'autre, sur ta qualité d'analyse, sur ta qualité de vie ; c'est contre-productif, quoi.

Certains n'hésitent d'ailleurs pas à « faire le mur » pour jouir d'une liberté qui leur est strictement refusée. En effet, on s'aperçoit au cours des entretiens que la plupart des humanitaires transgressent leur couvre-feu. V... ... explique : « Moi, je faisais partie de ces gens que ça faisait chier, qui essayait de voir si je pouvais les contourner. Mais en même temps je devais les respecter, parce que, finalement, c'était des règles, et si tu te faisais choper, tu pouvais avoir des problèmes ». De la même façon, S... ... témoigne : « Moi, je sais que mon collaborateur direct, il respecte jamais les couvre-feux non plus, quoi. Personne ne respecte. C'est la première chose que j'ai apprise quand je suis arrivé (rires). » Les propos de C... ... vont dans le même sens : « J'en connais pleins qui ont déjà grillé leur couvre-feu, hein. Mais c'est aussi des gens qui, par exemple, ils n'ont pas une maison-bureau ... Moi, là, il faut ouvrir la grille, la voiture elle rentre, on entend le moteur. C'est juste pas possible ... Par contre, moi, je l'ai jamais fait, mais potentiellement, si un jour, je passe du bon temps et que fallait juste me déposer, tu peux être tenté de te dire, 'oh, et puis merde, j'ai envie de m'amuser'. S... ... témoigne : « Je sais qu'il y a des ONG qui débranchent le GPS le soir quand ils rentrent à la maison, ils le rebranchent le lendemain matin. J'ai pas encore approfondi la question mais je pense que je vais le faire bientôt (rires) ». G... ... fait d'ailleurs état du caractère contre-productif de ces mesures sécuritaires: « Le risque des règles trop contraignantes – si elles continuent à être trop contraignantes – c'est que, plus ça va, plus les gens se sentent en sécurité et ne vont pas comprendre pourquoi l'organisation leur impose des règles comme celles-là alors que personne ne perçoit cette insécurité. Donc ça, ça incite les gens à biaiser les règles. » De la même façon, C... ... constate:

Ils veulent tellement se protéger, ce qui peut être compréhensible, également, donc ils créent beaucoup plus de règles pour en fait restreindre beaucoup plus, mais ce qui peut parfois avoir un effet pervers, c'est qu'on commence à mentir et que finalement on peut se mettre beaucoup plus en danger que finalement de savoir ce qui est bien et pas bien.

Pour certains de nos interlocuteurs, les règles de sécurité seraient justifiées par les activités de « life-saving » des organisations humanitaires, à la différence des « développementistes » qui ne

courraient pas les mêmes risques que leurs homologues urgentistes. Comme le fait remarquer M... : « Quand t'es sur des missions d'urgence, tu as un niveau de risque plus important que quand t'es sur une mission de développement. Quand tu fais du life saving – le risque sécuritaire que tu fais prendre à tes équipes est plus élevé que quand tu fais de l'éducation dans une école. » Le discours selon lequel les humanitaires auraient besoin d'une protection spéciale est discriminant mais aussi discutable, si l'on considère les activités d'ONG telles que le GRET, Viva Rio, Fokal, AVSI, ATD Quart Monde. W... .. remarque justement : « On travaille dans les mêmes zones que les humanitaires avec des conceptions différentes de la sécurité. » Or, les ONG de développement ne sont pas davantage la cible d'attaques que les ONG humanitaires. L'argument du responsable sécurité d'ONG¹⁷ selon lequel « on est une des seules à ne pas avoir eu d'incidents, parce qu'on a des règles strictes » est dès lors difficile à soutenir. Enfin, il n'est pas sûr que le personnel expatrié ait besoin de plus de protection que les employés nationaux, qui ne sont pourtant soumis à aucune règle de sécurité en-dehors des heures de travail. T... .. explique : « Comme ils [staff local] vivent dans le pays, ils sont liés à beaucoup moins de règles que nous. Il y a pendant les heures de travail, bien sûr, des procédures qu'ils doivent suivre. Après, dans leurs temps libres ... ils sont libres à aller où ils veulent, comme ils veulent, faire ce qu'ils veulent. »

La légalité des mesures de sécurité : la question des couvre-feux

Un document destiné aux nouveaux employés d'une organisation humanitaire stipulait : « Les règles sécurité de la mission sont à respecter dans leur intégralité et en permanence. Elles priment sur la liberté personnelle. En cas de violation des règles sécurité, une procédure disciplinaire pourra être mise en place par le Directeur Pays. » En l'occurrence, on peut s'interroger sur la légalité des règles de sécurité des organisations humanitaires au regard des normes de protection des droits de la personne. Pour le chef de mission d'ONG¹ : « Au niveau du droit français, on a pas le droit de faire respecter des règles en-dehors des heures de travail ... juridiquement parlant, c'est pas bien clair. » À côté des normes de droit interne, la liberté de circulation ou liberté d'aller et de venir – où on veut, quand on veut, comme on veut – est une liberté fondamentale, garantie par des conventions internationales, notamment l'article 12 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques de New York du 16 décembre 1966 et l'article 2 du protocole additionnel n° 4 à la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme. Ces deux textes garantissent à toute personne entrée légalement sur le territoire d'un Etat le droit d'y circuler librement et d'y choisir sa résidence. Aucun texte n'indique évidemment que les humanitaires, sujets de droit, seraient exclus de cette liberté de circuler et venir. Or, l'imposition de règles strictes concernant la vie privée et les pratiques de mobilité et de déplacement du personnel humanitaire entrave directement l'exercice de liberté fondamentale, par exemple en leur interdisant de circuler dans la rue à partir d'une certaine heure.²⁶ Certaines

²⁶ La liste peut évidemment être allongée, si l'on prend en compte également les règles qui entourent les visites des épouses, enfants et amis des expatriés. Au « célibat géographique » s'ajoute le « célibat culturel ». S... .. explique : « On peut pas interdire une relation staff nationaux/staff internationaux ; staff nationaux entre eux, ou staff internationaux entre eux. Mais on déconseille fortement. Surtout staff internationaux/staff nationaux. Non pas parce

limitations à la liberté de circulation peuvent être défendues, pour autant qu'elles soient temporaires et proportionnées au regard du motif légitime sur lequel l'autorité compétente prétend la fonder, c'est-à-dire assurer la sécurité du personnel humanitaire.

Au même titre que les clauses illicites des règlements d'entreprises, les règles de sécurité imposées aux expatriés et qui ne répondent pas à un objectif et à une justification raisonnables peuvent être considérées comme une discrimination illégale.²⁷ De manière générale, on peut s'interroger sur la proportionnalité des règles de sécurité établissant une interdiction générale et absolue, par exemple, de marcher dans la rue ou de conduire. En effet, de nombreuses règles de sécurité sont mises en place pour une durée indéterminée et ne sont pas nécessairement justifiées par les objectifs invoqués par les autorités compétentes. La notion du couvre-feu, qui renvoie habituellement à des mesures prises dans des situations exceptionnelles (en temps de guerre ou d'urgence nationale), est particulièrement pertinente. Si la majorité des organisations ont mis en place un système de couvre-feu pour leurs expatriés, les créneaux horaires varient d'une organisation à l'autre, ainsi qu'en fonction du jour de la semaine, ce qui pose déjà la question du fondement de ces couvre-feux (ou « limite-horaire », pour reprendre les termes d'un responsable de sécurité d'ONGX : « Tout le monde de retour à 1h, et puis plus personne ne rentre, plus personne ne sort... Avant c'était après 18h [en 2010], mais on a décidé d'alléger les règles parce qu'il y a plus vraiment de tension, de manifestation ou d'instabilité politique. ») En effet, si la situation après le séisme du 12 janvier 2010, ainsi que durant la période entre 2004 et 2006 (voir Wargny 2008 ; Hallward 2012), justifiait certaines dérogations aux droits des humanitaires, le « danger exceptionnel » menaçant la vie du personnel humanitaire n'est plus démontré aujourd'hui. En l'occurrence, cette règle sécuritaire sert davantage à imposer aux travailleurs humanitaires une vie saine, en les forçant à se coucher à une heure « raisonnable » de la nuit. L'explication de S... ... est assez représentative :

C'est pas une raison de sécurité, c'est toujours un contrôle des gens. Savoir où ils sont, où ils dorment. Pour pas en retrouver un bourré à 5h du matin en train de conduire à poil dans son 4X4. Quand on a beaucoup de gens, souvent on a beaucoup de premières missions, des gens qui n'ont jamais vécu à l'étranger, qui découvre ce que c'est, qui découvrent le stress lié au travail. Parce que, à la différence des projets de développement à long terme, c'est beaucoup plus stressant, parce que c'est une activité réduite en temps mais souvent avec des objectifs très ambitieux. On a beaucoup de pression, on fait du life-saving. Avec peut-être aussi des gens qui vont

qu'on veut pas qu'ils sortent avec des haïtiens mais parce que ça crée un sérieux problème en terme de, quelle est la limite entre la relation amoureuse et l'abus de pouvoir et est-ce que le staff national à une capacité de dire non ? Ce n'est pas forcément toujours une bonne image de l'organisation qu'un expat vienne se taper son staff, que ce soit fille ou garçon, d'ailleurs. C'est mal vu en règle générale, donc ça nuit aussi à l'image de la structure. Mais maintenant on ne peut pas interdire parce que c'est illégal d'interdire ce genre de chose. On déconseille. »

²⁷ Nos interlocuteurs s'accordent à dire que le fait de signer – ou parfois même simplement lire – le règlement suffit pour engager les expatriés à respecter les règles de sécurité de l'organisation. Or, si l'on consulte la jurisprudence (française), « le fait de signer lors de son embauche et le règlement intérieur et le contrat de travail, n'autorise pas l'employeur à se prévaloir des clauses insérées à tort dans le contenu du règlement intérieur telle une clause de mobilité » (cass soc 2/10/97, n° 3226 D, RJS 11/97 n°

être dans des situations très difficiles derrière, des problèmes de survie. Donc, il y a une pression très forte, il y a un volume d'activités qui très, très lourd. Donc, les gens ont tendance à se lâcher pendant le weekend-end, de temps en temps, dans les soirées, donc il vaut mieux, surtout si on a des gens qui n'ont jamais fait de mission. Quand on change de profil et d'activité, on change les règles ... Le couvre-feu n'a pas de sens. On dit que c'est parce qu'il y a plus d'incidents de sécurité entre quatre heures et six heures du matin, mais ça c'est des conneries ... C'est un raisonnement biaisé de dire que c'est à cause de la sécurité. Il se justifie pas pour des raisons de sécurité. Enfin, pour de la sécurité, mais lié aux comportements individuels.

Certaines organisations ont décidé de faire sauter les couvre-feux, en raison justement de leur manque de légitimité. Ainsi, le chef de mission d'ONG₆ s'offusquait du motif invoqué pour maintenir le couvre-feu pour les expatriés : « En fait, un couvre-feu, si t'es honnête avec les plans sécu, ça doit être parce que la nuit est plus dangereuse. Mais on n'a pas vu de différence entre les incidents qui se font entre deux et six [heures] le matin que dix et deux [heures] la nuit. Et donc pourquoi le couvre-feu ? Si c'est une manière de contrôle de tes expatriés, désolé ça ne peut pas être dans un plan sécu. On essaie d'être honnête par rapport à la sécu ... Si c'est une gestion de ton staff, faire en sorte qu'il dort assez, si c'est éviter qu'ils vont coucher autre part, je ne vois pas d'honnêteté à dire que c'est une règle sécu. Non, c'est une règle de contrôle, c'est une mesure que tu mets en place pour pouvoir contrôler tes expatriés. C'est pas vraiment une mesure sécuritaire. » L'analyse de S... ... va dans le même sens : « Ils n'ont aucun sens de toutes les façons. Les couvre-feux n'ont rien à voir avec une problématique de sécurité, à mon avis, on ne peut pas dire que vous ne pouvez pas être à une fête au-delà de minuit, un jour de travail, on n'accepterait pas ça en Suisse. Si tu veux aller faire ta nuit de planche, si tu es capable de fonctionner le lendemain alors fais-là ta nuit de planche. » M... ... témoigne :

Il y en avait un [couvre-feu] quand je suis arrivé. Y en a plus. Je l'ai fait sauter. Bon, le couvre-feu, je pense que c'est une grande supercherie. Le couvre-feu, c'est pour gérer ces équipes ... c'est une question de management ... En 2010, y avait des organisations, et notamment la mienne, qui avait 40 expats dont la moyenne d'âge est de 25 et 28 ans, donc des mecs qui sont jeunes, qui savent pas forcément toujours se gérer, etc. Je comprends que ça soit plus facile de se dire : « allez, tout le monde à 2h est à la maison. » Comme ça tu sais que le mec à 8h, il sera pas trop cramé ou pas trop bourré. Tu vois. Quand je dis moyenne d'âge 25/28, j'en sais rien, mais, plutôt jeune. Maintenant, en terme d'analyse purement sécuritaire, j'ai jamais, enfin, à mon sens, prendre la voiture à 9h du soir ou à 4h du matin pour faire Pétion Ville-Delmas, c'est pour moi, en termes de risque sécuritaire, y a rien qui me démontre que c'est plus dangereux de la prendre à 4h qu'à 10h, et j'irai même plus loin, je pense que c'est plus dangereux de prendre à 10h qu'à 4h. Donc, sur ce principe-là, je l'ai fait sauter.

Les règles strictes des organisations humanitaires ne sont donc pas uniquement motivées par des considérations sécuritaires. Kingston et Behn (2010) remarquent que la notion de 'risque' n'inclut pas que les menaces à l'intégrité physique du personnel, mais également les atteintes à la

1236; cass soc 19/11/97 BC V n° 383 ; RJS 1/98 n° 35, source : <http://prudhommesisere.free.fr/prudhommesisere/docword/2584.doc>.

réputation de l'organisation ainsi que les poursuites judiciaires. Par exemple, certaines organisations indiquent avoir instauré un couvre-feu pour des questions d'image : « Car, à deux heures, les seuls établissements qui sont ouverts, ce sont les établissements louches où il y a la prostitution ... Car il y a une image qu'on veut qui soit projetée. Donc, on ne veut pas que notre organisation soit connue par rapport à des expatriés qui fréquentent de façon régulière Barack ou Jet Set. Et ça au niveau image et la volonté de contrôler où on peut aller me semble légitime. » D'autre part, l'instauration de règles de sécurité strictes par les organisations humanitaires découle des impératifs financiers et de la prise de conscience du devoir de protéger le personnel (Stoddard *et al.* 2006, p. 24). Ainsi, le chef de mission d'ONG₁₂ indiquait : « Maintenant, on court des risques à faire prendre des risques aux gens. Jusqu'à maintenant, il n'y a jamais eu de procès, mais on sait très bien qu'il y a un risque de procès, surtout depuis l'affaire Karachi avec les chantiers navals, le tribunal des affaires sociales de Saint Nazaire qui indique qu'il y avait une obligation de résultat et pas seulement de moyen. Il y a aussi un risque financier. » Le responsable de sécurité d'ONG₂₂, quant à lui, faisait remarquer :

On ne travaille pas seulement dans le bureau, on fait appel à des fournisseurs, des bénéficiaires, et ces gens-là, ils peuvent vous trainer devant les tribunaux, si vous allez mettre le bureau dans une zone à haut risque. Et la compagnie d'assurance, et les avocats des expatriés... Une seule pierre qui est lancée contre un véhicule peut amener la fermeture d'un projet. Parce que [le siège] ne va pas avoir des maux de tête en disant qu'on est en train d'attaquer ses staffs. Et vous savez bien que si vous attaquez un citoyen américain, et que le citoyen lui, il a signé un contrat avec vous au siège, vous devez garantir sa sécurité. Et puis, ils peuvent aller auprès des tribunaux américains pour dire que vous avez mis sa vie en danger. C'est gros.

Il en va de même du droit de conduire une voiture. Hormis quelques exceptions, la majorité des organisations interdit aux expatriés de conduire un véhicule, dans le but d'éviter les accidents de la route. Mais ce n'est pas toujours la seule justification. Pour S... ... « La vraie raison de l'interdiction de conduire en 2010, ce n'est pas la sécurité. Enfin, c'est la sécurité, mais dans le sens de contrôle de la masse qui se déplace. Si on veut contrôler une masse de quarante personnes, cinquante personnes qui se déplacent, d'expatriés, qu'est-ce qu'on fait ? Ben, on met des règles très strictes. Pour être sûr de savoir où est-ce qu'ils sont et qu'est-ce qu'ils font. Quand on diminue le nombre d'expatriés, on peut revenir à des règles un peu plus normales ... Quand y a un expat dans une organisation de développement, et qu'ils disent : « on comprend pas que vous avez pas le droit de conduire ». On dit : « nous, on est 50. On peut pas gérer de la même manière. » On gère pas une PME comme on gère une multinationale. » Dès lors, on peut penser que les mesures contraignantes en matière de conduire répondent davantage à un souci de contrôle du personnel humanitaire, à des fins logistiques et non sécuritaires. Ainsi, G... ... indiquait que : « Les règles de sécurité ont été mises après 2010, parce qu'on avait beaucoup d'expatriés, de jeunes missions, et que les règles de sécurités étaient aussi, à mon sens, un moyen de, logistiquement, canaliser tout le monde. On est bien sûr que tout le monde est à peu près au même endroit. » On constate cependant que de nombreuses organisations ont fait évoluer leurs

règles de sécurité à ce sujet, souvent pour des raisons budgétaires. La possibilité de conduire un véhicule est cependant soumise à certaines conditions, notamment le poste de la personne concernée, la durée du contrat (par exemple, rester un minimum de 6 mois), le temps passé sur le terrain (par exemple, avoir été un minimum de trois mois en Haïti), suivre des cours et passer un test de conduite avec le chauffeur ou le responsable logisticien. Il existe aussi certaines contraintes, telles la limitation aux zones vertes de l'Aire métropolitaine de Port-au-Prince, la nécessité d'être deux dans le véhicule après une certaine heure, l'interdiction de conduire pendant la nuit, et le respect des couvre-feux. G... ... faisait remarquer :

On est en train de réévaluer ça, parce que, un, on est plus beaucoup d'expats, donc on est souvent seul, c'est-à-dire qu'après 19h, l'expat peut plus bouger. Et après 21h, il fait déjà nuit. Donc pourquoi 21h et pas 22h ? Voilà, c'est ce genre d'assouplissement qu'on envisage. Sachant que nous, on a pas forcément maintenant le budget pour avoir des chauffeurs 24 sur 24, ça a été aussi un impératif budgétaire à un moment donné d'autoriser les expats à conduire, et c'est très bien ! Moi, heureusement aussi que j'ai eu à un moment donné l'occasion de conduire parce qu'enfin, j'ai un peu une vie normale, enfin, je prends la voiture pour faire MES courses, et quand je vais au resto, j'ai pas forcément le chauffeur qui m'attend dehors : « oh, mince, s'il a fini son shift, faut que j'interrompe la soirée parce que... » Bon, ben, voilà, ça, c'est pour moi une liberté.

Relativité culturelle de la perception du risque : le discours des « experts » sur la sécurité humanitaire

L'idée selon laquelle les humanitaires ne seraient pas capables d'analyser de manière rationnelle les risques qu'ils encourent domine le discours sur l'insécurité humanitaire. Le caractère moralisateur de cet argument est renforcé par des études psychologiques sur la perception du risque, selon lesquelles les profanes, contrairement aux experts, surestimeraient ou sous-estimerait la menace réelle qu'ils encourent (par exemple, Kahneman, Slovic and Tversky 1982). Selon Van Brabant et al. (2010), 'l'évaluation des risques doit être faite de manière structurée et disciplinée, parce que, en tant qu'être humain, nous sommes normalement inclinés à être subjectif' Le rôle des responsables de la sécurité est donc de discipliner le personnel afin qu'il se comporte de manière responsable. W... ... faisait ainsi remarquer : « Nous, nous sommes des professionnels de la sécurité, notre réflexe sera toujours un réflexe sécuritaire. Mais l'employé, il faut qu'on l'aide. Donc, c'est pour ça qu'on organise des séances de sensibilisation, des rappels des règles et des consignes de sécurité. » Particulièrement, il s'agit de produire de nouvelles formes de subjectivité au sein du personnel humanitaire – une "culture de la sécurité", pour reprendre le terme en vigueur dans la communauté humanitaire, ou ce que Mark Duffield appelle « auto-gouvernance thérapeutique : afin d'éviter et de minimiser les risques, on attend des travailleurs humanitaires qu'ils agissent sur eux-mêmes, qu'ils changent leur propre comportement et leurs styles de vie afin de se rendre capable d'aider les autres » (2010, p. 9, traduction Arnaud Dandoy). Selon Duffield, cette nouvelle subjectivité, qui privilégie la gestion à la

compréhension du risque, normalise une approche défensive de l'action humanitaire, comme nécessaire et même désirable. Selon C... ...,

[À] force de vivre dans une espèce d'environnement contrôlé par des règles qui me sont imposées, petit à petit, on en vient à douter de notre capacité à, en fait, ce n'est pas capacité, mais, on ne se donne même pas le droit d'y penser, en fait. Ça c'est un biais qui est terrible, parce que, petit à petit, on rentre dans un schéma qui, d'habitude, va à l'encontre d'abord de la découverte du pays, de la découverte du pays dans le sens large, que ce soit d'un point de vue touristique, culturel, et puis la rencontre avec des gens. Et petit à petit, on est dans une espèce de carcan, de bulle, qui nous fait passer complètement à côté de la vie haïtienne.

Il ne s'agit pas de contester le caractère subjectif de la perception du risque par les humanitaires, qui reste largement déterminée par des facteurs de race, de genre, d'âge ou de statut économique (Cutter 1996). Par contre, c'est le fait de privilégier les cadres d'interprétation forgé par les experts au détriment des cadres de pensée des profanes qui est problématique (Wynne 1992). Par exemple, C... ... témoignait : « C'est ça qui m'embête vraiment avec ces règles, parce que, moi, avec l'ancienne chef, elle m'a dit que j'étais inconsciente de la situation en Haïti, que je maîtrisais pas toutes, fin que je n'avais pas toutes les informations. Ben, déjà, t'as qu'à me les donner, quoi. Mais que voilà, j'étais trop inconsciente du danger. Elle a fait que trois mois. Donc c'était tous des trucs comme ça, et que... j'étais là : mais non, c'est pas mon premier pays, je suis pas naïve non plus, et là maintenant je vois avec [nouveau chef de mission] tout ce qui fait, et ce qui correspond beaucoup plus à moi, la perception que j'ai, j'me dis, mais c'est bon, j'étais pas folle (rires), j'étais pas inconsciente. Mais voilà ça dépend vraiment de chacun. » **En l'occurrence, les règles de sécurité reflètent souvent davantage le jugement (sinon l'intérêt) personnel des autorités compétentes qu'une véritable analyse objective des risques encourus par le personnel.** Un employé local d'ONG₁₈ faisait ainsi remarquer : « Oui, oui, y'a des changements, souvent quand y'a des nouveaux chefs. Vous savez, c'est pas toujours le même chef qui est là, et chacun vient avec sa manière de fonctionner. Moi, je pense, c'est parce que le chef change que les règles changent. » Mais pour C... ..., qui connaît des difficultés à faire évoluer les règles : « X est traumatisé par l'incident de X. Et puis, le chef est un vieux, sa perception est spéciale. Lui, il ne voit pas pourquoi j'ai envie d'avoir le droit de sortir le we. » C... ... explique:

Le plan de sécurité est normalement régulièrement mis à jour, mais en fait c'est une personne qui le met à jour, mais elle le met à jour en fonction de sa perception à elle, finalement. Donc, là, par exemple, X avait remodifié pas mal de choses du plan de sécurité dont X n'est pas d'accord, et qu'il va remodifier. Et quand un autre expatrié va arriver, il va encore peut être le remodifier ... Ce qui montre vraiment la perception des règles ici, c'est que, voilà, X, c'est mon troisième chef de mission, donc trois chefs de mission, et j'ai eu des règles à l'opposé l'une de l'autre. Donc, déjà, tu te dis, y a un p'tit problème.

Il existe une littérature abondante en sciences sociales sur la perception du risque. Les travaux de Mary Douglas sont particulièrement intéressants pour comprendre la construction sociale du risque (Douglas 1992). La relativité culturelle de la pensée du risque permet justement d'expliquer

pourquoi les humanitaires et les responsables de la sécurité partagent souvent des visions diamétralement opposées sur le type de risque encouru et les règles de sécurité à mettre en place. Dans leur étude *Mapping the Security Environment*, Antonio Donini et ses collègues du Feinstein Institute ont justement constaté la manière dont les communautés locales, les opérations de maintien de la paix, et les organisations humanitaires perçoivent de manière différente l'insécurité. Qui plus est, et non des moindres, il existe des différences considérables dans la perception du risque entre les organisations humanitaires et les ONG de développement, ce qui pose la question du fondement même des regards portés sur la violence et la criminalité. M... .. faisait ainsi remarquer : « ONG_x, ça fait trente ans qu'ils sont là, c'est une ONG de développement pure. ONG_{xx}, ça fait 35 ans qu'ils sont là, c'est une ONG d'urgence pure. Tu regardes leurs plan sécu – ben, on a l'impression qu'ils vivent dans deux pays différents, quoi ... Alors, est-ce que ONG_x plane total en mode cuicui les bisounours, ou est-ce que ONG_{xx} est juste à côté de la plaque ... C'est pour ça que je dis que c'est plus une culture d'organisation finalement que d'appréhension du contexte. » En l'occurrence, la culture institutionnelle des ONG humanitaires, qui sont nées dans des contextes de guerre, peut expliquer certaines différences avec les organisations de développement. S... .. nous explique :

Clairement, Muttur ou le Burundi ont eu un rôle très important dans la façon de gérer la sécurité par l'organisation. Quand il y a des crises comme celles-là au sein d'une organisation, elle a un devoir de réagir. Et puis il y a aussi les traumatismes internes parce qu'il y a pas mal de gens qui étaient présents lors de ces événements qui portent la mémoire institutionnelle. Forcément, une organisation qui n'a pas eu de mort, pas eu de kidnappé, pas eu de blessé grave ou autre, est moins traumatisée et moins encline à mettre des règles plus strictes que d'autres. C'est le traumatisme qui fait aussi l' « awareness » ... La conscientisation, ce qui veut pas être dire que les autres sont inconscients, c'est juste qu'elle est plus sensible que d'autres parce qu'il y a eu des traumatismes qui font que l'organisation n'est pas prête à en vivre d'autres.

Le degré d'acceptation du risque varie entre les organisations (Behn et Kingston 2010), mais aussi d'un individu à l'autre. C... .., qui a travaillé plus de vingt ans dans l'humanitaire, explique : « Moi, je pars du principe qu'à partir du moment qu'en tant qu'expat, on accepte de venir en Haïti, on accepte de venir dans un contexte où il y a des gens qui conduisent très mal leur voiture, il y a un risque fort d'accident, plus élevé qu'ailleurs ... C'est un pays pauvre, il y a des risques d'agressions, il y a des risques d'enlèvements. Mais, avant de partir, on le sait, soit on l'accepte, soit on ne l'accepte pas. Si on n'est pas prêt d'accepter, ce n'est pas la peine de venir en Haïti. » **Les jugements différenciés du risque, par exemple entre un individu et son organisation, ne doivent pas être considérés comme distincts et isolés ; au contraire, les perceptions rivales et opposées du risque sont emmêlées dans des dynamiques de pouvoir. Il s'agit d'imposer sa vision du risque comme étant la seule valable, raisonnable, et de dénigrer la position de l'autre comme biaisée, voire dangereuse.** Les tensions qui divisent les participants des deux forums de sécurité organisé à Port-au-Prince – le Joint Humanitarian Security Forum (JHSF) et le FoSec – sont particulièrement révélatrices de ce conflit de légitimité, avec, d'une part, les ONG humanitaires

soucieuses de respecter scrupuleusement le principe de neutralité (S... .. explique : « on refuse d’y aller. Présence d’autorité gouvernementale non souhaitée dans un forum de sécurité d’ONG. On sait très bien que tout ce qui se dit au JHSF atterrit sur le bureau du premier ministre, donc on y participe pas ») et, d’autre part, celles qui estiment nécessaire la collaboration avec les autorités et la MINUSTAH. Les descriptions que font les responsables de sécurité de deux grandes ONG humanitaires sont très représentatives de la vision diamétralement opposée de la sécurité, particulièrement entre les ONG anglo-saxonnes et françaises :

Moi, en tant qu’haïtien, le fait d’avoir des contacts, c’est toujours bon. Mais je fais un travail pour une organisation humanitaire qui se veut par-dessus tout être neutre. Donc, j’ai eu à remonter les informations aux décideurs, à savoir les gens du palais national, des gens de la primature qui sont constamment présents au JHSF tous les mercredis. Donc, voilà, on va au forum, on ne peut pas s’exprimer, on ne peut pas parler. Et à un moment donné, le Secrétaire d’Etat à la sécurité publique qui était venu, il avait même intimé l’ordre aux organisations qui étaient là en leur demandant de collaborer. Bon, notre travail de sécurité, c’est pas faire la sécurité pour les autorités, c’est faire de la sécurité pour prévenir d’éventuels risques qui pourraient affecter nos équipes, nos biens. Donc, étant donné que nous autres, nous avons compris ça, il y avait vraiment pas de neutralité. Donc, finalement, on a décidé de ne plus y aller. Et, en plus, on a jugé que c’était très peu pertinent ce qui se passait au JHSF. Donc, aujourd’hui, on met beaucoup d’effort à renforcer le FoSec, donc, aujourd’hui, le JHSF, pour nous, c’est du passé.

Mais, pour G... .., qui travaille pour une organisation américaine:

Pour moi, c’est une forme d’incompréhension. Parce que les risques sont là, nous affectent tous. Peut-être qu’on ne s’entend pas sur les mêmes méthodes de travailler, sur les mêmes méthodes de partage d’information, ou sur quel type de collaboration nous sommes en train d’avoir avec des agents externes. Si je comprends bien, c’est ça la base du problème ... Le fait que le forum se réunit dans les bureaux d’OCHA et aussi certaine fois il y a des représentants d’autorité, policière ou même gouvernementale, qui y participent, donc les gens ne sont pas toujours ouverts à discuter ... Je pense que c’est ça qui fait un petit peu peur à certains, ça a fait rétracter certaines ONG qui pourraient se dire : « ok, si on a des critiques par rapport à ce que le gouvernement fait, on pourra pas l’exprimer ici. Si on a des critiques sur ce que fait la police, des abus, des choses comme ça, on peut pas l’exprimer ». Et je pense aussi que le point fort au niveau du JHSF, c’est que certaines ONG, en même temps, se disent, ok, même si nous venons ici, on ne peut pas tout exprimer, mais s’il y a quelque chose, on a la possibilité d’avoir pas mal de contacts avec des membres du gouvernement ... donc, pour eux, c’est un avantage pratique.

De surcroît, le discours des experts cache souvent plus qu’il ne dévoile la réalité du risque encouru par les humanitaires, en favorisant une lecture catastrophique de la situation sécuritaire en Haïti. Les forums d’ONG sur la sécurité, organisés à partir de la peur de tous les dangers, participent à cette représentation générale de Port-au-Prince comme lieux de tous les dangers. Quelques extraits (en anglais) tirés de ces forums : « If you hit them with your car, they will get violent »; « Be careful, these gangs are not your friends. They just want to get money from you »; « They are like bulldogs. They might beat you the next week »; « It’s being going up, so do be

careful! »; « we are not getting good at kidnapping, guys ». On peut également citer le lien fait lors d'une réunion entre les attentats de Boston, où un appareil explosif avait été déposé dans une poubelle, et le risque pour les organisations à Port-au-Prince : « If you suddenly find a new pile of trash next to your base, this is something you should be careful at ! ». Le succès de ces forums, qui instituent la paranoïa comme style de vie, est largement discutable : « C'est anxigène, ça me donne parfois la chair de poule. Je ne comprends pas tout ce qui s'y dit, à cause du fort accent américain des animateurs ... En ce moment, ils parlent des ouragans, moi je ne suis pas préparée pour les ouragans, ça me fait peur », nous confie C... En outre, on peut se poser la question de l'impact des (trop) nombreuses « alertes » et autres « infos sécu » sur la prévention de l'insécurité. Selon Duffield et ses collègues : « Ce flux de données de sécurité et d'alertes décousues et hors contexte peut obscurcir et rendre difficile la compréhension et l'analyse précise d'un milieu sécuritaire complexe. Alors que le niveau de détail des rapports de sécurité n'est pas nécessairement corrélé au degré de précision des prédictions, il contribue à renforcer la perception d'une menace constante et active, alimentant potentiellement la paranoïa ou, inversement, désensibilisant le public cible par rapport à des véritables menaces » (Duffield et al. 2013, p. 17, traduction Etienne Sutherland). De la même façon, M... ... explique:

C'est la première fois que je travaille dans un pays aussi « safe ». J'ai travaillé au Tchad, au Soudan, au Congo, des contextes de guerres difficiles, avec une insécurité physique, psychologique constante ... Et c'est la première fois que j'ai autant d'informations liées à la sécurité. C'est tellement des informations où il y a tout et rien que du coup, tu perds l'information – trop d'info tue l'info ... Ces rapports, j'en reçois quatre fois par jour, c'est un truc de fou ... A la fin, à force de crier au loup, t'y crois plus, tu vois ce que je veux dire.

La description que fait le chef de mission d'ONG₃ sur les forums sécuritaires est assez représentative de ces cadres de pensée différenciés : « Moi, j'y vais plus, et j'ai interdit à mes équipes d'y aller. C'est dangereux, ça ne fait générer qu'une peur ... parce que si jamais les gens n'ont plus peur, ils ne mettent plus en place des règles sécu, et du coup leur place n'a plus lieu d'être, tu vois ce que je veux dire. Pour moi, c'est générer de la peur pour justifier de leur job. » L'analyse de W... ... va dans le même sens : « Je me demande dans quelle mesure il n'y a pas une autojustification dans leur boulot. Quand t'as que ça à faire toute la journée et qu'il n'y a pas grand-chose qui se passe, ou moins qu'avant, on se focalise sur des choses de plus en plus insignifiantes. » Pour M... « Soit ce sont des staffs nationaux qui sont dans des organisations depuis longtemps, qui sont très bien, mais qui sont payés à chercher des problèmes sécu... soit c'est des responsables logistiques d'organisations où y a un turn-over super important – souvent des jeunes qui sont là depuis 2 mois et qui repartent après. » Si le discours des experts ne relève pas d'un simple cynisme mais d'un engagement sincère pour la cause défendue, il n'en reste pas moins que cette praxis sécuritaire correspond à un *habitus* socialement constitué et différencié de celui des expatriés ; le background militaire ou policier de nombreux responsables de sécurité influence ainsi la façon dont ceux-ci pensent et communiquent sur la sécurité (voir aussi Duffield et al. 2013, p. 17). Or, le savoir expert n'est pas forcément plus objectif et plus neutre que le savoir

profane ; bien au contraire, on peut se demander si les humanitaires n'ont pas une vision, non moins subjective, mais plus claire de la situation sur le terrain. Ainsi, C... ... constatait que :

Quand t'es sur le terrain, y a un moment, tu fais face à la réalité quoi, tu fais des distributions, ou du cash-for-work, c'est des moments assez tendus. Et si t'es souvent sur le terrain, t'arrives, un certain moment, enfin, assez rapidement, normalement, t'arrives à décoder si t'es dans un mode de communication. Mais le problème c'est que, et c'est là où après tu peux avoir un décalage entre les personnes qui sont sur le terrain et qui mettent en place les programmes, et même s'ils n'ont pas toute l'histoire antérieure, avec les personnes qui imposent ces règles. A savoir que, eux, ils vont rapidement se rendre compte de comment il faut communiquer, à savoir de dire : bon, ben voilà, s'ils nous gueulent dessus, au début t'es peut-être un peu effrayé, mais, au bout d'un moment, ben, tu réagis quoi, forcément. Et t'essaies de trouver une meilleure réponse à la réaction de l'autre. Mais à côté de ça, t'as les gens qui sont, qui t'imposent des règles qui sont déconnectés du programme et du terrain et du coup tu te retrouves dans une situation où on te dit faut faire ça, ça, et surtout tu fais pas ça, ça, ça, ça, ça ! Mais ces mecs-là, ils vont pas sur le terrain, en tout cas, s'ils y vont, c'est de temps en temps, et ils sont pas sur place au moment où c'est chaud. C'est le moment du programme où t'es en relation directe avec les gens et t'es dans la réalité en fait des choses.

Conclusion

L'application systématique de mesures contraignantes en matière de mobilité et de déplacement contribue à creuser un fossé toujours plus grand entre la population locale et les humanitaires. Selon G... ... "Ce qui est étrange dans ce pays par rapport à d'autres, c'est que ces règles de sécurité me font passer à côté de ce pays. Aller dans les marchés, aller se balader dans la rue, aller se mélanger à la population, c'est ce que j'ai toujours fait dans les pays où je suis allé, même au Pakistan, même au Soudan, même au Sud Soudan, et là, non ! J'ai l'impression qu'on passe à côté d'un pays, à côté d'une population et qu'on vit dans des petites cages dorées. » Selon Duffield et Collinson, « [c]eci crée un risque immédiat et évident pour la gestion sécuritaire. Sans véritable expérience dans les pays où ils sont déployés, et sans la compréhension et la connaissance accumulées de l'environnement social et politique qui découleraient d'un lien plus étroit et de plus longue durée, beaucoup de cadres et d'expatriés – y compris le personnel de sécurité – ne sont pas capable d'établir une compréhension détaillée et globale du contexte qui, il est dit, est essentielle pour une gestion sécuritaire efficace » (2013, p. 16, traduction Etienne Sutherland). L'application de règles de sécurité strictes pour des motifs autres que ceux invoqués – c'est-à-dire, assurer la sécurité du personnel – est non seulement douteuse mais a des conséquences sociales et opérationnelles importantes. En l'occurrence, ces règles servent davantage à canaliser et discipliner un « groupe à risques » entendu dans sa totalité (les « jeunes » humanitaires) en lui interdisant un certain nombre d'activités sociales jugées trop dangereuses. Cette nouvelle forme de contrôle social – la « gestion du risque » – a fait l'objet de nombreux travaux criminologiques

qui méritent d'être portés à l'attention des responsables de sécurité des organisations humanitaires (voir, par exemple, Garland 2001 ; Loader et Spark 2007 ; O'Malley 2010).

5. Conclusion

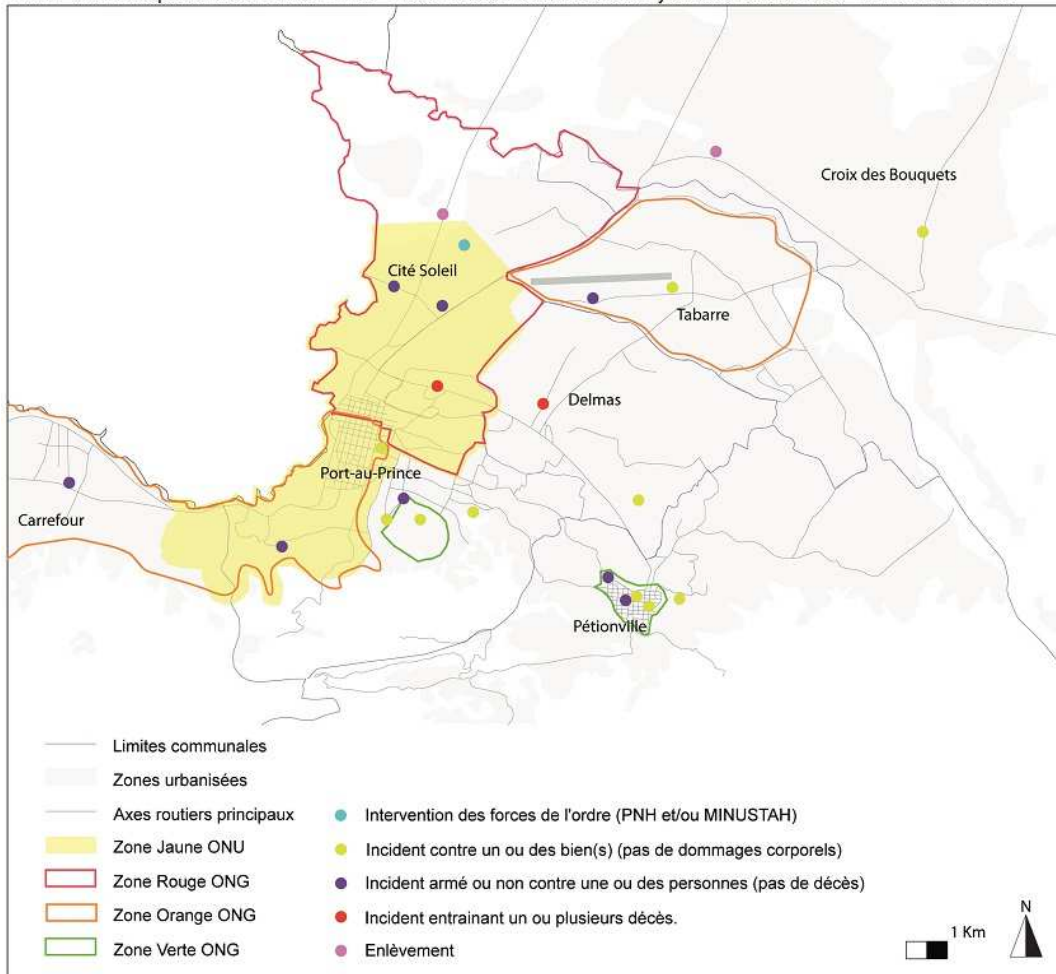
De nombreuses organisations continuent à opérer sous des normes sécuritaires qui avaient été adoptées (à juste titre) au cours de la période 2004-2006, et renforcées aux lendemains du séisme du 12 janvier 2010, et donc aujourd'hui largement décontextualisées sinon obsolètes. L'application systématique de ces normes est vécue de manière très pénible par de nombreux expatriés, notamment C... ... : « Je n'ai fait que prolonger mon contrat de six mois en six mois parce que j'attends que les règles soient régularisées, et ça ne s'est jamais fait au niveau de l'organisation. Pour moi, ça, c'est une vraie problématique pour m'engager sur un long terme. J'avoue que là, j'ai un peu baissé les bras en disant que je n'aurai jamais cet agrément de la part de X sur ce qu'on m'a proposé pour assouplir les règles, mais que tant pis, je prenais le risque, donc là j'ai prolongé pour un an, en espérant que ça va se faire. » Si de nombreuses ONG sont en phase de revoir leurs règles de sécurité, les obstacles qu'elles rencontrent sont nombreux. Selon S... ... : « C'est vrai que c'est pas la priorité de modifier les règles pour les assouplir. La priorité, c'est les modifier quand il faut les rendre plus strictes. Là on écrit les choses beaucoup plus vite et on fait les choses beaucoup plus vite parce qu'il y a un risque. Mais quand il y a pas de risque, les choses seront plus longues parce que c'est pas la priorité ». Cette étude part du principe que l'assouplissement des règles de sécurité est un enjeu aussi important que celui de leur resserrement. En effet, les effets collatéraux qu'induisent les dispositifs sécuritaires sur la vie quotidienne et sociale du personnel ainsi que sur les relations que les organisations entretiennent avec la population locale rendent cette question prioritaire. De surcroît, les organisations humanitaires devraient avoir l'obligation de conformer leurs règles de sécurité au principe éthique du *Do no harm*, afin d'éviter d'alimenter les tensions dans leurs zones d'interventions. L'application de ce principe ne doit pas se limiter aux activités portant atteintes aux intérêts des populations locales mais s'étend également à celles causant préjudice aux humanitaires, et donc à la qualité de l'aide humanitaire.

Cette étude a pour ambition de fournir aux organisations humanitaires soucieuses de revoir leur approche de la sécurité en Haïti des éléments susceptibles de les aider dans cette démarche (voir aussi Grünewald 1999). En effet, S... ... nous explique que le ralentissement des procédures au niveau du siège relève davantage d'« un problème de surcharge de travail qu'une réelle volonté de blocage ... Parfois ça peut prendre des jours ou des semaines. Mais, à la fin, quand on arrive au moment où la demande a été introduite et le moment où on a la réponse, ça peut durer trois mois. » Pour A... ..., la décision finale d'alléger ou de renforcer les règles de sécurité devrait être décentralisée du siège au terrain : « Moi, je pense qu'une fois que c'est validé par le directeur pays, le siège devrait automatiquement accepter. » L'analyse de C... ... va dans le même sens : « C'est par rapport au siège qu'on a des difficultés, parce que le siège a du mal à percevoir

l'évolution de la situation en Haïti. Et maintenant je pense aussi qu'ils ont du mal à prendre leur responsabilité et à prendre le risque qu'il puisse y avoir un accident ici. » En l'occurrence, ce rapport n'est pas un substitut à la réflexion que doivent entamer les organisations humanitaires sur l'application systématique, décontextualisée des règles de sécurité en Haïti. Au contraire, l'objectif est d'inviter les organisations à se poser elles-mêmes la question de la légitimité et du bien-fondé de leurs politiques sécuritaires dans un contexte bien particulier. Ce rapport lui-même est le résultat d'une réflexion conduite à un moment donné et qu'il faudra adapter en fonction de l'évolution du contexte politique, économique et social en Haïti. En effet, les échéances électorales non respectées et le mécontentement grandissant de la population par rapport au gouvernement en place présentent une menace réelle susceptible de modifier la donne sécuritaire dans le pays. La déclaration d'un état d'urgence pourrait en effet justifier la mise en place de règles de sécurité strictes afin de protéger le personnel humanitaire. Dans l'état actuel d'Haïti, cependant, les mesures contraignantes en matière de mobilité et de déplacement sont difficilement justifiables.

Annexe n°1: Cartographie des incidents sécuritaires recensés entre décembre 2012 et juillet 2013²⁸

HAITI - Aire métropolitaine de Port-au-Prince - Incidents sécuritaires recensés ayant touché des ONGs - 12/2012 à 07/2013



Annexe n°1 Fond de carte DAO ©AnneRoussel 2013

²⁸ Il existe peu de différences entre les organisations humanitaires s'agissant des zones rouges qui nécessitent des précautions particulières en matière de sécurité (Cité Soleil, Bel Air, Martissant, 'Bas-la-Ville'). Les zones jaunes et vertes (parfois orange, blanche, noire) varient entre les organisations. Le zonage indiqué dans l'annexe n°1 est celui appliqué par la majorité des organisations humanitaires. Différentes sources ont été utilisées pour recenser les incidents de sécurité : JHSF, FoSec, PNH, MINUSTAH, et médias locaux. Il faut cependant indiquer les limites de l'exercice. En effet, de nombreuses ONG peuvent ne pas enregistrer ou signaler des incidents les concernant, pour différents raisons. Il peut en résulter un manque de données qui va biaiser la cartographie géographique des incidents sécuritaires. Le responsable sécurité d'ONG₁₇ expliquait par exemple ne jamais communiquer ces données de sécurité concernant son propre personnel lors des forums JHSF. Une carte de Port-au-Prince affichée sur le mur de son bureau faisait cependant état de nombreux « incidents sécu », tant dans les zones rouges que vertes de l'Aire métropolitaine de Port-au-Prince. En la matière, il existe certainement un « chiffre noir » des incidents ayant touché des ONG entre décembre 2012 et juillet 2013.

Annexe n° 2 : Bibliographie

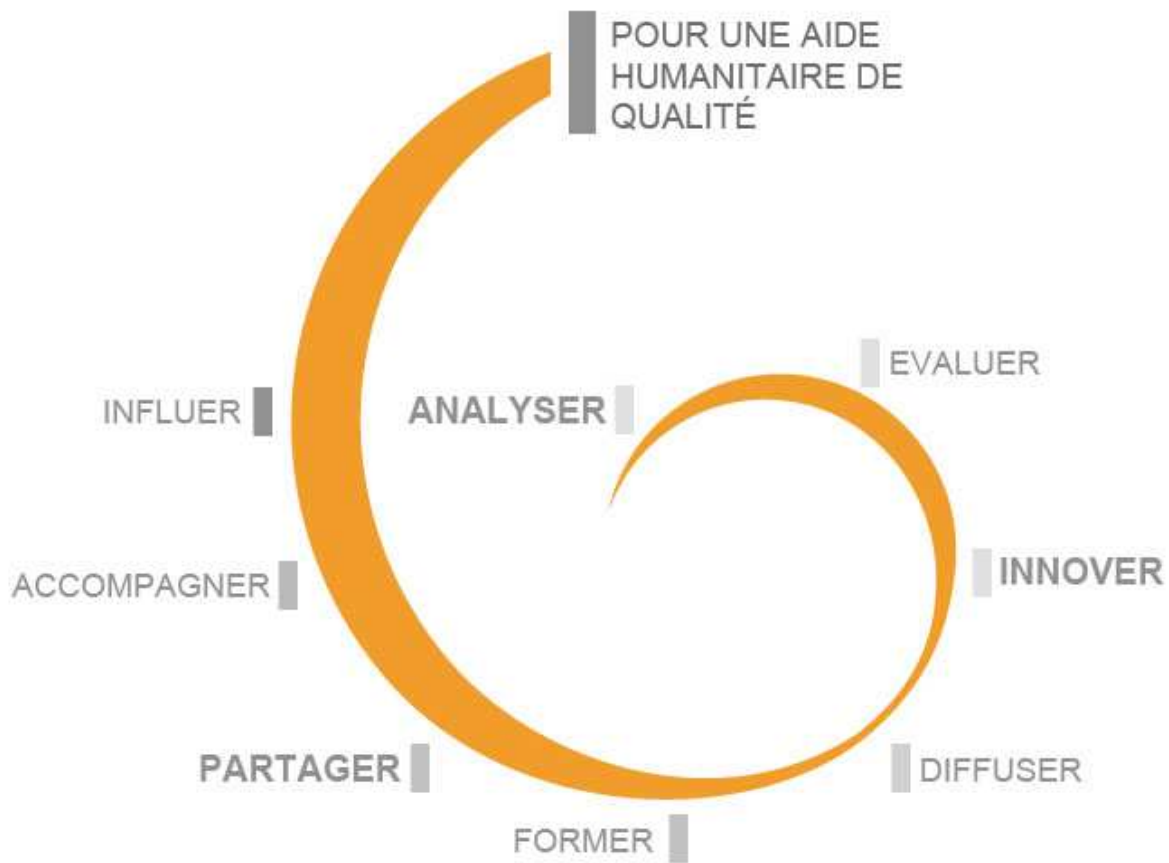
- Barnett, M. (2005) 'Humanitarianism Transformed', *Perspectives on Politics*, 3(4), p. 723-40
- Barnett, M. (2008) 'Humanitarianism as a Scholarly Vocation' in M. Barnett and T. Weiss (eds.) *Humanitarianism in Question: Politics, Power, Ethics*, Second edition, London : Cornell University Press
- Barnett, M. and Weiss, T.G. (2008) 'Humanitarianism: A Brief History of the Present' in M. Barnett and T. Weiss (eds.) *Humanitarianism in Question: Politics, Power, Ethics*, Second edition, London: Cornell University Press
- Behn, O. and Kingston, M. (2011) Risk Thresholds in Humanitarian Assistance, EISF Report, available at: www.eisf.eu/resources/library/EISF_RISK_THRESHOLDS_WEB_FINAL.pdf
- Blakely, E. et Snyder, M. (1997) *Fortress America: Gated Communities in the United States*, Washington, DC: Brookings Institution Press
- Bolton, M. (2011) 'Governance and Human Security in Post-Earthquake Haiti', Human security after state collapse: global governance in post-earthquake Haiti. LSE Global Governance Research Papers, RP 01/2011, London: London School of Economics and Political Science.
- Brauman, R. (2006), *Penser dans l'urgence: Parcours critique d'un humanitaire*, Paris : Seuil
- Burt, G. (2012) 'From Private Security to Public Good: Regulating the Private Security Industry in Haiti', SSR Issue Papers, No. 9-June 2012
- Caldeira, T. (2001) *City of Walls : Crime, Segregation, and Citizenship in Sao Paulo*, Berkeley: University of California Press
- Fortin, I. (2011) Security Sector Reform in Haiti One Year After the Earthquake. Security Sector Reform (SSR) Issue Paper No. 1, Centre pour l'innovation dans la gouvernance internationale (CIGI)
- Clarke, R.V. (1980) "Situational' Crime Prevention: Theory and Practice', *British Journal of Criminology*, 20(2), p. 136-47.
- Charbon, C. (2008) *Souvenir d'un Tsunami Humanitaire*, Paris: L'Harmattan
- Cohen, S. (2002), *Folk devils and Moral Panics: The Creation of the Mods and Rockers*, Third edition, London: Routledge

- Coy, M. et Pöhler, M. (2002) 'Gated Communities in Latin American Megacities: Case Studies in Brazil and Argentina', *Environment and Planning*, 29(3), p. 355-70
- Collinson, S. et Duffield, M. (2013) Paradoxes of presence: Risk management and aid culture in challenging environments, Humanitarian Policy Group, London: Overseas Development Institute
- Cutter, S.L. (1996) *Living with risk : the geography of technological hazards*, London: Edward Arnold.
- Da Cunha, A. (2011). L'urbanisme sécuritaire. De la ville bunkérisée à la ville passante. Vues sur la ville, n°26, 1.
- Dandoy, A. et Pérouse de Montclos, M-A (2013) 'Humanitarian Workers in Peril ? Deconstructing the myth of the new and growing threat to humanitarian workers', *Global Crime*, vol. 14 (4)
- Douglas, M. (1992) *Risk and blame : essays in cultural theory*, London: Routledge.
- Dziedzic, M. et Perito, R. (2008) 'Haiti : Confronting the Gangs of Port-au-Prince', Special Report, United States Institute of Peace, Septembre 2008
- Donini, A. (2005) Humanitarianism in the 00s: Is universality under threat? Paper presented at the 2005 annual meeting of the International Studies Association
- Duffield, M. (2010), 'Risk Management and the Fortified Aid Compound: Every-day life in Post-Interventionary Society', *Journal of Intervention and Statebuilding*, 4, p. 453-74
- Egeland, J., Harmer, A. and Stoddard, A. (2011) *To Stay and Deliver: Good Practice for Humanitarians in Complex Security Environments*, OCHA Policy and Studies Series
- Erikson, K. (1966) *Wayward Puritans*, New York: John Wiley and Sons
- Fast, L., Rowley E., O'Neill, M. et Freeman, F. (2011) The promise of Acceptance. Insights into Acceptance as a Security Management Approach from Field Research in Kenya, South Sudan and Uganda. Report for the Collaborative Learning Approach to Security Management Project. Washington DC: Save the Children Federation.
- Ferrell, J., Young, J. and Hayward, K. (2008) *Cultural criminology : an invitation*, London: Sage
- Fortin, i. et Pierre. Y (2011) 'La réforme de la police nationale et la construction démocratique en Haïti', *Canadian Journal of Development Studies*, Vol. 32, no 1.
- Garland, D. (2001) *The Culture of Control: Crime and Social Order in Contemporary Society*, Chicago: University of Chicago Press

- Gilles, A. (2012) *Lien Social, conflit et violence en Haïti*, PRIO Paper, Oslo : Peace Research Institute Oslo
- Grünewald, F. (1999) 'Sécurité du personnel en mission humanitaire : entre compréhension, protection dissuasion et acceptabilité : Quelques éléments de stratégies', Groupe URD, Août 1999
- Grünewald, F. et de Geoffroy, V. (2000) Les dangers et incohérences des approches normatives pour l'aide humanitaire : Synthèse des réflexions soulevées, Projet Quality Compass, Groupe URD
- Hallward, P. (2012) *Damning the Flood: Haiti, Aristide, and the Politics of Containment*, London: Verso Press
- Hayward, K. et Young, J. (2008) 'Cultural Criminology: Some notes on the Script', *Theoretical Criminology*, 8 (3), p. 259-73
- Huaut, I. (2009) 'James March. Ambiguïté et déraison dans les organisations', dans S. Petit et I. Huaut (eds.) *Les grands auteurs en management*, Seconde édition, Éditions EMS.
- Hurbon, L. (2012) 'Espace public et reconstruction en Haïti', *L'observatoire de la reconstruction*, 4, Octobre 2012
- International Crisis Group (2011) Keeping Haïti Safe: Police Reform. Latin America/Caribbean Briefing No. 26, 8 septembre 2011
- James, E. (2012) *Democratic insecurities: Violence, Trauma, and Intervention in Haiti*, California: University of California Press
- Kahneman, D., Slovic, P. and Tversky, A. (eds.) (1982) *Judgement under Uncertainty: Heuristics and Biases*, Cambridge: Cambridge University Press
- Kolbe, A. (2013) 'Revisiting Haiti's gangs and Organized Violence', Discussion Paper 5, Humanitarian Action in Situations other than Wars, HASOW, Mai 2013
- Kolbe, A et Muggah, R. (2011). "Securing the State: Haiti before and after the earthquake" in E. Lebrun (ed.) *Small Arms Survey 2011: States of Security*, Cambridge: Cambridge University Press
- Kolbe, A. et Muggah, R. (2012), Haiti's Urban Crime Wave? Results from Monthly Household Surveys, Igarapé Institute, Août 2011 – Février 2012
- Laferrière, D. (2010) *Tout bouge autour de moi*, Montréal : Mémoire d'encrier

- Loader, I. et Sparks, R. (2007) 'Contemporary Landscapes of Crime, Order, and Control: Governance, Risk, and Globalization' in M. Maguire, R. Morgan and R. Reiner (eds.) *The Oxford Handbook of Criminology*, Fourth edition, Oxford: Oxford University Press
- Loudier-Malgouyres, C. et Vallet, B. (2011) 'L'influence de la sécurité sur la conception urbaine', *Les cahiers de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la région Ile-de-France*, 155, p. 25-28
- Maguire, M. (2007) Criminal Statistics: The 'Data Explosion' and its Implications, in M. Maguire, R. Morgan and R. Reiner (eds.) *The Oxford Handbook of Criminology*, Fourth edition, Oxford: Oxford University Press
- Mouton, A. (2012) 'L'humanitaire en évolution : changements de pratiques et positionnements des acteurs', *Les cahiers du CERIU*, 1(1), p. 1-26
- Nations unies (2011) Report of the Secretary-General on the United Nations Stabilization Mission in Haiti, S/2011/183, 24 mars 2011
- Nations unies (2012) Report of the Secretary-General on the United Nations Stabilization Mission in Haiti, S/2011/183, 29 février 2012
- Nelkin, D. and Brown, M.S. (1984) *Workers at risk : voices from the workplace*, Chicago: University of Chicago Press.
- O'Malley, Pat (2010) *Crime and risk*, Los Angeles: Sage
- Pedrazzini, Y. (2001) *La violence des villes*, Paris : Édition de l'Atelier
- Rieff, D. (2002), *A Bed for the Night: Humanitarianism in Crisis*, New York: Simon & Shuster
- Roberts, P., Zauberman, R., Pottier, M., Lagrange, H. (1999) 'Mesurer le crime : Entre statistiques de police et enquêtes de victimisation (1985-1995)', *Revue française de sociologie* 40 (2), p. 255-294
- Schiffrin, F. (2011) 'L'urbanisme sécuritaire : De la ville bunkérisée à la ville passante', Dossier : Vues sur la ville, n° 26, Université de Lausanne
- Schwartz, T. (2008) *Mascarade en Haïti : L'histoire réelle des missions chrétiennes, des orphelinats, de la fraude et du trafic de drogue*, BookSurge
- Schwartz, T. (2013) Gender Survey Report, CARE, non publié
- Stoddard, A., Harmer A. and Haver K. (2006) Providing Aid in Insecure Environments: Trends in Policy and Operations, HPG Report 23, September. London: Overseas Development Institute and Center on International Cooperation

- Tierney, J. (2006) *Criminology : Theory and Context*, Harlow: Pearson/Longman
- Van Brabant K. (2010) Operational Security Management in Violent Environments. Good Practice Review 8, Second edition, London: Humanitarian Practice Network
- Van Brabant, K. (2010) 'Managing Aid Agency Security in an Evolving World: The Larger Challenge, EISF Article Series, Novembre 2010
- Van Brabant, K. (2010) Operational Security Management in Violent Environments. Good Practice Review 8, Second edition, London: Humanitarian Practice Network
- Wargny, C. (2008), *Haïti n'existe pas : 1804-2004 : Deux cents ans de solitude*, Paris, Autrement Frontières
- Wilkinson, I. (2010) *Risk, vulnerability and everyday life*, London: Routledge
- Wynne, B. (1992) 'May the Sheep Safely Graze? A reflexive View of the Expert-Lay Knowledge Divide', in S. Lash (ed.) *Risk, Environment and Modernity*, London: Sage Publications





Groupe URD

20 rue Casseus - Pacot
Port-au-Prince
HAÏTI

+ 509 3170-7570
cbroudic@urd.org

www.urd.org/haiti

